

Distribution limitée

WHC-99/CONF.209/19
Paris, le 15 novembre 1999
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-troisième session
Marrakech, Maroc
29 novembre-4 décembre 1999

Point 15 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

Antécédents : Conformément aux paragraphes 94-121 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité étudie des demandes d'assistance internationale qui sont recommandées par le Bureau à sa vingt-troisième session extraordinaire. Toutes les demandes d'assistance internationale qui ont été reçues par le Secrétariat avant le 8 novembre 1999 pour financement sur le budget de l'an 2000 sont présentées dans le document du Bureau WHC-99/CONF.208/6, ci-joint. Les informations complémentaires reçues après la rédaction du présent document et les recommandations du Bureau seront présentées au Comité lors de sa session.

Action requise : Il est demandé au Comité :

1. De demander instamment aux Etats parties de respecter la date limite de soumission des demandes d'assistance internationale, comme il est indiqué dans les *Orientations*, afin que le Secrétariat, les organes consultatifs et le Comité aient suffisamment de temps pour évaluer les demandes ;
2. D'inciter les Etats parties, dans la mesure du possible, à planifier les activités bien à l'avance et en étroite collaboration avec les organes consultatifs et le Secrétariat, afin de planifier des projets qui aient un "effet catalytique" et soient susceptibles de générer des contributions d'autres sources que le Fonds du patrimoine mondial, conformément au paragraphe 113 des *Orientations*.
3. De prendre note de l'augmentation sans cesse croissante du nombre et des montants des demandes d'assistance internationale soumises par les Etats parties, comme on le voit dans le document de travail WHC-99/CONF.208/6 ;
4. D'étudier les demandes d'assistance internationale et de prendre des décisions les concernant, en tenant compte de la recommandation du Bureau, à sa vingt-troisième session extraordinaire (26-27 novembre 1999), comme il est indiqué dans le Rapport de la vingt-troisième session du Bureau [document de travail WHC-99/CONF.209/6] et en tenant compte des plafonds budgétaires décidés par le Comité pour l'assistance internationale au point 14 de l'ordre du jour [document de travail WHC-99/CONF.209/17] ;
5. De prendre note des décisions relatives aux demandes d'assistance internationale prises par le Bureau lors de la vingt-troisième session du Comité (2 décembre 1999) ;
6. De prendre note des décisions qui doivent être prises par le Président concernant des demandes d'assistance internationale ;

Le Comité est invité à consulter le document d'information WHC-99/CONF.209/INF.10 qui fournit des informations sur toute l'assistance internationale accordée aux Etats parties au cours des années passées.

Lors de la prise de décision, il est rappelé au Comité ses décisions selon lesquelles la moitié du budget de formation et un tiers du budget de coopération technique doivent être réservés aux activités associées au patrimoine naturel.

INDEX

- (i) Résumé des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (paragraphe 94-121) concernant les demandes d'assistance internationale.
- (ii) Résumé des demandes soumises par les Etats parties, reçues par le Secrétariat avant le 8 novembre 1999, pour financement sur le budget de l'an 2000, à étudier par le Bureau, le Comité ou le Président.
 1. Demandes pour le patrimoine naturel
 2. Demandes pour le patrimoine mixte
 3. Demandes pour le patrimoine culturel

Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* pour l'établissement de priorités dans l'octroi d'assistance internationale (paragraphe 113-114) et concernant l'assistance internationale aux sites du patrimoine mondial en péril (paragraphe 91) :

C. Ordre de priorité pour l'octroi d'une assistance internationale

113. Sans porter atteinte aux dispositions de la Convention qui seront toujours déterminantes, le Comité a décidé d'adopter, en ce qui concerne le type d'activités pouvant bénéficier d'une assistance au titre de la Convention, l'ordre de priorité suivant :

- mesures d'urgence pour sauvegarder des biens inscrits ou proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Cf. paragraphe 96) ;
- assistance préparatoire en vue de l'élaboration de listes indicatives de biens culturels et/ou naturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de propositions d'inscription de types de biens sous-représentés sur la Liste et de demandes de coopération technique ;
- projets pouvant avoir un effet multiplicateur ("amorce financière") parce qu'ils :
 - suscitent un intérêt général pour la conservation ;
 - contribuent aux progrès de la recherche scientifique ;
 - contribuent à la formation d'un personnel spécialisé ;
 - suscitent des contributions provenant d'autres sources.

114. Le Comité a décidé également que les facteurs suivants devraient en principe régir ses décisions pour l'octroi d'une assistance au titre de la Convention :

- (i) urgence des travaux et des mesures de protection à prendre ;
- (ii) engagement pris par l'Etat bénéficiaire sur les plans administratif, législatif et financier pour la protection et la conservation du bien en cause ;
- (iii) coût du projet ;
- (iv) intérêt et valeur exemplaire du projet par rapport à la recherche scientifique et au progrès des techniques de conservation économiques (ainsi, le fait de prévoir pour un projet l'emploi des nouvelles méthodes et techniques de conservation, c'est-à-dire "des projets pilotes" menés avec la plus grande économie de moyens et ayant valeur d'exemple) ;
- (v) valeur éducative tant pour la formation d'experts locaux que pour le public, c'est-à-dire les possibilités de formation offertes au personnel local par le projet et son effet de sensibilisation du public, non seulement dans le pays où se situe le bien, mais aussi à travers le monde entier ;
- (vi) effets bénéfiques du projet sur les plans culturel et écologique ;
- (vii) effets sur le plan social et économique.

91. Le Comité consacrera une part importante et déterminée du Fonds du patrimoine mondial au financement de l'assistance possible pour des biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

(i)

**Résumé des orientations concernant les demandes d'assistance internationale figurant aux paragraphes 94-121 des
*Orientations devant guider la mise en œuvre
de la Convention du patrimoine mondial***

	A S S I S T A N C E												
	Préparat.			Urgence			Formation			Coop. technique		Promotion	
	Allocation maximum (US\$)	Etat des paiements des contrib. au Fonds	Allocation maximum (US\$)	Conseils des organes consultatifs	Etat des paiements des contrib. au Fonds	Allocation maximum (US\$)	Conseils des organes consultatifs **	Etat des paiements des contrib. au Fonds	Allocation maximum (US\$)	Conseils des organes consultatifs	Etat des paiements des contrib. au Fonds	Allocation maximum (US\$)	Etat des paiements des contrib. au Fonds
Décision du													
Comité	s.o	Applicable	Au-dessus de 75.000	Comme il convient	s.o	Au-dessus de 30.000	Comme il convient**	s.o	Au-dessus de 30.000	Comme il convient	applicable	n/a	Applicable
Bureau	30.000	Applicable	75.000	Comme il convient	s.o	30.000	Comme il convient**	s.o	30.000	Comme il convient	applicable	n/a	Applicable
Président*	20.000	Applicable	50.000	Comme il convient	s.o	20.000	Comme il convient**	s.o	20.000	Comme il convient		10,000	Applicable
Directeur WHC	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	5,000	Applicable

* Le Président n'est pas autorisé à approuver des montants soumis par son gouvernement.

** Le Comité a défini l'ICCROM comme son organe consultatif pour les activités de formation pour le patrimoine culturel (Mérida, 1996). Les demandes de formation pour le patrimoine culturel sont donc systématiquement transmises à l'ICCROM pour étude professionnelle et évaluation par les responsables régionaux du Centre du patrimoine mondial.

s.o = sans objet

(ii)

Région	Nombre d'Etats membres de l'UNESCO	Nombre d'Etats non parties	Nombre d'Etats parties	Nombre d'Etats parties de PMA/PFR*	Nombre de sites du patrimoine mondial	Nombre de sites du patrimoine mondial en péril
Afrique	45	12	33	26 (45%)	46 (8%)	10
Arabe	18	2	16	3 (5%)	51 (8%)	2
Asie	27	1	26	17 (29%)	106 (18%)	2
Pacifique	16	11	5	1 (1%)	17 (3%)	0
Amérique latine & Caraïbes	33	4	29	4 (7%)	74 (13%)	3
Europe & Amérique du Nord	50	1	49	7 (12%)	288 (50%)	6
Total	189	31	158	58 (100%)	582 (100%)	23

* PMA = Pays les moins avancés PFR = Pays à faible revenu

RESUME des demandes à étudier par le Comité du patrimoine mondial, le Bureau et le Président lors de la vingt-troisième session du Comité et la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau (26 novembre-3 décembre 1999), et montants recommandés pour approbation.

Le montant indiqué à côté du titre de l'activité est le montant recommandé pour approbation. Le symbole «♦» signifie que l'approbation des fonds n'est pas encore recommandée.

1. PATRIMOINE NATUREL	Total: US\$ 295.200
------------------------------	----------------------------

AFRIQUE **Sous-total :US\$ 214.500**

45 Etats membres de l'UNESCO, 33 Etats parties à la Convention,
26 Etats parties PMD/PFR, 46 sites du patrimoine mondial (29 N,
16 C, 1 M), 10 sites du patrimoine mondial en péril (8 N, 2 C)

(a) Assistance préparatoire *Sous-total :♦*

I. KENYA

Préparation d'une prop. d'inscription pour «L'ensemble de lacs de la Vallée du grand Rift» ♦

(b) Assistance d'urgence *Sous-total :US\$75.000*

I. NIGER

Plan de réhabilitation d'urgence des Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré US\$ 75.000

(c) Assistance de formation *Sous-total :US\$ 50.000*

I. TANZANIE

Trois bourses pour des spécialistes africains en gestion de faune sauvage / gestion
d'aires protégées pour l'année universitaire 200-2001 US\$ 30.000

II. GABON

Atelier sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, préparation
d'une liste indicative et de propositions d'inscription de biens naturels US\$ 20.000

(d) Coopération technique *Sous-total :US\$ 89.500*

I. TANZANIE

Atelier de renforcement des capacités de recherche et de suivi pour les sites naturels
du patrimoine mondial de Tanzanie US\$ 30.000

II. COTE D'IVOIRE

Renforcement de la protection du Parc national de la Comoé US\$ 59.500

REGION ARABE

Sous-total : US\$ 15.000

18 Etats membres de l'UNESCO, 16 Etats parties à la Convention, 3 Etats parties PMD/PFR, 51 sites du patrimoine mondial (3 N, 47 C, 1 M), 2 sites du patrimoine mondial en péril (1 N, 1 C)

(a) Assistance préparatoire *Sous-total :US\$ 15.000*

I. MAROC

Proposition d'inscription de la Réserve naturelle des Montagnes de l'Atlas US\$ 15.000

ASIE

Sous-total : US\$ 45.700

27 Etats membres de l'UNESCO, 26 Etats parties à la Convention, 17 Etats parties PMD/PFR, 106 sites du patrimoine mondial (18 N, 82 C, 6 M), 2 sites du patrimoine mondial en péril (1 N, 1 C)

(d) Coopération technique *Sous-total :US\$45.700*

I. JAPON

Appui à des Etats parties de PMD/PFR participant à une conférence internationale sur le patrimoine mondial naturel US\$ 25.700

II. REGIONAL

Appui à des gestionnaires de sites du patrimoine mondial naturel du Bangladesh, de l'Inde, du Népal, du Sri Lanka participant au Forum sud-asiatique sur la gestion des aires protégées

US\$ 20.000

AMERIQUE LATINE & CARAIBES

Sous-total : US\$ 20.000

33 Etats membres de l'UNESCO, 29 Etats parties à la Convention, 4 Etats parties des PMD/PFR, 74 sites du patrimoine mondial (17 N, 54 C, 3 M), 3 sites du patrimoine mondial en péril (2 N, 1 C)

(c) Assistance de formation *Sous-total :US\$ 20.000*

I. BRESIL

Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela ♦

II. VENEZUELA

Atelier pour les partenaires concernés par la conservation du Parc national Canaima ♦

III. COSTA RICA

Cours de formation du CATIE pour les gestionnaires d'aires protégées d'Amérique latine US\$ 20.000

2. PATRIMOINE MIXTE (naturel et culturel)	Total: US\$ 49.500
--	---------------------------

REGION ARABE	Sous-total : US\$ 19.500
---------------------	---------------------------------

18 Etats membres de l'UNESCO, 16 Etats parties à la Convention, 3
Etats parties des PMD/PFR, 51 sites du patrimoine mondial (3 N, 47
C, 1 M), 2 sites du patrimoine mondial en péril (1 N, 1 C)

(a) Assistance préparatoire.....*Sous-total :US\$ 19.500*

I. EGYPTE

Proposition d'inscription de la région de Ste Catherine et du sud du Sinaï, en tant
que site mixte (paysage naturel et culturel) US\$ 19.500

PACIFIQUE	Sous-total : US\$ 30.000
------------------	---------------------------------

16 Etats membres de l'UNESCO, 5 Etats parties à la Convention, 1
Etat partie PMD/PFR, 17 sites du patrimoine mondial (13 N, 4 M),
0 site du patrimoine mondial en péril.

(a) Assistance préparatoire.....*Sous-total :US\$ 30.000*

I. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Proposition d'inscription de Bobongara US\$ 30.000

AMERIQUE LATINE & CARAIBES	Sous-total : ♦
---------------------------------------	-----------------------

33 Etats membres de l'UNESCO, 29 Etats parties à la Convention, 4
Etats parties des PMD/PFR, 74 sites du patrimoine mondial (17 N,
54 C, 3 M), 3 sites du patrimoine mondial en péril(2 N, 1 C)

(a) Assistance préparatoire.....*Sous-total : ♦*

II. GUATEMALA

Elaboration d'une liste indicative pour le patrimoine culturel et naturel ♦

3. PATRIMOINE CULTUREL	Total: US\$ 733.715
-------------------------------	----------------------------

AFRIQUE	US\$ 280.403
----------------	---------------------

45 Etats membres de l'UNESCO, 33 Etats parties à la Convention,
26 Etats parties des PMD/PFR, 46 sites du patrimoine mondial (29
N, 16 C, 1 M), 10 sites du patrimoine mondial en péril (8 N, 2 C)

(a) Assistance préparatoire.....*Sous-total :US\$ 120.103*

I. BOTSWANA

Proposition d'inscription de Tsolido US\$ 19.094

II. GAMBIE

Actions de suivi des recommandations de l'ICOMOS pour la zone historique de
l'île James et Albreda Juffure/Santo Domingo US\$ 30.000

III. GUINEE

Préparation d'une liste indicative US\$ 30.000

IV. KENYA

Proposition d'inscription de Lamu US\$ 15.924

V. TANZANIE

Préservation des peintures rupestres du Kondoa Irangi US\$ 7.000

VI. TOGO

Liste indicative	US\$ 18.085
<i>(c) Assistance de formation</i>	<i>Sous-total :US\$ 80.000</i>
I. REGIONALE	
AFRICA 2009	US\$ 80.000
<i>(d) Coopération technique</i>	<i>Sous-total :US\$ 80.300</i>
I. GHANA	
Renforcement de la gestion des Forts et châteaux du Ghana	US\$ 30.000
II. TANZANIE	
Communications par radio et panneaux solaires	◆
III. ZIMBABWE	
Plan de gestion pour les ruines de Khami	US\$ 50.300
REGION ARABE	US\$ 50.000
18 Etats membres de l'UNESCO, 16 Etats parties à la Convention, 3 Etats parties des PMD/PFR, 51 sites du patrimoine mondial (3 N, 47 C, 1 M), 2 sites du patrimoine mondial en péril (1 N, 1 C)	
<i>(c) Assistance de formation</i>	<i>Sous-total :US\$ ◆</i>
I. SYRIE	
Séminaire sur le tourisme culturel, le développement durable et la gestion des sites du patrimoine mondial	◆
II. TUNISIE	
Formation	◆
<i>(d) Coopération technique</i>	<i>Sous-total :US\$ 50.000</i>
I. EGYPTE	
Réhabilitation du Caire islamique	◆
II. LIBAN	
Travaux de restauration des Monastères de Ouadi Quadisha	US\$ 50.000
ASIE	Total: US\$ 192.000
27 Etats membres de l'UNESCO, 26 Etats parties à la Convention, 17 Etats parties des PMD/PFR, 106 sites du patrimoine mondial (18 N, 82 C, 6 M), 2 sites du patrimoine mondial en péril (1 N, 1 C)	
<i>(a) Assistance préparatoire</i>	<i>Sous-total :US\$ 65.000</i>
I. CHINE	
Préparation d'une proposition d'inscription de 6 villes possédant des canaux	US\$ 20.000
II. REP. POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	
Finalisation de la liste indicative et préparation de la proposition d'inscription de Koguryo	US\$ 30.000
III. INDE	
Proposition d'inscription du Palais de Padmanabhapuram, Tamil Nadu	US\$ 15.000
<i>(b) Assistance d'urgence</i>	<i>Sous-total :◆</i>
I. VIET-NAM	
Assistance d'urgence pour Hué et Hoi An	◆
<i>(c) Assistance de formation</i>	<i>Sous-total :US\$ 97.000</i>

I. CHINE	
Formation	US\$ 30.000
II. LAOS	
Relevé archéologique de la Plaine de Jars	US\$ 30.000
III. NEPAL & NORVEGE	
Atelier de formation au tourisme dans la Vallée de Kathmandu	US\$ 17.000
IV. REPUBLIQUE DE COREE	
Séminaire international de gestion sur les villes possédant des forteresses	US\$ 20.000

(d) Coopération technique *Sous-total : US\$ 10.000*

I. PAKISTAN	
Recherche et documentation pour le renforcement du Plan directeur des Jardins de Shalimar	US\$ 10.000

(e) Assistance pour l'éducation, l'information et la promotion *Sous-total : US\$ 20.000*

I. REPUBLIQUE DE COREE	
Publication de la documentation d'information du séminaire sur les villes du patrimoine mondial possédant des forteresses	US\$ 10.000
II. UZBEKHISTAN (Non inclus dans le document, pour approbation par le DIR/WHC)	
Atelier national de formation des enseignants sur le kit éducatif du patrimoine mondial en Ouzbékistan	US\$ 5.000
III. VIET-NAM (Non inclus dans le document, pour approbation par le DIR/WHC)	
Diffusion du kit éducatif sur le patrimoine mondial au Viet-Nam et organisation d'un atelier de formation pour les formateurs et les enseignants dans le domaine de la gestion du patrimoine mondial et de l'éducation	US\$ 5.000

EUROPE & AMERIQUE DU NORD **Total : US\$ 104.048**

58 Etats membres de l'UNESCO, 48 Etats parties à la Convention, 7 Etats parties des PMD/PFR, 288 sites du patrimoine mondial (37 N, 246 C, 5 M), 5 sites du patrimoine mondial en péril (3 N, 2 C)

(c) Assistance de formation *Sous-total : US\$ 33.840*

I. HONGRIE	
Atelier de formation de l'ITUC pour les gestionnaires de villes historiques d'Europe centrale	US\$ 33.840

(d) Coopération technique *Sous-total : US\$ 70.208*

I. GEORGIE	
Plan directeur pour Mtskheta	US\$ 35.000
II. LETTONIE	
Séminaire régional sur l'authenticité et le travail de reconstruction	◆
III. LETTONIE	
Restauration de l'intérieur de la Maison Reutern, vieille ville de Riga	◆
IV. TURQUIE	
Istanbul	US\$ 35.208

AMERIQUE LATINE & CARAIBES **Total : US\$ 107.264**

33 Etats membres de l'UNESCO, 29 Etats parties à la Convention, 4 Etats parties des PMD/PFR, 74 sites du patrimoine mondial (17 N, 54 C, 3 M), 3 sites du patrimoine mondial en péril (2 N, 1 C)

(b) Assistance d'urgence *Sous-total : US\$ 47.464*

I. GUATEMALA		
Réhabilitation de Quirigua		US\$ 27.248
II. GUATEMALA		
Nettoyage et mesures de prévention pour Antigua Guatemala		US\$ 20.216
III. MEXIQUE		
Réparation et consolidation du Monastère de Tochimilco, Puebla		◆
<i>(c) Formation</i>	<i>Sous-total : US\$ 29.800</i>
I. BRESIL		
Evaluation du programme régional de formation du CECRE		US\$ 14.800
II. DOMINIQUE		
Préparation d'un cours de formation sur le patrimoine culturel		US\$ 15.000
<i>(d) Coopération technique</i>	<i>Sous-total : US\$ 30.000</i>
I. COLOMBIE		
Conservation intégrale du Cloître de San Pedro Claver de Carthagène des Indes		◆
II. CUBA		
Consolidation et réhabilitation du cloître du Couvent de Santa Clara, vieille ville de La Havane		US\$ 30.000

1. PATRIMOINE NATUREL

REGION AFRIQUE

1.AFRICA.(a).I.

Type de patrimoine : NATUREL (peut-être MIXTE) **Région :** AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : KENYA

PMD/PFR : PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Payé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Préparation d'une proposition d'inscription d'un "Ensemble des lacs de la grande vallée du Rift" incorporant le lac Nakuru, le Parc national Naivasha et la Réserve nationale du lac Bogoria.

Sites du patrimoine mondial concerné : Sites potentiels du lac Nakuru, du Parc national Naivasha et du Parc national du lac Bogoria au Kenya et sites associés du patrimoine mondial de la vallée du Rift, notamment le Parc national Sibiloi (Kenya) et le Parc national du lac Malawi (Malawi).

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune pour le patrimoine naturel au Kenya.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Kenya a proposé d'élaborer une proposition d'inscription groupée associant le Parc national du lac Nakuru (14,5 km²), le lac Naivasha – classé site Ramsar en 1995 (15,6 km²) et le Parc national du lac Bogoria Parc (107 km²) situés dans la vallée du Rift. La proposition d'inscription groupée pourrait devoir envisager la possibilité d'une liaison avec le Parc national Sibiloi, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998 et situé sur la rive est du lac Turkana, dans la vallée du Rift. Les relations entre cette proposition d'inscription et le Parc national du lac Malawi au Malawi – situé dans la partie sud de la vallée du Rift – méritent également une soigneuse considération. Etant donné que cette région est largement dotée de valeurs naturelles et culturelles de patrimoine mondial, la proposition d'inscription a des chances de devenir une proposition d'inscription de site mixte.

Bénéficiaires directs : Les ministères et organisations concernés par la conservation du patrimoine naturel et culturel qui tentent, pour la première fois en Afrique, de préparer une proposition d'inscription groupée et le personnel des sites qui est mieux informé et plus conscient de l'intérêt de la Convention du patrimoine mondial pour la conservation des biens considérés.

Répartition du budget :

Budget total du projet :

US\$ 30.000

Apport national ou autre :

En nature

Appui en nature par la fourniture de véhicules pour les voyages sur le terrain, des frais d'entretien et de carburant et d'une contribution partielle pour le temps passé par les experts nationaux et le personnel des ministères concernés, des départements du gouvernement et des administrations locales.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :

US\$ 30.000

- Organisation de réunions avec les autorités locales pour débattre des valeurs de patrimoine culturel et naturel du site US\$ 6.000
- Consultations avec les ministères et les départements gouvernementaux concernés US\$ 2.000
- Voyage AR dans la vallée du Rift US\$ 3.000
- Indemnités journalières et autres frais occasionnés par les services des experts nationaux US\$ 6.000

- Recherche et documentation US\$ 2.000
- Préparation de cartes, de documentation photographique dont des diapositives et des vidéos pour appuyer le dossier de proposition d'inscription US\$ 10.000
- Frais divers et imprévus US\$ 1.000

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN a mis en garde le Centre du patrimoine mondial contre les sérieuses menaces à l'intégrité du lac Nakuru et du Parc national Naivasha et a rappelé la nécessité d'atténuer ces menaces avant d'inclure les sites dans une proposition d'inscription groupée. Les observations de l'ICOMOS seront présentées lors de la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau.

Commentaires du Secrétariat : Cette initiative mérite que l'on envisage un appui car c'est la première fois qu'un Etat partie africain soumet une proposition d'inscription groupée d'un bien susceptible de posséder des valeurs de patrimoine culturel et naturel d'une importance universelle exceptionnelle. Toutefois, les motifs de préoccupation de l'UICN concernant l'intégrité d'une aire protégée et de certains éléments d'écosystèmes qui pourraient être inclus dans la proposition d'inscription groupée doivent être traités dès que possible lors du processus aboutissant à la possible proposition d'inscription groupée. Le projet présentement à l'étude pourrait uniquement considérer la faisabilité de la préparation d'une proposition d'inscription groupée et déterminer les besoins pour l'établissement des conditions d'intégrité nécessaires à la conservation des valeurs universelles exceptionnelles que possède peut-être la proposition d'inscription groupée au patrimoine mondial. La soumission éventuelle de la proposition d'inscription groupée peut demander 3 à 4 ans d'études, d'analyses et d'améliorations de la gestion d'unités sélectionnées à inclure dans le groupe.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter prendre une décision après étude des commentaires complémentaires fournis par l'UICN et l'ICOMOS lors de sa vingt-troisième session extraordinaire.

1.AFRICA.(b).I

Type de patrimoine : NATUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance d'urgence

Etat partie : NIGER

PMD/PFR : PMD

Nom de l'activité : Appui financier pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation d'urgence des Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré au Niger.

Site du patrimoine mondial concerné : Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré, Niger (site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril)

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Ce site a bénéficié d'une subvention d'assistance préparatoire de US\$ 10.000 et d'activités régionale de formation au Niger pour lesquelles il a été alloué une somme de US\$ 40.000.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :		Total US\$ 50.000]
<i>Assistance préparatoire</i>	1990	Dossier de proposition d'inscription [US\$ 10.000]
<i>Formation</i>	1991	Atelier sur la gestion des zones protégées [US\$ 20.000]
	1999	Séminaire national de sensibilisation destiné au personnel responsable de la surveillance des sites du patrimoine [US\$ 20.000]

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation de ce site : Voir le rapport sur l'état de conservation de ce site dans le document WHC-99/CONF.209/13 de la vingt-troisième session du Comité.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Les Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré ont été inscrites en tant que bien unique sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. Les activités de rebelles se sont intensifiées en 1992 et plus tard, ce qui a conduit le Comité à inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1996. Depuis, un traité de paix a toutefois été signé entre le gouvernement et les rebelles et a été appliqué avec succès. A ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions (1997 et 1998), le Comité a noté avec satisfaction d'importantes améliorations des conditions de sécurité sur le site et aux alentours, ainsi que de l'environnement de travail du personnel du site. A sa dernière session à Kyoto, Japon (1998), le Comité a noté les éléments d'un programme de réhabilitation d'urgence préparé par l'Etat partie. Ce dernier a été invité par le Comité à soumettre un plan détaillé à la vingt-troisième session du Bureau en juillet 1999, ce qu'il a fait (voir le document WHC-99/CONF.204/INF.12) de la vingt-troisième session du Bureau). Le plan fournissait des descriptions complètes des activités à entreprendre en utilisant une contribution de US\$ 127.000 demandée au Fonds du patrimoine mondial pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation d'urgence.

Conformément au souhait de la dernière session du Comité et de la vingt-troisième session du Bureau, le Centre du patrimoine mondial et l'UICN ont collaboré avec l'Etat partie pour financer la mise en œuvre du plan de réhabilitation d'urgence. Sur les activités prévues pour cette mise en œuvre, un programme de formation d'un montant de US\$ 20.000 destiné à la sensibilisation de tous les partenaires concernés aux besoins de conservation du site a été approuvé par le Président en avril 1999. Cette activité doit être organisée au début de l'an 2000. Le Centre, avec l'approbation de l'UICN, a soumis les deux propositions complémentaires qui suivent pour approbation par le Président le 26 octobre 1999 :

- US\$ 20.000 pour l'organisation d'un atelier de formation sur la protection du patrimoine naturel destiné au personnel des Réserves, la police des frontières et autres agents responsables du contrôle du trafic de produits de faune sauvage ;
- US\$ 12.000, au titre de la coopération technique, pour retirer les véhicules endommagés et autres

débris abandonnés précédemment dans les bases des rebelles (US\$ 2.000) et pour acheter de l'équipement de communication pour améliorer les capacités de patrouille et de surveillance (US\$ 10.000).

La décision du Président à propos de ces deux demandes sera communiquée lors de la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau.

La présente demande de l'Etat partie concerne le financement du reliquat de US\$ 75.000 nécessaire à la mise en œuvre des activités restant à mettre en œuvre selon le plan de réhabilitation d'urgence et approuvées par la vingt-troisième session du Bureau en juillet 1999.

Bénéficiaires directs visés : Les autorités de l'Etat, les responsables du site et le personnel concerné par la gestion des Réserves naturelles de l'Air et du Ténééré. Le financement du plan de réhabilitation d'urgence par le Fonds du patrimoine mondial fait partie d'un programme plus large de coopération pour la conservation du site et l'utilisation durable de ses ressources. Ce programme de coopération – financé aux termes d'un mémorandum d'accord signé par l'Etat partie et le Bureau de l'UICN au Niger – est financé par des donateurs comme le FEM (Fonds pour l'environnement mondial), la SDC (Corporation suisse pour le développement) et la DANIDA (Agence danoise pour le développement international). Par conséquent, l'assistance fournie pour mettre en œuvre le plan de réhabilitation d'urgence a des chances de générer tout un ensemble d'avantages pour le personnel du site et les communautés locales.

Répartition du budget :

Budget total du projet : **US\$ 75.000**

Apport national ou autre : **En nature**

L'Etat partie couvre tous les frais du personnel et du fonctionnement quotidien de la gestion du site.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **US\$ 75.000**

- Achat d'un véhicule 4x4 pour renforcer les capacités de surveillance US\$ 25.000
- Evaluation des impacts des activités des rebelles et mesures ultérieures de réhabilitation visant les populations de faune sauvage US\$ 15.000
- Construction d'enclos pour la protection et la reproduction des autruches sauvages afin de retrouver les niveaux de population d'avant l'arrivée des rebelles US\$ 35.000
(La population d'autruches du site a chuté à 10% des estimations des années 90 durant la période d'activité des rebelles.)

Une répartition plus détaillée des US\$ 15.000 demandés pour l'évaluation des impacts sur les populations de faune sauvage et des US\$ 35.000 concernant la protection et la reproduction des autruches figure dans le plan de réhabilitation d'urgence approuvé par la vingt-troisième session du Bureau en juillet 1999 (voir le document WHC-99/CONF.204/INF.12 de cette session).

Commentaires des organes consultatifs : Le Bureau de l'UICN au Niger s'est associé à l'Etat partie pour l'élaboration du plan de réhabilitation d'urgence et l'UICN appuie donc l'étude favorable du Bureau concernant cette demande.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial attire l'attention du Bureau sur le fait que si le Président approuve les deux demandes qui lui ont été soumises les 26 octobre 1999 et si le Bureau approuve les deux présentes demandes, toutes les activités proposées par l'Etat partie dans le plan de réhabilitation d'urgence approuvé par la vingt-troisième session en juillet 1999 seront financées. Le Centre du patrimoine mondial pourrait également étudier s'il pourrait réaliser des économies sur l'achat et la livraison du véhicule 4x4.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 75.000 en demandant au Centre du patrimoine mondial d'étudier les moyens de faire des économies sur l'achat et la livraison</p>

du véhicule 4x4. Le Bureau pourrait souhaiter noter avec satisfaction les efforts déployés par l'Etat partie, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, pour finaliser le plan de réhabilitation d'urgence et assurer le financement complet de toutes les activités concernées par l'appui du Fonds du patrimoine mondial en moins d'un an. Le Bureau pourrait souhaiter engager l'Etat partie à faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de tous les projets financés par le Fonds du patrimoine mondial à la vingt-quatrième session du Bureau en juin/juillet 2000. Le Bureau pourrait enfin souhaiter suggérer que l'Etat partie indique dans son rapport d'avancement s'il souhaite que le Comité retire les Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré de la Liste du patrimoine mondial en péril à la vingt-quatrième session du Comité en décembre 2000.

1.AFRICA.(c)I.

Type de patrimoine : NATUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Formation

Etat partie : République unie de Tanzanie

PMD/PFR : PMD

Nom de l'activité : Trois bourses pour des spécialistes africains en gestion des aires protégées / gestion de la faune sauvage pour l'année universitaire 2000-2001.

Sites du patrimoine mondial concernés : Sites classés et potentiels du patrimoine mondial d'Afrique subsaharienne.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Le Comité du patrimoine mondial, en vertu de l'article 23 de la Convention, fournit un appui à la formation de spécialistes dans des centres de formation sélectionnés. Le Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka a reçu des bourses du Fonds du patrimoine mondial depuis le début de la mise en œuvre de la Convention. Jusqu'à 1993, les bourses destinées aux stagiaires africains qui suivaient les cours du Collège de Mweka étaient accordées directement aux stagiaires. Depuis 1994, le Comité a fourni des subventions annuelles de US\$ 30.000 directement au Collège pour financer trois bourses par an. Entre 1994 et 1999, le Collège a donc reçu une somme de US\$ 180.000 comme aide sous forme de bourses destinées à aider à 18 stagiaires d'Etats parties africains à la Convention.

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation de sites concernés : Le Bureau pourrait souhaiter se référer à la demande de coopération technique (voir XXX du présent document de travail) pour l'organisation d'un atelier de planification afin de préparer une proposition intégrée qui, entre autres, aiderait à mieux relier les activités du Collège de Mweka et la gestion des sites du patrimoine mondial naturel de Tanzanie.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka a renouvelé sa demande d'une somme de US\$ 30.000 pour aider à financer 3 bourses pour des stagiaires d'Etats parties africains à la Convention durant l'année universitaire 2000-2001. A partir du début de l'an 2000, le Centre du patrimoine mondial compte mettre en œuvre ce projet de bourses par l'intermédiaire de l'Unité des bourses de l'UNESCO et choisira des candidats en consultation avec l'UICN et les Commissions nationales pour l'UNESCO des Etats parties africains. La mise en œuvre du projet de bourses par l'intermédiaire de l'Unité des bourses de l'UNESCO doit permettre de faire gagner du temps au personnel du Centre du patrimoine mondial et peut-être d'estimer les coûts des voyages internationaux des stagiaires.

Bénéficiaires directs visés : Le personnel chargé de la gestion de la faune sauvage africaine et des aires protégées.

Répartition du budget :

Budget total du projet :

US\$ 30.000

Apport national ou autre :

En nature.

Fourniture d'équipements de formation, de programmes et d'autres éléments d'infrastructure.

Montant demandé au Fonds :

US\$ 30.000

Ce montant concerne 3 bourses de US\$ 10.000 chacune, comprenant :

- Frais d'inscription US\$ 5.000
- Rémunération pendant 12 mois US\$ 1.100
- Matériels éducatifs US\$ 800
- Voyages locaux et allocations de transit US\$ 150
- Taxes d'aéroport, frais d'immigration et

allocations et assurances	US\$ 950
• Vols internationaux	US\$ 2.000
Sous-total	US\$10.000 x 3 = US\$ 30.000

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN appuie l'allocation de ces bourses au profit du personnel responsable de la faune sauvage africaine et des aires protégées.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre appuie l'octroi de US\$ 30.000 pour 3 bourses pour l'année universitaire 2000-2001 au Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 30.000** au Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka pour contribuer à trois bourses pour l'année universitaire 2000-2001. Le Bureau pourrait également souhaiter demander au Centre du patrimoine mondial de faire rapport à sa vingt-quatrième session sur les économies réalisées et autres avantages dus à la mise en œuvre de ce projet d'allocation de bourses par l'intermédiaire de l'Unité des bourses de l'UNESCO.

1.AFRICA.(c).II.

Type de patrimoine : NATUREL **Région:** AFRIQUE

Type d'assistance : Formation **Etat partie :** GABON
PMD/PFR : PMD

Nom de l'activité : Atelier national de formation sur la mise en œuvre de la Convention, préparation d'une liste indicative et proposition d'inscription de biens naturels du Gabon sur la Liste du patrimoine mondial.

Sites du patrimoine mondial concernés : Sites potentiels au Gabon et biens transfrontaliers que le Gabon partage avec des Etats africains voisins.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Aucune.

Résumé des antécédents et description de l'activité : La République du Gabon a ratifié la Convention en 1986. Jusqu'à maintenant, le pays n'a pas proposé de sites qui pourraient figurer sur la Liste du patrimoine mondial. Le Gabon possède une riche diversité biologique forestière tropicale et près de 85% du pays est boisé. On peut espérer que l'activité de formation proposée pourra permettre au Gabon de commencer à distinguer et proposer des sites pour inclusion sur la Liste du patrimoine mondial. Les objectifs de cette activité de formation sont les suivantes : (i) développer la sensibilisation du grand public à la richesse et à l'importance de la diversité biologique du Gabon ; (ii) susciter un intérêt pour la protection de la culture au sein des populations locales et nationale ; (iii) sensibiliser l'opinion publique à l'impact de ses activités sur les écosystèmes naturels ; (iv) informer sur les stratégies en vue de la protection de la biodiversité, y compris pour la proposition d'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial ; et (v) identifier un certain nombre de sites potentiels et élaborer un plan pour leur future proposition d'inscription en tant que patrimoine mondial. Les principaux thèmes dont traitera l'activité de formation sont les suivants : (a) concepts en vue de la protection de la nature et de la diversité biologique ; et (b) conventions internationales pour la protection de la diversité biologique, y compris la Convention du patrimoine mondial. Les participants prévus sont des gestionnaires des aires protégées du Gabon et des pays voisins du bassin du Congo, des spécialistes tels que des biologistes, gestionnaires de forêts, professeurs de géographie, fonctionnaires de l'administration et dirigeants du secteur du tourisme. Cette activité de formation doit durer trois jours ouvrables et sera suivie d'une visite sur le terrain dans une aire protégée.

Bénéficiaires directs visés : Les gestionnaires d'aires protégées, dont les sites potentiels du patrimoine mondial et des scientifiques, des spécialistes de la conservation et des représentants du Gabon et des pays voisins.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :	US\$ 20.000
• Location de la salle de réunion	US\$2.000
• Services de secrétariat et location de matériel (ordinateur)	US\$2.000
• Dossiers et documents	US\$1.400
• Location de micros	US\$ 700
• Préparation ou achat de matériel audiovisuel	US\$ 600
• Location de transport local et carburant	US\$1.000
• Indemnités journalières pour les participants locaux, Y compris honoraires	US\$5.000
• Activités de promotion : Radio/ TV, certificats du séminaire, etc.	US\$1.000
• Participation de personnel du WHC	US\$2.300
• Consultant international	US\$4.000

Apport national ou autre : **En nature**
Contributions pour la préparation de documents pour l'activité de formation et pour l'organisation de l'atelier.

Montant demandé au Fonds : **US\$ 20.000**

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN recommande l'organisation de cette activité de formation en tant que première étape pour aider les autorités gabonaises à identifier des aires naturelles susceptibles d'être proposées pour inscription au patrimoine mondial.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre recommande que le Président approuve la somme de US\$ 20.000 demandée par le Gabon.

Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver l'allocation d'une somme de **US\$ 20.000.**

1.AFRICA.(d).I

Type de patrimoine : NATUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : République unie de Tanzanie

PMD/PFR : PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Atelier de planification du projet de renforcement des capacités institutionnelles pour la recherche et le suivi relatifs au patrimoine mondial naturel de Tanzanie.

Sites du patrimoine mondial concernés : Aire de conservation de Ngorongoro, Parc national du Serengeti, Parc national du Kilimandjaro et Réserve d'animaux de Selous.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial aux 4 sites : [Total US\$ 244.980]

<i>Coopération technique</i>	1987	Equipement pour Ngorongoro	US\$ 2.000
	1987	Land Rover pour Ngorongoro	US\$ 17.500
	1988	Equipement pour Ngorongoro	US\$ 10.000
	1989	Véhicule pour Ngorongoro	US\$ 50.000
	1990	Véhicule pour le Serengeti	US\$ 30.000
	1994	Kilimandjaro	US\$ 25.000
	1984	Véhicules pour Selous véhicules	US\$ 10.480
	1988	Equipement pour Selous	US\$ 50.000
<i>Formation</i>	1989	Kilimandjaro	US\$ 30.000
<i>Assistance d'urgence</i>	1986	Equipement d'urgence pour Ngorongoro	US\$ 20.000

Paragraphes concernés de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation des sites : Ngorongoro a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1984 et suite à l'amélioration de son état de conservation, a été retiré de cette Liste en 1989. L'état de conservation de Ngorongoro est mentionné dans les rapports des sessions du Bureau et du Comité de 1984 à 1989. Un rapport à jour sur l'état de conservation de Ngorongoro et du Serengeti figure dans le document WHC-99/CONF.208/5 soumis à la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Les autorités tanzaniennes, par leur lettre datée du 20 mai 1999, ont soumis des demandes pour une somme totale de US\$ 1.475.770 concernant les projets suivants :

- Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un module de formation pour améliorer l'efficacité de la gestion du site du patrimoine mondial du Kilimandjaro et renforcement du Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka (US\$ 223.500)
- Achat d'un véhicule 4x4 pour les Parcs nationaux du Kilimandjaro et du Serengeti respectivement (US\$ 50.000)
- Renforcement institutionnel de l'Institut de recherche sur la faune sauvage du Serengeti en vue d'entreprendre une recherche sur toutes les aires protégées de Tanzanie, dont les quatre sites du patrimoine mondial (US\$ 1.207.270).

Le Centre du patrimoine mondial a contacté le Délégué permanent adjoint de la République unie de Tanzanie auprès de UNESCO et a discuté du projet lors d'une réunion tenue au Centre le 23 juin 1999. Le Centre a fait remarquer au Délégué que bien que les projets proposés concernent tout à fait l'état de conservation des sites du patrimoine mondial naturel of Tanzanie, les ressources du Fonds du patrimoine mondial seraient insuffisantes pour couvrir le coût total estimé des trois projets. A la

réunion, le Délégué tanzanien et le Centre ont convenu de proposer à la vingt-troisième session du Bureau que les deux véhicules achetés pour la République démocratique du Congo (RDC) en 1998 – et stockés au Kenya car ils n'avaient pu être livrés en RDC pour des raisons de sécurité – soient livrés aux Parcs nationaux du Serengeti et du Kilimandjaro. Le transfert a été autorisé par la vingt-troisième session du Bureau et le Président a approuvé en août 1999 une somme de US\$ 20.000 pour payer le magasinage et les frais de sortie et de transport des véhicules depuis le Kenya jusqu'aux deux sites tanzaniens concernés.

A propos des deux autres demandes, le Délégué a accepté de demander une subvention de US\$ 30.000 pour organiser un atelier de préparation du projet technique, avec la participation de donateurs, en vue d'élaborer une proposition intégrée dont le financement pourrait être soumis pour étude au Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Le Délégué permanent adjoint de la Tanzanie a convenu de prendre contact avec les points focaux politiques et opérationnels du FEM en Tanzanie et de rechercher leur appui en vue de la participation du FEM à un tel atelier de planification de projet. Cet atelier cherchera à élaborer une proposition intégrée pour relier les activités du Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka et les activités de recherche et de renforcement des capacités de l'Institut de recherche sur la faune sauvage du Serengeti pour la gestion des quatre sites du patrimoine mondial naturel de Tanzanie. Une telle proposition de projet intégrée – à mettre au point dans le cadre de l'atelier de planification – sera soumise par le gouvernement tanzanien au Secrétariat du FEM à la Banque mondiale pour qu'il en envisage le financement.

Bénéficiaires directs visés : Collège de gestion de la faune sauvage africaine de Mweka, Arusha, Institut de recherche sur la faune sauvage du Serengeti et les quatre sites du patrimoine mondial de Tanzanie. Les experts tanzaniens concernés par la faune sauvage et la gestion des aires protégées peuvent être considérés comme des bénéficiaires secondaires.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité : **US\$ 30.000**

Apport national ou autre : **En nature.**

Fourniture de véhicules et autres dispositions de transport liées à la préparation du projet et à l'organisation de l'atelier.
Temps du personnel consacré au projet et des experts nationaux chargés de la planification, de la préparation et de la conduite de l'atelier.

Montant demandé au Fonds : **US\$ 30.000**

Coûts d'organisation de l'atelier de planification du projet :

- Voyage, indemnités journalières et honoraires d'un consultant international pour 2 voyages en Tanzanie et d'autres services relatifs à la préparation de l'atelier, entretiens avec des donateurs et recherche et préparation de documents pour l'atelier US\$ 12.000
- Participation de représentants de la communauté locale à l'atelier de planification du projet planification et activités préparatoires US\$ 2.000
- Voyage et indemnités journalières associés aux services de deux experts régionaux de l'UICN régionaux experts US\$ 5.000
- Voyage et indemnités journalières d'un fonctionnaire du Centre US\$ 2.500
- Voyage et indemnités journ. d'un expert régional représentant du MAB US\$ 1.000
- Dépenses nationales dont voyage, indemnités journalières et honoraires d'experts, services administratifs et de secrétariat, location d'une salle de réunion, location d'équipement et dépenses diverses US\$ 7.500

Commentaires des organes consultatifs : Les commentaires de l'UICN sur cette proposition seront

présentés lors de la vingt-troisième session du Bureau.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre appuie l'organisation de l'atelier de planification du projet et recommande l'approbation de US\$ 30.000 – à condition que l'UICN appuie cette demande – en recommandant à la Délégation tanzanienne auprès de l'UNESCO de collaborer étroitement avec les points focaux du FEM pour s'assurer que la proposition qui résultera de l'atelier réponde aux critères de financement du FEM.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant of **US\$ 30.000** – sous réserve de l'appui de la demande par l'UICN lors de la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau – pour l'organisation de l'atelier de planification du projet. Le Bureau pourrait également souhaiter recommander que l'Etat partie implique étroitement ses points focaux du FEM dans la planification et l'organisation de l'atelier et s'assure que la proposition qui résultera de l'atelier réponde aux critères de financement du FEM.

1.AFRICA.(d).II

Type de patrimoine : NATUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : CÔTE D'IVOIRE

PMD/PFR : PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Renforcement de la protection du Parc national de la Comoé

Site du patrimoine mondial concerné : Parc national de la Comoé, Côte d'Ivoire.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :		[Total US\$ 47.000]
<i>Coopération technique</i>	1988 Achat d'un véhicule	[US\$ 17.000]
	1993 Achat d'un véhicule tout terrain	[US\$ 30.000]

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation de ce site : Voir le rapport sur l'état de ce site dans le document de travail WHC-99/CONF.208/5 destiné à la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau.

Résumé des antécédents et description de l'activité : La Comoé est le plus grand Parc national d'Afrique de l'Ouest. Depuis sa création, ce Parc subit un braconnage de plus en plus important. Le nombre des éléphants, estimé à 10.000 en 1950 est descendu à 3.000 en 1996. Une étude récente du WWF estime que 75% des animaux de taille moyenne du Parc sont menacés par le braconnage très important. L'Etat partie a proposé un projet qui comprendrait une étude pour comprendre tout l'impact du braconnage sur les populations de faune sauvage du Parc. Cette étude proposera des solutions telles que le pacage des animaux pour générer des profits pour les communautés locales et s'assurer un soutien de la communauté locale pour atténuer les menaces dues au braconnage et préparer un plan de gestion du site. Le projet sur 24 mois prévoit une collecte de données à partir d'études de terrain avec la participation des communautés locales et la création d'un micro-projet pour montrer d'autres solutions possibles que la dépendance par rapport au braconnage de la faune sauvage pour générer des revenus au sein des communautés locales.

Bénéficiaires directs visés : Personnel responsable de la gestion et de la conservation du site et communautés locales.

Répartition du budget :

Budget total du projet : **US\$ 59.500**

Apport national ou autre : **En nature**

Contributions en nature – en termes de temps, de ressources de bibliothèques et d'équipement et de matériels de recherche, fournies par plusieurs instituts et personnes privées de Côte d'Ivoire.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **US\$ 59.500**

- Achat d'un véhicule 4x4 US\$ 30.000
- Salaires et allocations de (a) 4 géomètres US\$ 2.000
(b) 10 experts US\$ 10.000
- Coûts opérationnels dont l'organisation de 2 séminaires de sensibilisation des communautés locales US\$ 4.000
- Achat de 2 ordinateurs, 2 imprimantes et accessoires US\$ 9.000
- Salaires et allocations de 8 guides sur le terrain choisis parmi le personnel du Parc et les villageois locaux US\$ 2.500

- Divers

US\$ 2.000

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN a confirmé les rapports signalant un très important braconnage et des menaces à l'intégrité du site et elle appuie la subvention d'assistance à ce projet.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie la subvention d'assistance à ce projet. Le Centre estime toutefois que les composantes du projet ont surestimé le prix du véhicule et de l'équipement informatique. Le Centre juge donc que ce projet pourrait être mis en œuvre à un coût total de US\$ 50.000.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander que le Comité approuve un montant de **US\$ 50.000** pour ce projet, en demandant au Centre du patrimoine mondial de faire des économies dans les lignes budgétaires concernant l'achat d'un véhicule, d'ordinateurs, d'imprimantes et d'accessoires. Le Bureau pourrait également souhaiter suggérer que le Comité autorise le Président à approuver un montant complémentaire inférieur à US\$ 9.500 pour ce projet au cas où le véhicule et l'équipement informatique s'avèrent être beaucoup plus chers que les estimations actuellement disponibles au Centre du patrimoine mondial. Le Bureau pourrait enfin souhaiter recommander que le Comité engage l'Etat partie à fournir un rapport détaillé sur la mise en œuvre du projet à sa vingt-quatrième session extraordinaire en novembre 2000.

REGION ARABE

1.ARAB.(a).I.

Type de patrimoine : NATUREL **Région :** ARABE

Type d'assistance : Assistance préparatoire **Etat partie :** MAROC
PMD/PFR : Non

Nom de l'activité : Préparation du dossier de proposition d'inscription du Parc national d'Aghbar-Toubkal en tant que site du patrimoine mondial

Site du patrimoine mondial concerné : Le site potentiel du Parc national d'Aghbar-Toubkal.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Le Maroc n'a pas reçu d'assistance préparatoire pour le patrimoine naturel dans le passé.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Aghbar-Toubkal compte parmi les sites potentiels inventoriés par la mission d'experts entreprise en 1997 dans le cadre de la Stratégie globale pour "identifier des sites du patrimoine naturel dans la région arabe". Ce site a également été recommandé par une réunion de la région arabe tenue au Caire, Egypte, du 28 mai au 2 juin 1999. Le royaume du Maroc a demandé une assistance préparatoire pour la proposition d'inscription de ce site en tant que premier site mixte du pays. Situé dans les montagnes du Haut Atlas oriental, Aghbar-Toubkal constitue un écosystème forestier unique largement doté de flore endémique, telle que le cyprès de l'Atlas. Situé à 75 km au sud de Marrakech, le site a une superficie de 36.000 hectares. Il possède la plus haute montagne d'Afrique du Nord, couverte de neiges éternelles, et possédant une très large gamme de faune et de flore (alpines à désertiques). Le site a été étudié en profondeur, délimité par le Département des Forêts et des Eaux en 1997 et ajouté à la liste indicative du Maroc en 1998. Etant donné que l'utilisation des ressources naturelles semble importante pour la population locale, on s'attend à ce qu'il soit proposé pour inscription en tant que paysage culturel et site mixte.

C'est la première fois que l'Etat partie a l'intention de proposer l'inscription d'un site mixte.

Bénéficiaires directs visés (le cas échéant) : Les gestionnaires de sites, les professionnels et autres experts de l'Etat partie, de la région arabe et des experts internationaux engagés dans la conservation du Parc national d'Aghbar-Toubkal.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité : **US\$ 15.000**

- Voyage, subsistance et honoraires d'un consultant international US\$5.000
- Coûts de participation d'experts nationaux US\$2.500
- Transport local US\$2.500
- Production de graphiques, documents, photographies, vidéo
et autre documentation pour compléter la proposition d'inscription
au patrimoine mondial US\$5.000

Apport national ou autre : Appui en nature par la fourniture de véhicules pour le voyage sur le terrain, de carburant et de frais d'entretien et contribution partielle aux frais de temps passé par les experts nationaux et du personnel des ministères, départements gouvernementaux et administrations locales concernés.

Montant demandé au Fonds : **US\$ 15.000**

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN considère qu'Aghbar-Toubkal appartient à la catégorie V des aires protégées sur le plan international, c'est-à-dire les paysages protégés. En tant que

tel, il pourrait avoir des valeurs de paysage culturel d'une importance universelle exceptionnelle. Les valeurs universelles exceptionnelles de ses caractéristiques de patrimoine naturel devraient être déterminées à partir de l'évaluation de la proposition d'inscription du site lors de sa soumission. L'avis de l'ICOMOS sur cette demande est attendu et sera présenté au Bureau.

Commentaires du Secrétariat : Le paragraphe 110 (a) des *Orientations* indique que "Le Président n'est pas autorisé à approuver une demande soumise par son propre pays." Il est donc demandé au Bureau de prendre une décision à propos de cette demande. Le Centre recommande que le Bureau, sous réserve de l'appui de l'ICOMOS, approuve cette demande.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 15.000, à condition que l'ICOMOS appuie cette demande.</p>
--

ASIA & PACIFIC REGION

1.ASIA.(d).I.

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : JAPON ; gouvernement de la Préfecture de Kagoshima

PMD/PFR : Non, mais les Etats parties bénéficiaires comprennent 1 PMD et 3 PFR.

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Appui à 7 participants de pays d'Asie-Pacifique pour assister à la Conférence internationale de Kagoshima sur le patrimoine mondial naturel (KICWNH), à Kagoshima et sur l'île de Yakushima, site du patrimoine mondial du Japon, du 18 au 21 mai 2000.

Sites du patrimoine mondial concernés : Sites du patrimoine mondial naturel des Etats parties suivants d'Asie-Pacifique : Australie, Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique (Etat d'Hawaï), Inde, Indonésie, Népal, Nouvelle-Zélande, Philippines, Iles Salomon, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Le Japon est un important donateur et contribue de plus en plus à promouvoir le travail de la Convention du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique, grâce à ses ressources d'appui bilatérales et multilatérales. Le Japon contribue de manière importante au Fonds du patrimoine mondial et ne demande pas de financement d'activités associées au patrimoine mondial au Japon excepté pour faciliter la participation de spécialistes d'Etats parties en développement d'Asie-Pacifique.

Formation 1998 Participation d'Etats parties en développement à la réunion sur les accords multicôtiers pour la conservation de la biodiversité [US\$ 20.000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : Lors de la seconde réunion du Réseau régional des gestionnaires du patrimoine mondial en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique, en Australie et en Nouvelle-Zélande, tenue en Thaïlande en janvier 1998, les participants japonais ont annoncé qu'ils accueilleraient en l'an 2000 la première conférence internationale sur le rôle des gouvernements locaux concernant la conservation et la durabilité du patrimoine naturel de Kagoshima et de l'île de Yakushima, site du patrimoine mondial. Le gouvernement de la Préfecture de Kagoshima a donné suite à cette annonce en faisant part de l'organisation de la KICWNH à la vingt-deuxième session du Comité tenue à Kyoto en novembre-décembre 1998.

Le gouvernement de la Préfecture de Kagoshima a déjà fait quelques préparatifs pour la KICWNH de mai 2000. En 1999, il a : (a) communiqué avec des Etats parties d'Asie-Pacifique à la Convention possédant au moins un bien naturel classé au patrimoine mondial et nommé des participants représentant les gouvernements locaux pour assister à la conférence en mai 2000 ; (b) accueilli une réunion préparatoire, du 12 au 14 octobre 1999, en vue de l'organisation de la KICWNH en mai 2000 et soutenu la participation d'un représentant respectivement de l'Etat du Queensland (Australie), de la province du Sichuan (Chine), de l'Etat d'Assam (Inde), de la province de Palawan (Philippines), de Thaïlande et du Centre du patrimoine mondial à la réunion préparatoire. Cette réunion a défini les thèmes suivants pour la KIWCNH : (a) conservation du patrimoine mondial naturel ; (b) utilisation durable régionale et communautaire du patrimoine mondial naturel ; et (c) patrimoine mondial naturel et jeunesse. Des vice-présidents auprès du Comité responsable de chacun des thèmes ont été nommés. La réunion préparatoire a également débattu de l'ordre du jour de la KIWCNH et a passé en revue la forme et le contenu de la déclaration qui doit résulter de la KICWNH. Cette déclaration soulignera l'engagement des gouvernements locaux, c'est-à-dire les niveaux gouvernementaux qui rendent compte directement aux gouvernements centraux des Etats parties à la Convention, dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des sites du patrimoine mondial naturel.

Le gouvernement de la Préfecture de Kagoshima a déjà réservé des fonds pour faciliter la participation de 15 représentants de gouvernements locaux de 12 pays d'Asie-Pacifique. Cette demande de contribution financière du Fonds du patrimoine mondial concerne l'appui à apporter à sept autres participants représentant les gouvernements locaux d'Indonésie (2) et de l'Inde (2) et à un fonctionnaire des gouvernements centraux de Chine, du Népal et du Viet Nam.

Bénéficiaires directs visés : Les gouvernements locaux et un certain nombre de représentants du gouvernement central d'Etats parties d'Asie-Pacifique possédant au moins un site du patrimoine mondial naturel.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité : **US\$ 525.700**

Apport national ou autre : **environ US\$ 500.000**

Le gouvernement de la Préfecture de Kagoshima couvre tous les frais d'organisation de la KIWCNH estimés à environ US\$ 500.000

Montant demandé au Fonds : **US\$ 25.700**

Voyage international, pension et hébergement pour 3 jours à Kagoshima et 3 jours à Yakushima pour les participants suivants :

- 2 de la province de l'ouest de Java, Indonésie US\$ 7.800
- 2 de l'Etat d'Uttar Pradesh, Inde US\$ 7.400
- 1 de la Commission nationale vietnamienne auprès de l'UNESCO US\$ 3.500
- 1 du ministère népalais des Forêts et de la Conservation des Sols US\$ 3.600
- 1 du ministère chinois de la Construction US\$ 3.400

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN a été consultée dès le début des préparatifs de la KIWCNH et doit jouer un rôle actif dans les délibérations de la KIWCNH. L'UICN appuie cette demande de US\$ 25.700 faite par le gouvernement de la Préfecture de Kagoshima.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre appuie l'allocation du montant demandé de US\$ 25.700 destiné au gouvernement de la Préfecture de Kagoshima pour financer la participation d'experts de pays en développement.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 25.700** pour faciliter la participation de 7 représentants d'Etats parties en développement, conformément à la présente demande du gouvernement de la Préfecture de Kagoshima pour l'organisation de la KICWNH en mai 2000.

1.ASIA.(d).II.

Type de patrimoine : NATUREL

Région : ASIE & PACIFIQUE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : NEPAL & UICN NEPAL
PMD/PFR : PFR.

Etat des paiement dus au Fonds du patrimoine mondial : Payé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Atelier UICN/CMAP pour l'Asie du Sud, site du patrimoine mondial du Parc national de Sagarmatha, Népal, mai 2000.

Sites du patrimoine mondial concernés : Les Sundarbans (Bangladesh), Sanctuaire de faune de Manas et Parcs nationaux de Kaziranga, Nanda Devi, des Sundarbans et de Keoladeo (Inde), Parcs nationaux de Sagarmatha et Royal Chitwan et site proposé (en 1999) du Parc national de Shey Phuksundo (Népal) et Réserve forestière de Sinharaja (Sri Lanka) et plusieurs sites potentiels de la sous-région du Sud de l'Asie.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Cette activité profitera à toute la sous-région de l'Asie du Sud et pas seulement au Népal, aussi n'a-t-on pas mentionné de précédentes contributions.

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation des sites concernés (le cas échéant) : Sans objet. Voir le rapport sur l'état de conservation du Parc national de Sagarmatha et la tenue de l'atelier proposé dans le document WHC-99/CONF.208/4

Résumé des antécédents et description de l'activité : La Commission mondiale de l'UICN pour les aires protégées (CMAP) tient ses sessions régionales de travail dans différentes régions du monde. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé par le Centre et l'UICN en 1996, l'UICN/CMAP organise des ateliers et des débats lors de ses sessions régionales afin de mieux sensibiliser les membres de son réseau aux questions et problèmes relatifs à la mise en œuvre de la Convention. En 1999, le Centre, avec l'accord du Président, a approuvé l'octroi d'une assistance d'un montant de US\$ 9.265 pour la session de l'UICN/CMAP en Asie du Sud-Est et de US\$ 15.000 pour une réunion globale de l'équipe spéciale de l'UICN/CMAP sur "L'évaluation de l'efficacité de la gestion – Le cas du patrimoine mondial naturel". L'organisation de telles sessions est utile pour faire augmenter le nombre de membres du réseau de l'UICN/CMAP au niveau régional. Ces membres peuvent contribuer à l'évaluation de propositions d'inscription, à la préparation de rapports sur l'état de conservation et à d'autres services fournis par l'UICN au Comité et au Centre.

Il est prévu que les membres sud-Asiatiques de l'UICN/CMAP se réunissent pour échanger des expériences et des informations sur les questions relatives aux aires protégées en mai 2000. Cette session se tient à l'invitation du gouvernement népalais de Sa Majesté (HMGN) et du Bureau de l'UICN à Kathmandu, Népal. La réunion aura lieu au Parc national de Sagarmatha, site du patrimoine mondial. Les principaux objectifs de la session d'Asie du Sud sont les suivants : (a) passer en revue la situation des aires protégées dans la région d'Asie du Sud ; (b) rechercher de nouvelles visions et idées pour la gestion des aires protégées afin de les présenter au Cinquième Congrès mondial des Parcs en 2002 ; et (c) étudier et élaborer des stratégies au niveau local pour la gestion durable de sites du patrimoine mondial naturel en Asie du Sud. Les résultats escomptés comprennent : (a) une stratégie asiatique pour la gestion des aires protégées ; (b) un rapport de la réunion décrivant l'expérience acquise en Asie du Sud et les perspectives du Cinquième Congrès mondial des Parcs ; (c) une estimation et une compréhension des problèmes de gestion du patrimoine mondial naturel en Asie du Sud ; et (d) des stratégies locales pour la gestion durable de sites du patrimoine mondial naturel de l'Asie du Sud.

Bénéficiaires directs visés : Directeurs ou gardiens en chef de parcs et/ou leurs collaborateurs de 9 sites du patrimoine mondial et d'un site mixte proposé pour évaluation en l'an 2000, ainsi que d'autres représentants de l'Etat partie concernés par la mise en œuvre de la Convention.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :	US\$ 20.000
Montant demandé au Fonds	US\$ 20.000
• Voyages internationaux des gestionnaires de sites (9) et d'autres représentants du gouvernement, d'instituts de formation et d'ONG (au moins 6) du Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka concernés par la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et d'autres conventions internationales sur la conservation de la diversité biologique :	US\$ 12.000
• Voyage local au Népal pour les participants mentionnés au point (a) entre Kathmandu et le site du patrimoine mondial du Parc national de Sagarmatha :	US\$ 3.000
• Contribution aux coûts de logistique et de préparation de l'atelier	US\$ 5.000

Apport national ou autre : On recherche l'appui d'organisations internationales basées au Népal comme le WWF, l'UICN, le World Mountains Institute, d'organisations bilatérales comme US AID et l'appui en nature du HMGN et d'autres sources du gouvernement népalais pour réunir une somme complémentaire de US\$ 45.000 nécessaire à l'organisation de cette activité.

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN appuie l'organisation de sa session UICN/CMAP pour l'Asie du Sud et s'est engagée à travailler avec son Bureau népalais pour concevoir des ateliers et débats spécifiques afin d'aborder les questions et problèmes liés au patrimoine mondial et définir des solutions et des domaines de coopération régionale parmi les spécialistes des aires protégées.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre recommande que le Président approuve cette demande soumise en commun par le gouvernement népalais de Sa Majesté et l'UICN-Népal pour un somme de US\$ 20.000.

Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver l'octroi d'une somme de US\$ 20.000.
--

AMERIQUE LATINE

1.LATIN.(c).I.

Type de patrimoine : NATUREL

Région : AMERIQUE LATINE

Type d'assistance : Formation

Etat partie : BRÉSIL

PMD/PFR : non

Nom de l'activité : Formation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay et Venezuela

Sites du patrimoine mondial concernés : Sites classés et potentiels du patrimoine mondial en Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay et Venezuela

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel :

		[Total:US\$ 55.000]
<i>Assistance préparatoire</i> 1999	Préparation de 3 propositions d'inscription	[US\$ 18.000]
<i>Formation</i>	1982 Cours de gestion de la faune sauvage	[US\$ 15.000]
	1984 Séminaire de gestion de zones de faune sauvage	[US\$ 8.000]
	1985 1 mois de cours de gestion de zones protégées	[US\$ 4.000]
	1991 Atelier de 10 jours	[US\$ 10.000]

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation des sites considérés : Voir les rapports sur l'état de conservation du Parc national d'Iguaçu (Brésil) et du Parc national Canaima dans le document WHC-99/CONF.208/5 destiné à la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Brésil a proposé l'inscription de trois sites sur la Liste du patrimoine mondial en 1998 pour étude par la vingt-troisième session du Comité. Il a proposé l'inscription de trois autres biens en 1999 pour étude par le Comité en l'an 2000. Au cours des années à venir, le Brésil compte maintenir un taux semblable de soumission de propositions d'inscription et compte notamment proposer environ 35 biens naturels ou mixtes sur la Liste du patrimoine mondial. Le Brésil a également dû faire face à de sérieuses menaces Brésil à son site naturel classé – le Parc national d'Iguaçu – qui a fait l'objet de débats aux sessions annuelles du Bureau et du Comité depuis trois ans. Le Brésil propose d'accueillir un atelier de formation pour réunir des gestionnaires de sites et autres professionnels concernés par la mise en œuvre de la Convention dans cinq pays voisins pour débattre des points suivants :

- a) mise en œuvre de la Convention – tendances actuelles et potentiel futur ;
- b) expériences d'études de cas d'identification, de propositions d'inscription et de gestion de sites du patrimoine mondial ;
- c) revue des listes indicatives de biens naturels et mixtes ; et
- d) avenir de la gestion des sites du patrimoine mondial.

Cet atelier de formation prévoit une visite sur le terrain au Parc national d'Iguaçu au Brésil.

Bénéficiaires directs visés : Gestionnaires de sites et autres professionnels concernés par la mise en œuvre de la Convention dans les six Etats parties concernés.

Répartition du budget :

Budget total du projet :	estimé à	US\$ 45.000
• Coût d'organisation de l'atelier	US\$ 10.000	
• Coût des allocations et honoraires du personnel	US\$ 4.000	
• Frais de voyage	US\$ 4.000	
• Publications et rapports	US\$ 2.000	
• Pension et hébergement des participants et frais divers	US\$ 25.000	
Apport national ou autre :		US\$ 15.000
Montant demandé au Fonds :		US\$ 30.000

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN se félicite de l'initiative du Brésil d'accueillir cette activité de formation mais elle a proposé plusieurs modifications des objectifs, thèmes, questions et plan d'organisation de l'atelier.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial a contacté l'Etat partie pour discuter de la révision du projet d'organisation de l'atelier de formation, selon la proposition de l'UICN. Le Centre du patrimoine mondial demande également une ventilation détaillée de la somme de US\$ 25.000 destinée à couvrir les frais de pension et d'hébergement des participants, les frais divers et autres dépenses.

Action du Bureau : Le Bureau, après étude du contenu de la proposition révisée et des détails complémentaires concernant le budget, pourrait souhaiter prendre une décision appropriée lors de sa vingt-troisième session extraordinaire.

1.LATIN.(c).II

Type de patrimoine : NATUREL

Région : AMERIQUE LATINE

Type d'assistance : Formation

Etat partie : Venezuela

PMD/PFR : Non

Nom de l'activité : Atelier de sensibilisation des partenaires concernés par la conservation du Parc national Canaima au Venezuela.

Site du patrimoine mondial concerné : Parc national Canaima, Venezuela.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel : aucune.

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation du site concerné : Voir le rapport sur l'état de conservation du Parc national Canaima dans le document WHC-99/CONF.208/5 destiné à la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau. Le rapport d'une mission Centre/UICN sur site figure dans le document WHC-99/CONF.204/INF.14 soumis à la vingt-troisième session du Bureau en juillet 1999.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Parc national Canaima a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 lorsque le Comité avait demandé à l'Etat partie de collaborer avec le Centre et l'UICN pour définir les limites de l'aire de patrimoine mondial. Depuis, le Comité est préoccupé en raison d'un projet d'installation de lignes électriques et de rapports faisant état de tourisme non durable, d'exploitation minière et d'activités d'abattage de bois à proximité du site. Une mission Centre/UICN, entreprise à la demande du Comité et sur invitation de l'Etat partie, a permis de résoudre plusieurs des motifs de préoccupation du Comité concernant les menaces à l'intégrité du site. Cette mission a également recommandé que le Comité conserve l'ensemble des 3.000.000 hectares proposés pour inscription par l'Etat partie en 1994 dans le classement au patrimoine mondial. La mission Centre/UICN a recommandé que l'Etat partie organise des ateliers et des séminaires de sensibilisation des communautés locales et autres partenaires concernés pour leur montrer l'importance de la conservation de Canaima sur le plan international.

Les autorités vénézuéliennes ont proposé l'organisation de "journées de sensibilisation" à l'intention :

- a) des peuples autochtones de Kavanyen, San Francisco Yuruani et de la lagune de Canaima ;
- b) des autorités locales de Santa Elena Uairen ;
- c) des autorités régionales de l'Etat de Bolivar ; et
- d) des autorités nationales.

Ces manifestations de sensibilisation visent à :

- a) établir une présence institutionnelle et administrative plus forte à Canaima ;
- b) élaborer un plan de gestion pour la protection du site avec la participation des communautés locales ;
- c) sensibiliser les dirigeants politiques et les autorités à la vulnérabilité sociale et écologique de cette aire et à son importance nationale et internationale en matière de conservation ; et
- d) diffuser des informations sur l'importance du Parc national Canaima en tant que site du patrimoine mondial naturel.

Bénéficiaires directs visés : Un ensemble de partenaires concernés qui ont une influence sur l'état de conservation du Parc national Canaima.

Répartition du budget :**Budget total du projet :****US\$ 29.736,99****Apport national ou autre :****Informations non disponibles****Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :****US\$ 29.736,99**

- Hébergement US\$ 10.304,48
- Repas US\$ 5.176,51
- Transport US\$ 10.335,71
- Matériels US\$ 2.219,00
- Carburant US\$ 222,00
- Frais divers et autres US\$ 1.479,29

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN se félicite de l'initiative de l'Etat partie d'organiser les manifestations de sensibilisation proposées conformément aux recommandations de la mission Centre/UICN. L'UICN a proposé plusieurs révisions de la demande qui sont actuellement en cours de négociation entre l'Etat partie et le Centre du patrimoine mondial.

Commentaires du Secrétariat : En plus de sa collaboration avec l'Etat partie afin de réviser la proposition, le Centre du patrimoine mondial tente d'obtenir des informations plus détaillées sur l'estimation des coûts fournie par l'Etat partie ainsi que sur les apports nationaux à l'organisation de ces manifestations de sensibilisation.

Action du Bureau : Le Bureau, après étude des informations complémentaires qui doivent lui être présentées et des éléments d'une proposition révisée, pourrait prendre une décision appropriée lors de sa vingt-troisième session extraordinaire.

1.LATIN.(c).III.

Type de patrimoine : NATUREL **Région:** AMERIQUE LATINE

Type d'assistance : Formation **Etat partie :** COSTA RICA / CATIE
(Le CATIE est un institut régional de formation pour l'Amérique latine)

PMA/PFR : Non

Nom de l'activité : Cours annuel de formation internationale du CATIE pour les gestionnaires d'aires protégées d'Amérique latine, Costa Rica

Sites du patrimoine mondial concernés : Le site transfrontalier de Talamanca La Amistad/Parc national de La Amistad, situé au Costa Rica et au Panama sert de terrain d'expérimentation pour les cours de formation annuelle du CATIE destinés aux gestionnaires d'aires protégées d'Amérique latine.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Les cours de formation parrainés du CATIE ont reçu un appui du patrimoine mondial dès le début de la mise en œuvre de la Convention en 1978 et le montant total des bourses accordées aux participants d'Amérique latine pour les différents cours parrainés du CATIE est estimé à environ US\$ 200.000.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le cours du CATIE sur les aires protégées a été soutenu par le Fonds du patrimoine mondial pendant un certain nombre d'années. Des spécialistes du CATIE ont participé à l'élaboration du Plan d'action stratégique pour la formation de spécialistes en patrimoine naturel adopté par le Comité du patrimoine mondial en 1995 et le cours s'est centré de plus en plus sur les questions du patrimoine mondial. La présente demande concerne un cours de formation intensive de quatre semaines sur la gestion des aires protégées et s'intéresse tout particulièrement à la Convention du patrimoine mondial et aux conventions associées et à sa mise en œuvre dans la région d'Amérique latine. Les thèmes particuliers pour la formation inclus dans cette activité comprennent : (a) responsabilités par rapport aux objectifs du patrimoine mondial et mécanismes d'assistance ; (b) identification des problèmes, conception de la gestion et compétences pour sa mise en œuvre ; (c) administration et gestion de sites ; et (d) gestion du tourisme et engagement des communautés locales.

Bénéficiaires directs visés : Gestionnaires d'aires protégées d'Amérique latine, dont 5 gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :		US\$ 20.000
• Dépenses d'organisation :		US\$ 10.650
1. Location de salle pour l'atelier	(US\$ 200)	
2. Dépenses de secrétariat	(US\$ 750)	
3. Papeterie et photocopies	(US\$ 400)	
4. Matériel pour les exposés	(US\$ 300)	
5. Nourriture, logement et argent de poche pour les stagiaires pendant cinq semaines	(US\$ 9.000)	
• Rétributions des consultants		US\$ 500
• Honoraires des formateurs		US\$ 2.200
• Frais de voyages internationaux		US\$ 2.700
• Frais de voyages locaux		US\$ 1.100
• Enseignement, assurance et autres coûts		US\$ 2.000
• Communications		US\$ 650
• Publication des actes		US\$ 200

Apport national ou autre : WWF-USA, PNUD, FEM, USAID, GTZ, DFID, JICA, TNC ainsi que les bureaux de l'UICN dans la région fournissent un appui pour les bourses aux participants au cours. Le budget du CATIE couvre les salaires du personnel de formation de base et fournit les installations nécessaires au fonctionnement du cours.

Montant demandé au Fonds :

US\$ 20.000

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN appuie le cours et a demandé que les organisateurs du cours attachent une attention particulière aux points suivants : (i) liens possibles avec les besoins en matière d'information et d'organisation du Cinquième Congrès sur les Aires protégées (Afrique du Sud, 2002) ; (ii) liens avec le plan d'action stratégique pour la formation de spécialistes en patrimoine naturel tel qu'approuvé par le Comité en 1995; (iii) fourniture d'apports pour la préparation d'un prototype de module de formation au patrimoine mondial entrepris par la James Cook University de Townsville, Australie, en coopération avec le Centre et l'UICN ; (iv) priorité accordée aux gestionnaires de nouveaux sites naturels de la région qui pourraient être classés en 1999, pour octroi de bourses ; (v) information des participants sur les besoins requis pour la soumission périodique de rapports et le suivi de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, conformément aux Orientations pour la mise en œuvre de la Convention ; (vi) utilisation des rapports sur l'état de conservation présentés les stagiaires latino-américains pour actualiser les informations disponibles au Centre, à l'UICN et au WCMC ; et (vii) meilleur centrage du programme du cours sur les besoins en matière de gestion des sites du patrimoine mondial.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre appuie tout à fait la présente demande et travaillera en étroite concertation avec le CATIE à la sélection des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et à l'intégration d'autres suggestions de l'UICN dans la conception du cours.

<p>Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver une somme de US\$ 20.000 pour le cours du CATIE sur les sommes allouées au patrimoine naturel pour la formation pour l'an 2000.</p>
--

2. PATRIMOINE MIXTE

REGION ARABE

2. ARAB.(a).I

Type de patrimoine : MIXTE **Région:** ARABE
Type d'assistance : Assistance préparatoire **Etat partie :** EGYPTE
PMA/PFR : Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Payé jusqu'en 1999 inclus.

Nom de l'activité : Proposition d'inscription de la région de Sainte-Catherine et du Sud du Sinaï comme paysage culturel mixte et site du patrimoine naturel de l'Egypte.

Site du patrimoine mondial concerné : Site potentiel du patrimoine mondial : Région de Sainte Catherine et Région du Sud du Sinaï en Egypte.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Les précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial à l'Egypte – au titre de l'assistance préparatoire – ont toutes bénéficié à des biens culturels.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le monastère orthodoxe grec (*roum*) Sainte-Catherine et le Mont Moïse (djebel Moussa) ont été proposés par l'Egypte par demande jointe à une lettre du 17 août 1998 adressée au Centre. Cependant, quelque temps plus tôt, lors d'une réunion sur le patrimoine mondial tenue au Caire et au Sinaï du 28 mai au 6 juin 1999, les autorités égyptiennes avaient fait savoir qu'elles souhaitaient proposer l'inscription du site non seulement pour sa valeur culturelle mais aussi pour son paysage et ses valeurs naturelles en incorporant le sud de la région du Sinaï. Le monastère orthodoxe grec chrétien (ou orthodoxe *roum*) du Sinaï, connu sous le nom de monastère Sainte-Catherine, est le plus ancien monastère chrétien en activité sans interruption jusqu'à nos jours. Il est classé comme monument byzantin dans la seconde partie de l'Organisation des Antiquités égyptiennes. Le monument qui subsiste a été construit sur ordre et aux frais de l'empereur Justinien au milieu du VI^e siècle. Le monachisme autour du Mont du Décalogue commence dès la fin du III^e siècle. On dispose déjà de descriptions concernant les valeurs culturelles et religieuses de Sainte-Catherine. Du point de vue du patrimoine naturel et de la diversité biologique, le site de Sainte-Catherine et la région du Sud du Sinaï sont situés au carrefour entre l'Asie et l'Afrique et associent d'importantes combinaisons de diversité biologique paléo-arctique et afro-tropicale. On estime que la région contient également le taux le plus élevé d'endémisme d'Egypte. Ces régions subissent maintenant la pression des touristes, la collecte des plantes médicinales rares et l'enlèvement des fossiles et des rochers. La proposition d'inscription du site en tant que site mixte sur la Liste du patrimoine mondial est considérée comme l'une des étapes du renforcement de la protection des valeurs naturelles et culturelles de patrimoine mondial du site.

Bénéficiaires directs visés : Gestionnaires de sites, professionnels et autres experts de la région arabe et internationaux engagés dans la conservation de Sainte-Catherine et du Sud du Sinaï.

Répartition du budget :

Budget total du projet : **US\$ 19.500**

Apport national ou autre : **En nature**
Appui en nature par la fourniture de véhicules pour les voyages sur le terrain, le carburant et l'entretien et contribution partielle aux coûts du temps des experts nationaux et du personnel des ministères concernés, des départements du gouvernement et des administrations locales.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **US\$ 19.500**

- Collecte de documents pertinents (livres, rapports, diapositives, vidéos, bandes, etc.) **US\$2.500**
- Impression des documents définitifs (dont reproduction) **US\$ 500**

• Secrétariat – y compris location d'un ordinateur	US\$2.500
• Papeterie	US\$1.000
• Voyage à Sainte-Catherine du consultant principal et autres experts nationaux	US\$4.500
• Communications (courrier, fax, téléphone, etc.)	US\$1.000
• Honoraires de 3 experts nationaux	US\$3.000
• Atelier pour les parties concernées	US\$2.500
• Voyages internationaux et indemnités journalières lors de la consultation avec le personnel du WHC	US\$2.000

Commentaires des organes consultatifs : Le site figure sur la liste indicative de l'Egypte et il est donc éligible pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien mixte. Toutefois, la proposition d'inscription de ce site en 1999 – fondée uniquement sur ses valeurs culturelles – est en cours de discussion avec l'Etat partie – selon la suggestion de l'ICOMOS, afin de déterminer la position du pays à l'égard de cette proposition d'inscription. Si le présent projet en cours d'étude doit être mis en œuvre, les organes consultatifs estiment qu'il serait préférable que l'Etat partie retire la proposition qu'il a soumis en 1999 et qu'il soumette la proposition d'inscription révisée en tant que bien mixte avant le 1^{er} juillet 2000.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre recommande que le Président approuve cette demande, en invitant l'Etat partie à retirer la proposition d'inscription de Sainte-Catherine qu'il a soumise en 1999, pour soumettre la proposition d'inscription en tant que bien mixte de Sainte-Catherine et du Sud du Sinaï en l'an 2000.

<p>Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver une somme de US\$ 19.500, en invitant l'Etat partie à retirer sa proposition d'inscription de Sainte-Catherine en 1999 et à soumettre de nouveau une proposition d'inscription de Sainte-Catherine et du Sud du Sinaï en tant que bien mixte avant le 1^{er} juillet 2000, pour étude par le Bureau et le Comité en 2001.</p>
--

REGION PACIFIQUE

2. PACIFIQUE.(a).I.

Type de patrimoine : MIXTE

Région : PACIFIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

PMD/PFR : Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas payé ses contributions 1998 et 1999 au Fonds du patrimoine mondial. Le montant total dû est de US\$ 488.

Nom de l'activité : Délimitation du site et préparation de la proposition d'inscription du site archéologique et naturel de Bobongara, péninsule de Huon.

Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial (au 15 nov. 1999) : [Total: US\$ 15.000]

En décembre 1998, le Président a approuvé l'allocation de la somme de US\$15.000 pour un atelier participatif en vue de l'identification et de la proposition d'inscription de biens de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la Liste du patrimoine mondial.

En octobre 1999, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a soumis une demande d'assistance préparatoire pour la proposition d'inscription du site archéologique de Kuk à financer sur les fonds en dépôt japonais.

Résumé des antécédents et description de l'activité : La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est devenue signataire de la Convention du patrimoine mondial qu'en 1997 et ne possède pas encore de sites sur la Liste du patrimoine mondial. Des représentants du Musée national et de la Galerie d'art de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont assisté aux réunions de la Stratégie globale tenues aux îles Fidji et Vanuatu en 1997 et 1999 respectivement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a commencé à préparer une liste indicative qui comprend le site archéologique de Kuk et le site archéologique et naturel de Bobongara.

La présente demande concerne le site archéologique et naturel de Bobongara, situé sur la péninsule de Huon dans la province papoue de Morobe. La péninsule de Huon est composée de terrasses spectaculaires élevées en forme d'escaliers (anciennes terrasses de récifs de corail submergés) qui se dressent sur plus de 600 mètres et s'étendent sur plus de 80 kilomètres, de l'Est de Bobongara vers Sio, à l'Ouest.

On a mis au jour des artefacts à large lame datant de 38.000 ans sur le site archéologique de Bobongara, ce qui en fait le plus ancien site d'habitat humain du sud du Pacifique Ouest. D'autres recherches archéologiques menées sur le site ont inclus la découverte d'un dépotoir de coquilles datant de 6.000 ans sur les rives d'un lagon relique. On trouve aussi à Bobongara des grottes funéraires, des vestiges de la II^e Guerre mondiale, des sites mythologiques, etc. De plus, les terrasses de récifs de corail exposés de Bobongara sont importantes dans la mesure où elles fournissent un témoignage précieux sur le niveau de la mer et les modifications tectoniques.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- (i) Faire connaître les objectifs de la proposition d'inscription de Bobongara aux villageois ;
- (ii) Obtenir l'approbation des parties prenantes (villageois, fonctionnaires du gouvernement, etc.) pour la proposition d'inscription de Bobongara et certaines parties des terrasses de récifs élevées de la péninsule de Huon ;
- (iii) Définir les zones à classer dans un but de préservation ;
- (iv) Réaliser un enregistrement détaillé du paysage archéologique et géologique de Bobongara et réaliser des cartes de la région à des échelles adaptées ;
- (v) Constituer un comité de gestion et assurer la protection à long terme du bien proposé au patrimoine mondial et

- (vi) Préparer et publier une proposition d'inscription au patrimoine mondial pour Bobongara et les zones de la péninsule de Huon.

Répartition du budget :

1. Allocations des travailleurs sur le terrain	US\$ 3.955
2. Billets d'avion	US\$ 4.095
3. Coûts du fret	US\$ 490
4. Location d'un véhicule	US\$ 1.057
5. Equipement	US\$ 9.520
6. Guides et ouvriers	US\$ 441
7. Production du rapport	US\$ 2.310
8. Production de la carte	US\$ 1.400
9. Frais de réunion	US\$1.050
10. Hébergement	US\$ 155
11. Imprévus	US\$ 1.400
12. Consultants	US\$ 5.250
Budget total de l'activité :	US\$ 31.123

Apport national ou autre : Le Musée de Papouasie-Nouvelle-Guinée a demandé un financement supplémentaire pour cette activité au gouvernement national et au gouvernement provincial de Morobe.

Montant demandé au Fonds :

US\$ 31.123

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a fait part de son entier soutien à cette demande. L'ICOMOS a indiqué qu'il fallait étudier les aspects culturels du site de Bobongara, non seulement dans une perspective archéologique mais aussi comme paysage culturel.

L'UICN a noté qu'il fallait que la Papouasie-Nouvelle-Guinée entreprenne une estimation nationale susceptible d'aboutir à la préparation d'une liste indicative de biens qu'elle compte proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial au cours des années à venir. L'UICN a vérifié le "*Protected Areas System Review of the Indo-Malayan Realm*" (MacKinnon, 1997) et note que la péninsule de Huon est une aire naturelle importante mais que seule l'aire protégée du Finisterre dans la péninsule a été jugée d'importance mondiale. L'UICN observe également que la demande est essentiellement centrée sur les valeurs archéologiques de l'aire et fournit peu d'informations sur ses valeurs naturelles, à part celles qui sont liées à la géomorphologie.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre recommande l'approbation d'un montant de US\$ 30.000, ainsi qu'une recommandation à l'Etat partie lui demandant d'envisager la préparation de la proposition d'inscription de Bobongara comme bien mixte culturel et naturel ou comme paysage culturel.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 30.000, sous réserve du paiement par l'Etat partie de ses contributions impayées au Fonds du patrimoine mondial en 1998 et 1999 (US\$ 488), en demandant à l'Etat partie d'envisager la préparation de la proposition d'inscription de Bobongara comme site mixte ou comme paysage culturel.**

REGION AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

2. LATIN.(a).I.

Type de patrimoine : MIXTE

Région : AMERIQUE LATINE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : GUATEMALA

PMD/PFR : Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Payé jusqu'en 1999 inclus.

Nom de l'activité : Assistance préparatoire pour l'élaboration d'une liste indicative de biens culturels et naturels.

Résumé des antécédents et description des activités : La contribution du Fonds du patrimoine mondial sera nécessaire pour identifier des biens naturels et culturels au Guatemala et les inclure dans la liste indicative en vue d'une proposition d'inscription ultérieure.

Plan du projet :

- a) Sélection des monuments et sites à inclure dans la liste indicative du patrimoine culturel et naturel du Guatemala
- b) Sélection et contrats avec des spécialistes dans des domaines tels que l'archéologie, l'histoire, la photographie, la législation, les ressources naturelles, l'architecture vernaculaire, le dessin, les ordinateurs, la topographie, la géologie, l'environnement et autres spécialités
- c) Visite, étude initiale et documentation des sites à considérer et sélectionner pour la Liste
- d) Evaluation de la documentation par la Commission nationale pour élaborer une liste nationale de sites du patrimoine culturel et naturel.

Le projet doit être terminé deux mois après réception des fonds.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité : **US\$ 24.500**

Apport national ou autre : **US\$ 9.500**

Institut d'Archéologie et d'Histoire avec l'appui du ministère de la Culture :

- Services de dessin et ressources en matière d'information US\$ 1.000
- Services de secrétariat, communication, téléphone et fax US\$ 2.000
- Services techniques d'informatique US\$ 1.000
- Appui d'assistance en personnel US\$ 500
- Professionnels responsables des sites archéologiques et historiques qui aideront à la recherche et à la documentation US\$ 5.000

Montant demandé au Fonds : **US\$ 15.000**

- Transport aérien et terrestre des spécialistes au Guatemala et hébergement US\$ 2.000
- 9 consultants professionnels pour appui technique et scientifique US\$ 12.000
- Matériel photographique, matériel vidéo, matériel de dessin US\$ 1.000

Commentaire de l'organe consultatif : La demande a été transmise à l'ICOMOS et l'UICN le 8 novembre 1999.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie cette demande.

<p>Action du Président : Le Président pourrait souhaiter prendre une décision dès réception d'informations complémentaires fournies par l'ICOMOS et l'UICN.</p>
--

3. PATRIMOINE CULTUREL

REGION AFRIQUE

3. AFRIQUE(a).I.

Type de patrimoine : CULTUREL	Région: AFRIQUE
Type d'assistance : Assistance préparatoire	Etat partie : BOTSWANA PMD/PFR : Néant
Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial :	A jour jusqu'en 1999.
Nom de l'activité :	Proposition d'inscription de Tsolido sur la liste du patrimoine mondial
Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :	Néant.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Botswana a adhéré à la Convention du patrimoine mondial en novembre 1999. En avril 1999, il a demandé au Centre du patrimoine mondial, par l'intermédiaire de la National Museum Monuments and Art Gallery (organisme gestionnaire), de détacher un expert du patrimoine mondial pour aider à établir la liste indicative des biens culturels et naturels susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial. En réponse à cette demande, le Centre a fourni les services d'un expert du patrimoine mondial. Cette mission a permis de préparer une liste indicative et de sélectionner Tsolido comme premier site à proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le but étant avant tout de produire un dossier de proposition d'inscription, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- constituer un groupe de travail composé d'archéologues, de géologues, d'ethnographes, de photographes, d'éducateurs, de naturalistes et de techniciens audiovisuels ;
- réunir et collationner tout ce qui a été publié sur Tsolido et ses environs ;
- recruter des consultants spécialisés en archéologie, géologie et sciences naturelles pour aider à la préparation du document. Ces consultants ne seront pas choisis parmi le personnel du Musée mais seront recrutés au Botswana ;
- rechercher l'aide d'un spécialiste du classement sur la Liste du patrimoine mondial ;
- faire appel à un rédacteur pour rédiger le document final ;
- préparer un dossier couvrant tous les aspects de Tsolido : archéologie, peintures rupestres, ethnographie, aspects spirituels, géologie, sciences naturelles, occupation humaine, paléo-environnement.

Calendrier des activités prévues :

- réalisation d'une brochure d'information sur Tsolido, sur la procédure de proposition d'inscription et sur son importance pour le Botswana : octobre - novembre 1999
- diffusion d'informations sur la procédure à toutes les parties prenantes à l'occasion de réunions : septembre - décembre 1999
- collecte et analyse de tous les documents pertinents : septembre - novembre 1999
- recherches complémentaires selon les besoins : novembre 1999 - janvier 2000
- préparation d'un projet de dossier de proposition d'inscription et présentation de son contenu aux parties prenantes : novembre 1999 - janvier 2000
- soumission du projet de dossier au spécialiste du classement sur la Liste du patrimoine mondial : février 2000
- soumission du projet de dossier au rédacteur : mars 2000
- finalisation du dossier : mai 2000
- soumission du dossier au Comité du patrimoine mondial : mai 2000

Cette activité devrait permettre de produire :

une brochure d'information sur Tsolido, la proposition d'inscription et la procédure de proposition d'inscription ;

une cassette vidéo ou un CD-ROM montrant sur l'importance de Tsolido ;
un dossier de proposition d'inscription.

Répartition du budget :

A. Fournitures :

- Matériel et logiciels	US\$	5 550
- Appareil photo numérique	US\$	1 000
Total A	US\$	6 550

B. Consultants :

- Archéologues	30 jours	US\$	1 000
- Sciences naturelles	30 jours	US\$	1 000
- Géologues	30 jours	US\$	1 000
- Rédacteur	30 jours	US\$	1 000
- Conseiller en inscription sur la Liste du patrimoine mondial	10 jours	US\$	1 500
Total B		US\$	5 500

C. Transport des membres de l'équipe :

- par voie aérienne			
de Gaborone à Maun (4x276\$)	US\$	1 104	
de Maun à Tsolido (4x450\$)	US\$	1 800	
- par voie terrestre			
de Maun à Tsolido (3x550\$)	US\$	1 650	
de Gaborone à Maun (4x450\$)	US\$	1 800	
Total C	US\$	6 354	

D. Hébergement des membres de l'équipe :

- Maun (10 jours x110\$)	US\$	1 100
- Tsolido (20 jours x20\$)	US\$	400
Total D	US\$	1 500
<i>Budget total de l'activité :</i>	US\$	19 904

Apport national ou autre : personnel administratif et coordination pour la préparation du dossier de proposition d'inscription par la National Museum Monuments and Art Gallery.

Montant demandé au Fonds : US\$ 19 904

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS appuie cette demande, mais n'est pas convaincu que la réalisation du CD-ROM est essentielle. Il a suggéré de réduire la subvention du montant correspondant. L'ICCROM se félicite que le Botswana ait récemment ratifié la convention et appuie cette demande d'aide. Il considère que celle-ci est fondée car elle va permettre non seulement de produire un dossier de proposition d'inscription, mais également de diffuser à une plus grande échelle les informations recueillies (sous la forme d'une brochure et d'une cassette vidéo ou d'un CD-ROM). Toutefois, pour choisir le support de diffusion, il serait bon que l'Etat partie considère la formule (cassette vidéo ou CD) qui permettra de toucher le public botswanais le plus large.

Commentaires du Secrétariat : Le Botswana produira le CD-ROM à ses frais, grâce à l'ordinateur et au logiciel qu'il achètera pour réaliser le dossier de proposition d'inscription.

<p>Action requise : Le président pourrait souhaiter approuver cette demande qui s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique et qui prévoit la préparation d'un dossier de proposition d'inscription, pour un montant de US\$ 19 094.</p>
--

3.AFRIQUE.(a).II.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : GAMBIE

PMD/PFR : PMD

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : **Il reste US\$ 796 à payer pour 1996, 1997, 1998 et 1999. Un rappel a été envoyé le 5 novembre 1999.**

Nom de l'activité : **Ile James et Zone historique d'Albreda/Juffure/Santo Domingo.**

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :			Total US\$ 65.000]
<i>Assist. préparatoire</i>	1994	Préparation d'une liste indicative	[US\$ 15.000]
<i>Formation</i>	1996	Projet pilote pour la conservation de l'île James	[US\$ 40.000]
	1996	Cours de l'ICCROM pour l'île James et Albreda	[US\$ 10.000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : L'île James a été reconnue comme le plus important site culturel de Gambie – en tant que témoignage très important de l'histoire de la traite des esclaves. Le bien est un Monument national inscrit sur la liste indicative et sa proposition d'inscription a été étudiée par le Bureau du Comité du patrimoine mondial en 1996. A l'époque, "Le Bureau a recommandé que l'examen de cette proposition d'inscription soit différé afin de prendre en considération les résultats d'une étude comparative des comptoirs commerciaux de la période pré-coloniale et du début de la colonisation de l'Afrique de l'Ouest." Il a été recommandé que "l'Etat partie envisage d'étendre la zone proposée pour inscription, comme le suggère l'ICOMOS : île James et Zone historique d'Albreda/Juffure/Santo Domingo."

Depuis la session du Bureau en 1996, CRATerre-EAG a fourni une expertise technique au cours d'une formation sur site qui a permis :

- Une estimation de l'état de conservation et de la gestion du site
- Une mise en œuvre de travaux de conservation préventive
- Une amélioration de la présentation du site et de la sécurité des visiteurs
- L'élaboration de principes directeurs d'entretien
- La fourniture d'équipement de base
- L'amélioration des capacités de conservation en Gambie.

La demande concerne le financement d'actions de suivi conformes aux recommandations de l'ICOMOS. En vue de l'extension du site, un plan de gestion de l'ensemble du site et un nouveau dossier de proposition d'inscription vont être préparés. Il est proposé de poursuivre et de développer les activités menées en 1997 sur les sites complémentaires de Fort Bullen, du bâtiment de la CFAO et de Six Guns Bastion. La mise en œuvre sera réalisée grâce à un financement du World Monument Watch. La présente demande concerne un projet dans le cadre du Programme AFRICA 2009.

L'objectif de l'activité est d'achever le dossier de proposition d'inscription à soumettre au Comité du patrimoine mondial, en vue d'assurer des mesures de conservation adaptées et de préparer un programme d'entretien et un plan de conservation.

Les autorités gambiennes souhaiteraient confier la responsabilité de la préparation du dossier de proposition d'inscription à CRATerre-EAG qui travaillera en étroite collaboration avec :

- La Commission nationale pour les Arts et la Culture, essentiellement représentée par le principal responsable culturel
- Le bureau du Président gambien (pour Six Guns Bastion), avec l'appui de professionnels/d'experts nationaux, plus spécialement pour la finalisation de l'étude, et au cours de consultations avec d'autres partenaires concernés par le site, en particulier
- Le personnel chargé des sites

- Le ministère du Tourisme et les organisateurs de voyages
- Les communautés locales et autres partenaires à déterminer au cours du processus.

CRATerre-EAG aura pour principale responsabilité de travailler avec les autorités gambiennes pour :

- Préparer un plan de conservation d'ensemble du bien
- Elaborer le volet conservation du dossier de proposition d'inscription
- Assurer une formation aux Gambiens engagés dans le processus
- Fournir toute l'assistance nécessaire à la préparation du dossier de proposition d'inscription et passer en revue les projets avec l'équipe nationale
- Préparer 6 exemplaires du dossier final de proposition d'inscription pour la NCAC, y compris la documentation technique, les cartes, diapositives, etc.

Le Conseil national des Arts et de la Culture sera principalement responsable de :

- Définir l'équipe nationale qui devra comprendre un historien, un juriste, le gestionnaire du site, etc.
- Rassembler toute la documentation pertinente
- Rédiger la partie descriptive du dossier
- Elaborer la justification de l'inscription et expliquer le mécanisme juridique de protection dont relève le bien
- Jouer un rôle de coordination et s'assurer que chaque membre de l'équipe fournit un apport selon le calendrier de travail
- Participer activement à la définition du plan de conservation
- Participer activement à la définition du contenu du dossier final
- Finaliser le projet de proposition d'inscription.

Des experts nationaux seront contactés pour effectuer le relevé des sites, rédiger la partie descriptive et historique du dossier et fournir un appui pour les aspects juridiques.

Calendrier des activités :

1. février 2000 Début du travail de la NCAC.
2. avril-mai 2000 1^{ère} mission CRATerre-EAG (10 jours) pour débattre avec l'équipe responsable de la préparation du dossier de proposition d'inscription et définir précisément les activités à mettre en œuvre sur le site, selon un calendrier.
3. juin 2000 Préparation de la mise en œuvre des travaux de conservation par la NCAC.
4. juillet 2000 2^e mission de CRATerre-EAG (1 mois) pour la mise en œuvre des travaux et la revue du projet de dossier de proposition d'inscription.
5. août-sept. 2000 Poursuite des travaux par la CNAC.
6. octobre 2000 3^e mission de CRATerre-EAG (10 jours) pour finalisation du dossier de proposition d'inscription.
7. novembre 2000 Diffusion du dossier à AFRICA 2009 auprès de l'ICCROM, du Bureau nordique du patrimoine mondial, etc., pour commentaires.
8. décembre 2000 Finalisation du dossier de proposition d'inscription.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :		US\$	48.500
Apport national ou autre :		US\$	18.500
Conseil national des Arts et de la Culture :	US\$	3.500	
World Monument Watch pour Six Guns Bastion (Banjul)	US\$	15.000	
Montant demandé au Fonds :		US\$	30.000
<i>Budget nécessaire pour l'assistance technique de CRATerre-EAG :</i>			
Voyages internationaux 3x1.000	US\$	3.000	
Indemnités journalières 40x100	US\$	4.000	
Honoraires 10x1.500	US\$	15.000	
Documentation finale (x6) dont cartes, plans, photos	US\$	1.200	
Communication	US\$	800	

Administration et divers	US\$	1.000
Sous-total	US\$	25.000
Budget nécessaire pour le NCAC :		
Communication	US\$	1.000
Administration	US\$	500
Transport local	US\$	1.000
Honoraires des professionnels/experts nationaux	US\$	2.000
Organisation des réunions	US\$	500
Sous-total	US\$	5.000

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS appuie fermement cette demande et se félicite de la décision d'étendre le projet à l'autre rive du fleuve Gambie. L'ICCROM est déjà au courant de cette demande d'assistance préparatoire et de l'important travail que les autorités gambiennes ont déjà réalisé pour la préparation de ce dossier de proposition d'inscription. De plus, il considère que cette demande est fondée car elle ne va pas seulement permettre de compléter un dossier de proposition d'inscription mais également d'élaborer un plan de gestion du site et de réaliser des travaux de conservation nécessaires prévus par le projet d'ensemble. L'ICCROM appuie donc cette demande dans le cadre d'AFRICA 2009 et sera heureux de travailler avec les autorités gambiennes à la finalisation du dossier de proposition d'inscription.

Commentaires du Secrétariat : Cette demande a été débattue lors du Séminaire des Directeurs à Mombasa en août 1999, avec les partenaires d'AFRICA 2009. Le Secrétariat recommande d'approuver cette demande, à condition que l'Etat partie paye ses cotisations au Fonds du patrimoine mondial, conformément au paragraphe 121 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 30.000 – à condition que l'Etat partie paye ses cotisations au Fonds du patrimoine mondial** – pour financer cette activité qui s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de la Stratégie globale et qui prévoit la préparation d'un dossier de proposition d'inscription selon les recommandations de l'ICOMOS.

3.AFRIQUE.(a)III

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat Partie : GUINEE
PMD/LIC : PMD

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Une somme de US\$ 233 reste à payer pour 1998 et 1999. Une lettre de rappel a été envoyée le 5 novembre 1999.

Nom du projet : Etablissement d'une Liste indicative de biens culturels et naturels.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : [Total US\$ 8.357]
Formation 1981 Cours de 9 mois sur la conservation des monuments [US\$ 8.357]

Résumé des activités précédentes et description du projet : La Guinée a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1979 et n'a inscrit aucun site culturel sur la Liste. Suite à la Quatrième réunion de Stratégie globale de Porto-Novo (Bénin) en 1998, il a été décidé de mettre en place un projet de Relance de la Convention du Patrimoine mondial en République de Guinée et de présenter une demande en vue de la préparation de la liste indicative et de la préparation d'un calendrier pour la soumission de dossiers d'inscription.

Objectifs : Ce projet a pour but d'informer les gestionnaires de sites ainsi que les responsables nationaux chargés du patrimoine des modalités de préparation des dossiers.

Plan du projet :

- (i) Information au niveau local du passages des différentes missions sur les sites : janvier 2000.
- (ii) Mission d'un expert international pour identification des sites culturels : 2^e semaine de février 2000.
- (iii) Mission d'un expert international pour identification des sites naturels: 4^e semaine février 2000.
- (iv) Séminaire de trois jours avec les responsables des sites identifiés, afin de définir les responsabilités des autorités nationales dans la préparation des dossiers.

Répartition du budget :

Budget total du projet : US\$ 35.000

Apport national ou autre : US\$ 5.000

- véhicule de transport
- infrastructure
- communication
- autres frais administratifs

Montant demandé au Fonds : US\$ 30.000

A. Budget demandé pour le Ministère de la Culture (Guinée):		US\$ 19.000
• Organisation logistique et technique / Missions sur sites	US\$	2.701
• Transport	US\$	1.939,27
• Frais de mission:	US\$	3.280
i. Mission préparatoire	US\$	1.960
- Indemn. journ. 2 experts nationaux : 90 US\$/jr/pers : 90x2x7	US\$	1.260
- Indemn. journ. 1 chauffeur : 25US\$, soit 25x1x7	US\$	175
- Nourriture 3 personnes : 10 US\$/jr/pers, soit 10x3x7	US\$	210
- Hébergement : 15US\$/jr/pers, soit 15x3x7	US\$	315
ii. Deux missions sur les sites culturels et naturels	US\$	1.320

- Indemn. journ 1 expert national : 4 jrsx2 = 8 jrs, soit 90US\$x1x8	US\$	720	
- Indemn. journ. 1 chauffeur : 25US\$x1x8	US\$	200	
- Nourriture 2 personnes : 10US\$/jr/pers, soit 10US\$x2x8	US\$	160	
- Hébergement 2 personnes : 15US\$/jr/pers, soit 15US\$x2x8	US\$	240	
• Organisation d'un séminaire			US\$ 8.774
- Matériels de bureau et logistique didactiques	US\$	1.519	
- Participation de 10 participants des provinces	US\$	1.950	
- Indemnités journalières	US\$	2.944	
- Frais d'organisation	US\$	2.361	
• Elaboration et confection de documents dont cartes et diapos			US\$ 2.305,73

<i>B. Deux missions de deux experts internationaux:</i>			<i>US\$ 11.000</i>
- 4 voyages internationaux: 1.000US\$ x 4	US\$	4.000	
- Indemnités journalières 14 jrs x 2 (Conakry) 111US\$x14x2	US\$	3.108	
- Honoraires 14 jrs x 2, soit 139x14x2	US\$	3.892	
Sous-total		US\$11.000	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS appuie fermement cette demande. L'ICCROM se félicite que la Guinée travaille à soutenir totalement la Convention du patrimoine mondial par la création d'une liste indicative. L'ICCROM appuie donc cette demande et comprend que bien qu'il n'y ait pas de date explicitement visée pour la soumission de la liste indicative, il est entendu que cette soumission s'effectuera avant la fin de l'an 2000.

Commentaires du Secrétariat : Cette demande correspond aux objectifs de mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique. Elle a été préparée avec l'aide du Secrétariat, dans le but d'enclencher le processus de préparation de dossiers d'inscription.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant of **US\$ 30.000 – à condition que l'Etat partie paye ses cotisations au Fonds du patrimoine mondial –** pour financer cette activité.

3. AFRIQUE.(a).IV.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire **Etat partie :** KENYA
PMD/PFR: PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Lamu, préparation d'un dossier de proposition d'inscription.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial: Aucune pour des biens culturels.

Résumé des antécédents et description de l'activité: Lamu fait partie des rares villes swahili du XIIe siècle qui ont été habitées en permanence jusqu'à nos jours et ont conservé leur intégrité et leur authenticité. Elle est inscrite sur la liste indicative du Kenya. En juillet 1999, le Kenya a soumis 6 projets de propositions d'inscription. Le Centre du patrimoine mondial a conseillé de mieux planifier le rythme de ces soumissions. Les autorités kenyanes ont décidé de soumettre le dossier de proposition d'inscription de Lamu le 1er juillet 2000.

Objectif : réunir des données complètes pour finaliser le dossier de proposition d'inscription d'ici juin 2000.

Les Musées nationaux du Kenya (NMK) coordonneront la préparation des études et du dossier de proposition d'inscription en liaison avec les parties prenantes et avec l'expertise internationale du Bureau nordique du patrimoine mondial.

Ce projet a pour but de :

- compléter l'étude de l'environnement bâti, d'évaluer son état de conservation et de déterminer le pourcentage de bâtiments qui ont besoin de réparations majeures ;
- préparer une analyse comparative des formes architecturales (maisons d'habitation, bâtiments religieux et militaires) ;
- valider l'organisation sociale sur la base de l'agencement des maisons d'habitation ;
- déterminer le taux d'empiètement des autres activités humaines et de l'environnement physique sur l'environnement bâti, et de préparer un plan de gestion actualisé ;
- créer une base de données qui guidera les NMK pour les mesures futures de conservation ;
- ce processus sera également l'occasion d'organiser une formation qui permettra à l'équipe des Musées nationaux du Kenya d'améliorer ses compétences pour proposer l'inscription d'autres biens sur la Liste du patrimoine mondial.

Calendrier des activités :

Phase 1 : Collecte et première analyse des informations disponibles par les NMK à Lamu et Nairobi : janvier - février

Phase 2 : Mission d'experts internationaux et de membre du personnel des NMK de Nairobi pour préparer un plan de travail, en vue de préparer les documents techniques et de répartir les rôles et les responsabilités des équipes des NMK de Lamu et Nairobi pour la réalisation du premier projet de dossier de proposition d'inscription : février

Phase 3: Achèvement, par les experts nationaux, des tâches définies dans le plan de travail : février - avril

Phase 4: Seconde mission des experts internationaux pour revoir les projets de documents techniques et la partie justification du dossier de proposition d'inscription : mai

Phase 5: Finalisation et reproduction des documents du dossier de proposition d'inscription : juin.

Répartition du budget:

Experts internationaux :		
2 missions à Lamu, et suivi de la première mission :		
Voyages :	US\$	3 000 (2 voyages)
Indemnités journalières : 2 semaines :	US\$	2 632
Honoraires : 3 semaines :	US\$	3 792
Sous-total :	US\$	9 424

Experts nationaux :		
-2 voyages à Nairobi-Lamu pour le personnel des NMK (transport 920 \$ et 680 \$ d'indemnités journalières)	US\$	1 600
Livres et cartes :	US\$	500
Matériel : ordinateur	US\$	1 300
et appareil photo / pellicules	US\$	1 100
Provision pour la préparation et la reproduction des documents techniques en 6 exemplaires : 3 à envoyer au Centre du patrimoine mondial, 2 à conserver à Lamu, et un à Nairobi	US\$	2 000
Sous-total :	US\$	6 500
<i>Budget total de l'activité :</i>	<i>US\$</i>	<i>15 924</i>

Apport national ou autre en nature :

Consultants locaux, transport des caisses et personnel qualifié	US\$	4 000
---	------	-------

Montant demandé au Fonds : *US\$ 15 924*

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS et l'ICCROM appuient cette demande. Bien qu'il existe déjà beaucoup de preuves documentaires concernant Lamu, il est nécessaire de tout réunir sous un format approprié et d'actualiser certains mécanismes d'urbanisme importants, tels que le plan de gestion et la base de données des structures. Un des points forts de cette proposition est la formation du personnel kenyan pour qu'il soit à même de préparer des propositions d'inscription pour d'autres sites culturels kenyans.

Commentaires du Secrétariat : Cette demande a été préparée par les NMK à la suite de la visite à Lamu, en septembre 1998, d'un représentant du Centre et du directeur du Bureau nordique du patrimoine mondial.

Action du président : Le président peut souhaiter approuver cette demande qui s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique, pour un montant de **US\$ 15 924.**

3.AFRIQUE.(a).V.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
PMD/PFR : PMD

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Préservation des peintures rupestres du Kondoa Irangi.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : [Total US\$ 117.500]

<i>Assistance préparatoire</i>	1979		[US\$ 9.348]
	1979		[US\$ 4.353]
	1983		[US\$ 1.920]
	1996		[US\$ 10.550]
	1998	Zanzibar	[US\$ 15.000]
<i>Coopération technique</i>	1983	Kilwa Kisiwani	[US\$ 6.500]
	1991	Equipe pour Olduvai	[US\$ 48.130]
<i>Formation</i>	1979	Cours de conservation architecturale	[US\$ 12.168]
	1983	Coût des bourses de voyage	[US\$ 1.000]
	1989	Bourse de conservation	[US\$ 8.531]

Résumé des antécédents et description de l'activité : La région du Nord-Est de la Tanzanie abrite la concentration la plus unique et la plus impressionnante de sites d'art rupestre, essentiellement des abris rocheux ornés de peintures préhistoriques. On connaît l'importance de ce bien culturel depuis la fin du XIX^e siècle et de très grands efforts ont été faits depuis soixante-dix ans pour enregistrer, documenter et étudier les peintures de Kondoa. On pense cependant qu'un relevé plus détaillé ainsi qu'un programme d'enregistrement pourraient permettre l'identification de nouveaux sites dans la région. Etant donné la diversité de ce patrimoine culturel et les ressources financières et matérielles utilisées jusqu'ici pour le documenter et le préserver, le gouvernement tanzanien ne peut assurer tous les frais et demande une expertise pour sa conservation. C'est ce qui a fondé la demande de financement des services d'un consultant pour la préparation d'un plan de gestion et l'inscription du site sur la Liste indicative de la Tanzanie, en vue de préparer une proposition d'inscription.

Il est urgent d'entreprendre la réévaluation de l'état de préservation du site et de mettre à jour la documentation sur les sites d'art rupestre de l'escarpement masai de Kondoa, comme l'a recommandé le Pr Anati dans les années 70, dans la perspective d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il faudrait mettre en œuvre des mesures adéquates de conservation, de protection et de gestion pour empêcher une destruction plus importante des sites et des peintures et préparer également un dossier de proposition d'inscription sur Liste du patrimoine mondial.

Répartition du budget :

Budget total du projet : US\$ 33.470

Apport national ou autre : US\$ 3.470

Contributions du Ministère de l'Education :

- Honoraires des consultants nationaux : US\$ 1.470
- Indemnités journalières de l'assistant du consultant : US\$ 1.200
- Faux frais : US\$ 800

Montant demandé au Fonds : US\$ 30.000

- Transport local (location d'un véhicule) US\$ 3.100
- Honoraires d'un consultant national à 35US\$/jour : US\$ 1.715
- Indemnités journ. d'un consultant national à 25US\$/jour US\$ 1.225

• Equipement pour la documentation	US\$	3.800
• Services de secrétariat :	US\$	840
Finalisation et reproduction des documents sur présentation de factures pro forma (rapport de relevé, projet de plan de gestion, documents de base, cartes, photographies) :	US\$	6.000
• Première mission internationale (Première mission de 2 consultants UNESCO/ICCROM pour finaliser le plan de travail et estimer les résultats escomptés)	US\$	8.880
❖ Indemnités journalières 75US\$x2x10 jours :	US\$	1.500
❖ Voyages internationaux (AR) 2.300x2 :	US\$	4.600
❖ Honoraires 139US\$x2x10 jours :	US\$	2.780
• Seconde mission internationale (Seconde mission d'un consultant UNESCO/ICCROM pour supervision des résultats et conseils pour la finalisation du dossier de proposition d'inscription)	US\$	4.440
❖ Indemnités journalières 75US\$x1x10 jours :	US\$	750
❖ Voyages internationaux (AR) 2.300x1 :	US\$	2.300
❖ Honoraires 139US\$x1x10 jours :	US\$	1.390

Commentaires des organes consultatifs : Cette demande a été envoyée à l'ICCROM en tant que Secrétariat d'AFRICA 2009 et coordonnateur d'un projet sur l'art rupestre en Afrique australe. L'ICCROM appuie cette demande d'assistance préparatoire pour le site d'art rupestre de Kondoa. Si le Comité décide d'appuyer cette demande, l'ICCROM recommanderait de clarifier les questions suivantes avant l'établissement d'un contrat :

1. Les résultats attendus doivent être clairement précisés (par exemple, un relevé complet de l'aire concernée identifiant tous les sites d'art rupestre, un projet de plan de gestion du site, un dossier de proposition d'inscription dossier complet, etc.) ;
2. Un accord clair doit préciser la répartition des responsabilités entre les consultants nationaux et internationaux ;
3. Il faut établir un calendrier approprié d'activités pour s'assurer que les activités sont menées comme il convient et en temps voulu.

L'ICCROM est prêt à travailler avec les autorités tanzaniennes pour clarifier ces questions et pour la mise en œuvre des activités indiquées.

Commentaires du Secrétariat : Etant donné les commentaires de l'ICCROM et le nombre de questions à clarifier, il est recommandé que les autorités tanzaniennes, dans un premier temps, organisent un séminaire national pour déterminer les partenaires concernés, créer une équipe spéciale et préparer un projet ainsi qu'un plan de travail. Il faudrait désigner un consultant UNESCO/ICCROM comme spécialiste pour ce séminaire. Il est donc recommandé d'approuver pour l'instant un montant de **US\$7.000**, ce qui couvrirait les frais de la mission de l'expert international et l'organisation du séminaire national.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver un montant de **US\$ 7.000** pour financer une mission d'un expert international pour traiter les questions soulevées par l'ICCROM et pour l'organisation d'un premier séminaire national afin de déterminer les partenaires concernés, créer une équipe spéciale et préparer le plan de travail du projet.

3. AFRIQUE.(a).VI.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire **Etat Partie :** TOGO
PMD/PFR : PMD

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Une somme de US\$108 reste à payer pour 1998 et 1999. Une lettre de rappel a été envoyée le 5 novembre 1999.

Nom du projet : Etablissement d'une Liste indicative de biens culturels.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune pour le patrimoine culturel.

Résumé des activités précédentes et description du projet : Le Togo a ratifié la Convention du patrimoine mondial le 15 avril 1998.

Objectifs: Etablir la liste indicative des biens culturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et constituer des banques de données sur les sites sélectionnés, et établir un calendrier d'inscription.

Plan du projet: Organiser une mission scientifique sur les sites sélectionnés avec une équipe nationale pluridisciplinaire composée de la Direction des Musées, des Sites et Monuments, de la Commission Nationale UNESCO, de la Direction de la Faune et de la Chasse, de la Direction du Tourisme, d'un historien, d'un archéologue, d'un architecte, d'un géographe, d'un anthropologue et d'un technicien audiovisuel.
Recueillir des informations et de la documentation.
Le consultant de l'UNESCO aidé de cette équipe fera une présentation définitive des documents.
Préparer une liste indicative.

Calendrier des activités prévues:

Mise en place de la logistique, règlement des problèmes administratifs et achat d'équipements: janvier - mai 2000.

Travaux de terrain et présentation définitive des documents: mai 2000.

Soumission de la Liste indicative : juillet 2000

Répartition du budget :

- Travaux de terrain

Indemnités journalières (Hébergement et restauration)

39US\$/pers/jrx10persx10 jrs US\$ 3 900

Frais de risque de brousse US\$ 800

8US\$/pers/jrx10persx10 jrs US\$ 319

Intéressement (guide, personnel de soutien) US\$ 1 046,57

Assurance individuelle US\$ 6 065,57

Sous total US\$ 6 065,57

- Equipement de terrain

Appareils photographiques: 240US\$x2 US\$ 480

Location de caméra: 20US\$x10 jrs US\$ 200

Achat du GPS US\$ 590,57

Achat de magnétophone US\$ 200

Achat de pellicules: 6US\$x10 US\$ 60

Diapositives: 20US\$x3 US\$ 60

Achat cassette audio: 3US\$x10 US\$ 30

Achat cassette vidéo: 9US\$x5	US\$ 45
Sous total	US\$ 1 665,57
- Equipement pour base de donnée (ordinateur + logiciels)	US\$ 4 000
- Secrétariat (préparation des dossiers techniques)	US\$ 3 139,34
- Prise en charge du consultant:	
Frais de Voyage: Billet Paris - Lomé – Paris	US\$ 786,16
Honoraires: 10 jours	US\$.618,60
Per diem (Lomé): 10 joursx123\$	US\$ 1 230
Sous total	US\$ 3 634,76
- TOTAL	US\$ 18 505,24
<i>Budget total du projet :</i>	<i>US\$ 18 505</i>

Apport national ou autre :

En nature, à travers les frais affectés à la préparation de la mission et de la Liste indicative.

Montant demandé au Fonds : US\$ 18 505

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS appuie fermement cette demande. L'écart apparent de niveau entre cette demande et celle de la Guinée a deux raisons : premièrement le territoire de la Guinée est plus grand que celui du Togo ; et deuxièmement la demande de la Guinée comprend le financement d'un séminaire, ce qui n'est pas prévu au Togo. L'ICCROM se félicite que le Togo ait ratifié la Convention du patrimoine mondial. La réalisation d'un inventaire et l'établissement d'une liste indicative constituent une première étape importante de la participation du Togo à la Convention du patrimoine mondial, c'est pourquoi l' ICCROM appuie cette demande.

Commentaires du Secrétariat : Cette requête correspond aux objectifs de la mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique ; elle a été préparée avec l'aide du Secrétariat dans le but d'enclencher le processus de préparation de dossiers d'inscription.

Action du président : Le président pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 18 085.
--

3.AFRICA.(c).I.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Formation régionale

Présentée par : WHC/ICCROM/CRATerre-EAG

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Sans objet.

Nom de l'activité : AFRICA 2009 - Conservation du patrimoine culturel immeuble de l'Afrique subsaharienne.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

[Total US\$ 100.000]

Formation 1999 AFRICA 2009

[US\$ 100.000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : AFRICA 2009 a été conçu comme une étape opérationnelle de la stratégie de formation pour le patrimoine culturel immeuble de l'Afrique subsaharienne approuvée par le Comité du patrimoine mondial à sa vingtième session à Mérida, Mexique en 1996. Le programme doit être considéré comme un instrument d'application de la stratégie d'ensemble du Comité du patrimoine mondial pour former les professionnels du patrimoine culturel immeuble en Afrique subsaharienne par le biais d'un partenariat entre le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM (son organe consultatif pour les questions de formation) et CRATerre-EAG. Cette demande doit donc être considérée comme un financement du programme AFRICA 2009 dans son ensemble plutôt que comme une simple demande de financement d'une activité de l'ICCROM. On trouvera dans le document WHC-99/CONF.209/INF11 une description complète du programme pour l'an 2000 et de ses activités depuis deux ans.

La présente demande concerne des activités à mener dans le cadre d'activités régionales du programme (Projet-cadre) en l'an 2000. Elle ne contient que les activités dont le financement est recherché auprès du Fonds du patrimoine mondial. Le reste du programme pour 2000 est présenté dans le document d'information mentionné précédemment.

1. *Cours de trois mois en français* – Prévu à Porto-Novo, Bénin, à l'Ecole du Patrimoine africain (EPA) de mai à juillet 2000, ce cours sera destiné à des gestionnaires confirmés du patrimoine culturel immeuble, en poste dans leur ministère de la Culture ou d'autres organisations nationales responsables de la conservation du patrimoine culturel. Il s'inspirera d'un cours couronné de succès dispensé à Mombasa, Kenya, en 1999 et sera conçu comme un exercice pratique de gestion sur un ou plusieurs sites de Porto-Novo (qui figure sur la liste indicative du patrimoine mondial du Bénin). Le coût total du cours de trois mois a été estimé à environ US\$165.000.
2. *Séminaire sur la documentation et l'inventaire* – Selon l'une des recommandations du séminaire de directeurs tenu à Mombasa, Kenya, un séminaire se tiendra à Livingstone, Zambie, en 2000 pour traiter de l'élaboration des politiques documentaires et de la normalisation des systèmes documentaires en Afrique subsaharienne. Ce séminaire sera bilingue (français/anglais) et prévoit de réunir 25 à 30 professionnels. Des entretiens sont en cours pour relier ce séminaire à un cours prévu par le SARAP sur la documentation des sites d'art rupestre. Le coût total de ce séminaire a été estimé à environ US\$50.000.
3. *Elaboration d'un programme* – En plus des activités régulièrement prévues au programme, il faut que les partenaires opérationnels (UNESCO WHC, ICCROM et CRATerre-EAG) se réunissent plusieurs fois par an pour des réunions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme. De plus, des missions seront également nécessaires, dans le cadre de ce programme, pour l'élaboration et le suivi de "projets situés". En 2000, des réunions sont prévues à Grenoble, France, ainsi qu'à Rome, Italie. Des missions sont prévues à titre d'essai pour la mise au point de futurs "projets situés". Les décisions concernant l'utilisation de ces fonds seront prises en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et CRATerre-EAG. Le coût total de l'élaboration du programme est estimé à environ US\$15,000.

Calendrier des activités : Les préparatifs de toutes les activités pour lesquelles une assistance a été demandée sont déjà en cours. Le calendrier provisoire de mise en œuvre des activités est le suivant :

Cours de formation en français	septembre à novembre 2000
Séminaire de directeurs francophones	juillet 2000
Séminaire de documentation	août 2000
Projets de recherche	tout au long de l'année
Mise à jour du site Web	tout au long de l'année
Assistance technique	tout au long de l'année
Réunions de coordination	premier et quatrième trimestres 2000
Publication du Bulletin	novembre-décembre 2000.

Répartition du budget :

Le coût total estimé de toutes les activités du programme pour 2000 est de US\$355.000. La demande au titre du Fonds du patrimoine mondial est de US\$ 80.000. La répartition du budget pour les fonds demandés au Fonds est la suivante :

<i>Appui pour le cours en français</i> (coût total approximatif)	US\$	165.000
Mission préparatoire (2 personnes x 2 semaines)		
Voyage (2 x US\$1.250)	US\$	2.500
Indemnités journalières (2x14jrsxUS\$42)	US\$	1.176
Transport terrestre	US\$	500
Conférenciers invités (8 personnes)		
Voyage (8xUS\$1.250)	US\$	10.000
Indemnités journalières (8x7xUS\$42)	US\$	2.352
Honoraires (8x5xUS\$150)	US\$	6.000
Personnel du Programme AFRICA 2009 (3 personnes)		
Voyage (3xUS\$1.250)	US\$	3.750
Allocation mensuelle (3x3xUS\$500)	US\$	4.500
Hébergement (3x3xUS\$500)	US\$	4.500
Inauguration et clôture du cours	US\$	2.000
Publicité	US\$	1.000
Ressources/matériels pédagogiques	US\$	5.722
Voyages d'étude	US\$	5.000
Frais administratifs (téléphone, fax, DHL, etc.)	US\$	3.000
Rapport final	US\$	1.000
Sous-total pour le cours en français demandé au Fonds du patrimoine mondial	US\$	53.000
<i>Appui au séminaire de documentation</i> (coût total approximatif)	US\$	50.000
Participants (7 personnes)		
Voyage (7xUS\$1.500)	US\$	10.500
Indemnités journalières (7x7xUS\$68)	US\$	3.332
Frais administratifs (téléphone, fax, DHL, etc.)	US\$	996
Sous-total pour le séminaire demandé au Fonds du patrimoine mondial	US\$	14.828
<i>Elaboration du programme</i> (coût total approximatif)	US\$	15.000
Voyage pour l'élaboration du programme		
Voyage à Rome et Grenoble (4 pers.x1.000)	US\$	4.000
Indemnités journalières (4x4xUS\$133)	US\$	2.128
Voyage en Afrique (3xUS\$1.500)	US\$	4.500
Indemnités journalières (3x7xUS\$74)	US\$	1.544
Sous-total de l'élaboration du programme demandé au Fonds du patrimoine mondial	US\$	12.172
Budget total de l'activité :	US\$	310.000
Sources nationales ou autres	US\$	230.000
ICCROM (temps du personnel non inclus)	US\$	30.000

SIDA	US\$	100.000
NORAD	US\$	70.000
Ministère norvégien de l'Environnement	US\$	30.000

Montant total demandé au Fonds du patrimoine mondial **US\$ 80.000**

Stratégie de collecte de fonds

Une somme complémentaire de US\$45.000 est encore recherchée pour le programme pour l'an 2000. En 2001, il faudra trouver une somme complémentaire de US\$90.000 pour assurer de nouvelles activités et réaliser une étude de la phase pilote du projet. Une stratégie est en cours d'élaboration pour trouver ces fonds auprès de sources bilatérales et multilatérales et de sources de financement privées afin de couvrir les frais pendant la phase pilote du programme.

Commentaires des organes consultatifs : Cette demande a été préparée en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM et CRATerre-EAG.

Commentaires du Secrétariat : C'est la seule demande africaine dans le domaine de la formation au patrimoine culturel pour l'an 2000. AFRICA 2009 est conçu pour répondre aux besoins en matière de formation au niveau régional et d'aide au niveau national par l'intermédiaire de "projets situés" demandés par les Etats parties au titre de l'assistance préparatoire. L'excellente coopération entre les trois partenaires a abouti à la préparation de cette demande ; si elle est approuvée, cela assurera la bonne mise en œuvre des recommandations adoptées par le séminaire des directeurs du patrimoine culturel tenu à Mombasa (30 août-1^{er} septembre 1999). Ces recommandations sont présentées dans le document WHC-99/CONF.209/INF11.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver cette demande de formation en Afrique subsaharienne d'un montant de **US\$ 80.000**, sachant qu'elle sera mise en œuvre par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM et CRATerre-EAG.

3.AFRICA.(d).I

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : GHANA

PMD/PFR : PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Reliquat de US\$ 488 impayé pour 1998 et 1999. Un rappel a été envoyé le 5 novembre 1999.

Nom de l'activité : Amélioration de la gestion des Forts et châteaux du Ghana

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :			[Total US\$ 48.116]
<i>Coopération technique</i>	1996	Forteresse et châteaux du Ghana	[US\$ 20.000]
	1999	Documentation des Forts et châteaux du Ghana	[US\$ 40.000]
<i>Formation</i>	1981	Cours de conservation architecturale	[US\$ 15.816]
	1985	Cours de conservation de la pierre	[US\$ 2.300]

Référence de précédents débats du Bureau ou du Comité sur l'état de conservation des sites concernés : Rapport de la vingt-deuxième session du Comité, paragraphe VII.35.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Comité du patrimoine mondial a approuvé l'allocation de US\$ 40.000 sur le budget 1999 du Fonds du patrimoine mondial pour un projet de création d'un centre de documentation pour les Forts et châteaux du Ghana. Sur cette somme, un montant de US\$ 10.000 était réservé à l'équipement qui sera acheté par le Bureau de l'UNESCO après approbation des factures pro forma par la Division des achats de l'UNESCO. En 1999, le Président du Ghana Museums and Monuments Board (GMMB) a redéfini les tâches et les responsabilités du GMMB pour la mise en œuvre du projet et il a demandé au Centre d'annuler le contrat établi pour le projet. Le GMMB a soumis une nouvelle demande le 8 octobre 1999.

La documentation disponible sur le bien du patrimoine mondial précédemment cité est très limitée. L'absence d'informations complètes a certainement un impact négatif sur sa gestion et sa conservation. Aucune conservation scientifique ne peut être mise en œuvre pour préserver l'intégrité du site sans tenir compte des données historiques et de la documentation iconographique existantes. Le GMMB doit donc rassembler d'urgence la documentation complète sur ce bien qui se trouve dans des archives en Europe et créer un centre de documentation. Le GMMB n'a pas actuellement les moyens financiers d'entreprendre ce projet. Il va cependant fournir et créer les installations nécessaires à la mise en place du centre de documentation et assurer la durabilité de la subvention du Fonds du patrimoine mondial.

Objectifs :

- i) Assurer une gestion et une conservation efficaces ;
- ii) Documenter, rendre les informations accessibles et encourager la recherche ;
- iii) Améliorer la présentation des sites pour le public.

Résultats escomptés :

- i) Rassembler en un seul lieu toutes les archives existantes sur les Forts et châteaux du Ghana et encourager la recherche ;
- ii) Faciliter la préparation d'expositions, de brochures et de documentation pour les visiteurs ;
- iii) Développer et entretenir les relations entre les différents pays engagés dans ce projet par la mise en place d'une coopération scientifique.

Calendrier des activités :

Phase I : janvier-juin 2000 : création du centre de documentation et préparation d'accords bilatéraux ;

Phase II : juillet 2000-juillet 2001 : reproduction, organisation et transfert des documents au Ghana.

Répartition du budget :

Budget total du projet : **US\$ 30.000**
Apport national ou autre : **en nature**
Contribution du GMMB :

- i) fourniture d'espaces de bureaux, de meubles, d'éclairage, etc.
- ii) organisation et fourniture des archives existantes du centre de documentation
- iii) création de postes et recrutement et formation du personnel adéquat
- iv) collecte, selon les accords bilatéraux, des documents pertinents dans les différents pays détenteurs
- v) mise à disposition d'un secrétaire/assistant.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **US\$ 30.000**
Services internationaux : **US\$ 7.000**
Services nationaux : **US\$ 23.000**

1. Création du comité directeur d'experts (5 membres) **US\$ 1.000**
Mise en place et planification de réunions
(Note : les honoraires pour la participation aux réunions bimestrielles seront réglés par le GMMB après la phase initiale (5 réunions))
2. Séminaire de planification : avec la participation d'au moins un expert **US\$ 4.200**
en archives étrangères dans ce domaine. Avec la participation de représentants des ambassades concernées au Ghana
3. Consultant pour aider le GMMB qui possède les compétences requise, **US\$ 5.000**
pour préparer et mettre en place l'organisation d'ensemble du Centre : cahiers des charges, conception, équipement, organisation fonctionnelle et, surtout, formation.
4. Mise en place d'une équipe nationale de documentalistes pour le projet. **US\$ 4.800**
Documentaliste : contribution du projet : 24 mois de salaire.
Contrepartie fournie par le GMMB : création d'un poste de documentaliste pour le Centre dès le début du projet.
5. Temps d'un expert national pour rechercher les archives existant au Ghana **US\$ 2.000**
6. Communications, courrier électronique, fax et téléphone avec des centres **US\$ 3.000**
de documentation étrangers (24 mois).
7. Fournitures **US\$ 3.000**

Toutes les compétences spécialisées requises d'un pays donné seront fournies sur la base d'accords bilatéraux qui seront signés dans le contexte de ce projet avec l'assistance du Bureau de l'UNESCO au in Ghana. Cette somme forfaitaire sera utilisée durant la mise en œuvre pour couvrir les frais de reproduction des documents et de services non prévus.

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a étudié cette demande – version révisée d'une demandé approuvée par le Comité du patrimoine mondial en 1998. Il considère cette redéfinition du projet comme une amélioration par rapport à la demande initiale et n'hésite pas à l'appuyer.

L'ICCROM appuie fermement cette proposition de création d'un centre de documentation au Ghana. Le travail sur les Forts et châteaux – et en fait sur tous les sites ghanéens du patrimoine, doit se fonder sur la documentation existante concernant ces sites. La proposition a plusieurs aspects très positifs. La création d'un comité directeur pour guider le projet peut être considérée comme positive, tout comme l'idée de lancer le processus avec un séminaire pour planifier les activités. Si cette proposition est approuvée par le Comité, l'ICCROM demanderait toutefois que les points suivants soient clarifiés avant l'établissement d'un contrat de mise en œuvre :

1. La proposition est fondée sur la capacité du GMMB d'établir des accords bilatéraux avec des pays pour la collecte et le transfert de documentation au Ghana. Cela suppose que les différents pays soient disposés à assurer gratuitement au Ghana tous les services professionnels et les autres frais (autres que la reproduction). Avant signature d'un contrat avec le Ghana, l'ICCROM conseille au Centre du patrimoine mondial de s'assurer qu'un nombre important de pays possédant de la documentation sur les Forts et châteaux du Ghana sont prêts à accepter un tel arrangement et à accepter que le travail soit effectué dans la période spécifiée (avant juillet 2001).
2. Les montants estimés dans la répartition du budget ne sont pas suffisamment détaillés. Par exemple, il est indiqué une somme de US\$ 1.000 pour la création du comité directeur d'experts, sans préciser l'utilisation de ces fonds ; de même pour la somme de US\$ 4.200 pour le séminaire de planification. Il faudrait clarifier davantage ces montants.
3. La somme de US\$ 5.000 prévue pour un consultant, "pour mettre en place l'organisation du centre : appels d'offres, conception, équipement, organisation fonctionnelle et, surtout, formation" semble assez faible. Il serait utile de disposer d'une ventilation indiquant combien d'homme/mois couvrirait ce montant, ainsi que d'une meilleure ventilation des activités concernées par cette rubrique. La participation du consultant paraît nécessaire dès le début du projet, y compris au séminaire de planification.
4. Il n'est pas clairement indiqué qui ferait partie de l'équipe ghanéenne décrite au point 4 de la répartition du budget. La proposition demande 24 mois de salaire pour un archiviste (documentaliste) et indique ensuite qu'il y aura une contrepartie de la part du GMMB. Cela signifie-t-il que l'archiviste n'appartiendrait pas au GMMB ? Et dans ce cas, d'où viendrait-il ? Resterait-il au Centre après la période de 24 mois ? Par ailleurs, quelles sont les relations entre l'archiviste et le consultant mentionné au point 3 ?
5. En plus de la création de l'espace physique du centre de documentation, l'ICCROM voudrait s'assurer que le projet prévoit la réalisation des résultats suivants :
 - Ensemble de procédures et politique générale pour le catalogage, la manutention, le stockage et la conservation adaptés de la documentation ;
 - Ensemble de procédures et politique générale en vue d'autoriser l'accès à la documentation pour les chercheurs, spécialistes de la conservation, etc. ;
 - Ensemble de procédures et politique générale pour la poursuite de la collecte de la documentation au Ghana comme à l'étranger et en particulier à partir du travail actuellement mené par le GMMB et d'autres organismes sur le site des Forts et châteaux.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat va demander au GMMB de répondre aux questions soulevées par l'ICCROM, reçues le 29 octobre 1999.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 30.000 – à condition que l'Etat partie paye ses cotisations au Fonds du patrimoine mondial – en demandant au Centre du patrimoine mondial de clarifier les questions soulevées par l'ICCROM avant d'établir un contrat pour assurer la bonne mise en œuvre du projet.</p>

3. AFRIQUE.(d).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** AFRIQUE
Type d'assistance : Coopération technique **Etat partie :** REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
PMD/PFR: PMD

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Radiotéléphones et panneaux solaires.

Site du patrimoine mondial concerné : Les ruines de Kilwa et Songo Mnara ; la réserve de Ngorongoro.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Assistance préparatoire US\$ 15 000 en 1998 pour Zanzibar. Les autres contributions concernent des sites naturels.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Les ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara se trouvent dans le sud de la Tanzanie, à environ 300 km de Dar es-Salaam. Elles sont inscrites depuis 1981 sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère C (iii).

La réserve de Ngorongoro a été inscrite en 1979 sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère N (ii, iii, iv) et les gorges d'Olduvai Gorge, situées dans le nord de la Tanzanie, qui ont été déclarées comme monuments par le Décret-loi sur les monuments de 1996 conformément à l'Avis gouvernemental n° 202 publié en juillet 1966.

Des sites isolés comme Kilwa Kisiwani et Songo Mnara ou la réserve de Ngorongoro, n'ont aucun moyens de communication. Les autorités tanzaniennes aimeraient équiper d'appareils de communication les stations, les véhicules et les personnes qui se trouvent sur des sites où il n'y a pas d'électricité, à l'exception de ceux qui disposent de batteries.

Les objectifs de la coopération technique sont les suivants :

- i) fournir des moyens de communication à 2 sites du patrimoine mondial en utilisant l'énergie solaire, afin d'améliorer la surveillance de la station en collaboration avec les services centraux de conservation de Dar Es-Salaam ;
- ii) installer l'énergie solaire à Kisiwani et Songo Mnara ;
- iii) réhabiliter l'énergie solaire existante à Olduvai ;
- iv) acheter 4 cellules hertziennes de grande puissance qui seront stationnées (1 à Kilwa Kisiwani, 1 à Songo Mnara, 1 dans un véhicule d'Olduvai, 1 dans un véhicule à Dar es-Salaam) ;
- v) acheter 3 radiotéléphones de petite taille mais très puissants pour les chefs de stations à Olduvai, Kilwani et Dar Es-Salaam ;
- vi) faciliter la mise en place d'un bon réseau de télécommunication doté d'un mécanisme de surveillance rapide non seulement en cas d'urgence, mais aussi pour les activités quotidiennes.

Les résultats attendus de la coopération technique sont les suivants :

- i) la mise en place d'un mécanisme de surveillance efficace ;
- ii) des communications faciles et fiables ;
- iii) un réseau de communication simple et accessible.

Répartition du budget :

Fourniture d'émetteurs-récepteurs HF BLU & de radiotéléphones portables HF :

- Emetteur-récepteur HF à commande directe Barrett 950 : 2 745 US\$x2	US\$	5 490	
- Appel sélectif : 65 US\$x2	US\$	130	
- Antenne doublet large bande multifilaire 912 (2-30 MHz) : 2x525 US\$	US\$		1 050
- Plaques latérales pour superposer verticalement 2 unités : 2x65 US\$	US\$	130	
- Station de base Motorola GM 350 : 2x470 US\$		US\$	940
- Alimentation et câbles (modèle 25-45W) : 2x270 US\$	US\$	540	

- Antenne de base avec câble 300 m : 2x600 US\$	US\$	1 200
- Radiotéléphone mobile Motorola GM 350	US\$	470
- Antenne mobile avec connecteur mini-M	US\$	50
- Batteries (3x910)	US\$	2 730
- Fab, documentation & fret aérien	US\$	1 146
- Assurance	US\$	255
- Frais d'IAE 1,5 % de la valeur caf	US\$	212
- Dédouanement & expédition (si effectué par ICS(T) LTD)	US\$	283
- Frais d'installation/matériel	US\$	2 000
- Frais de voyage & de nourriture	US\$	1 000
- Honoraires de mise en service	US\$	1 800
Budget total de l'activité :	US\$	19 426

Apport national ou autre : **US\$ 5 400**
Installation des cellules radio, des panneaux solaires et des accessoires

Montant demandé au Fonds : **US\$ 19 426**

Commentaires des organes consultatifs : L'ICCROM trouve qu'il est un peu difficile d'évaluer cette demande. Dans le principe, l'ICCROM n'est pas contre le fait d'aider ces sites, mais il faudrait un complément d'informations pour donner un avis plus net sur la présente proposition. De bonnes communications font indéniablement partie de tout processus de gestion efficace. Par ailleurs, le caractère isolé des sites concernés est lui aussi indiscutable. Mais pour donner un avis informé, il serait utile d'avoir plus d'informations sur :

- la situation actuelle en matière d'infrastructures sur les sites ;
- les pratiques de gestion actuelles sur les sites ;
- les personnes qui utiliseraient le matériel, sur les sites et à Dar es-Salaam (par exemple la demande parle d'une radio à installer dans un véhicule à Dar, mais on ne sait pas à qui appartient ce véhicule ou ce qu'il apporterait aux sites du patrimoine mondial concernés) ;
- ce en quoi le matériel aiderait à mieux gérer les sites.

L'ICCROM conseillerait au Centre du patrimoine mondial de demander aux autorités tanzaniennes des éclaircissements sur ces questions.

Commentaires du Secrétariat : Cette demande n'est pas une priorité pour la mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique. Elle a été évaluée par l'Unité des achats de l'UNESCO qui a demandé des informations supplémentaires avant d'approuver la liste de matériel susmentionnée. Elle a recommandé à l'Etat partie d'acheter 3 batteries (US\$ 910 l'unité) et d'établir un budget de dépannage et d'entretien pour le remplacement des batteries lorsqu'elles arriveront en fin de vie. La division Achats est d'avis que la demande devrait être approuvée pour un montant de US\$ 16 696.

Action du président : Le président pourrait souhaiter demander au Centre d'obtenir les éclaircissements demandés par l'ICCROM et réexaminer la demande à la lumière des informations fournies par les autorités tanzaniennes.

3.AFRICA.(d).III

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : ZIMBABWE
PMD/PFR : PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Mise en œuvre du plan de gestion pour une meilleure protection des Ruines de Khami.

Site du patrimoine mondial concerné : Ruines de Khami.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :	[Total: US\$ 59.400]
<i>Coopération technique</i> 1987	Equipement pour les Ruines de Khami [US\$ 20.500]
1998	Plan de gestion plan pour les Ruines de Khami par le biais de l'activité AFRICA 2009. [US\$ 38.900]

Résumé des antécédents et description de l'activité : Comme l'indique le plan de gestion, les Ruines de Khami sont en mauvais état de conservation. Actuellement, le site est géré depuis Bulawayo, qui se trouve à 22 km. Les travaux de restauration ne sont pas systématiques et l'infrastructure n'est pas développée. On manque d'équipement pour la conservation du site. En raison de certains des problèmes signalés dans le plan de gestion, Khami a été inclus sur la liste des "Cent sites les plus menacés" par le World Monuments Watch. La présente demande concerne le financement de la mise en œuvre du plan de gestion, qui a pour objectif de :

- Fournir un personnel approprié pour la conservation du Monument de Khami ;
- Effectuer un suivi des constructions et des restaurations ;
- Acheter de l'équipement pour faciliter la conservation du site.

Un plan stratégique pour 2000-2005 a été établi et devrait permettre la mise en place de personnel approprié pour une bonne gestion du site. Il est prévu que le responsable du projet et tout le personnel de service habitent sur place. Les restaurations vont être menées de manière systématique après analyse des résultats du suivi. On espère que d'ici l'achèvement du projet, l'état du site sera comparable à celui du site du patrimoine mondial du Grand Zimbabwe.

Répartition du budget :

Budget total du projet :

US\$ 50.300

Apport national ou autre :

En nature

Les activités et coûts de ce projet sont énumérés dans le plan de gestion. L'Etat partie va fournir des fonds pour l'embauche de personnel et le développement de l'infrastructure du site. Le gouvernement zimbabwéen a déjà fourni US\$100.000 pour le volet capital du développement mentionné dans le plan et doit mettre à disposition de la main-d'œuvre supplémentaire conformément à la recommandation du plan.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :

US\$ 50.300

Après l'adoption du plan de gestion du Monument national de Khami, les Musées nationaux procèdent à sa mise en œuvre. Il faut acheter de l'équipement (budget révisé ci-dessous) :

- | | | |
|---|------|-------|
| • Tracteur | US\$ | 9.000 |
| • Tondeuses à gazon | US\$ | 2.000 |
| • Ordinateur et accessoires | US\$ | 4.000 |
| • 2 appareil photo dont un numérique | US\$ | 1.500 |
| • Système de communication radio à deux voies | US\$ | 2.500 |

• Station complète	US\$	4.000
• Camion 2x4	US\$	20.000
• GPS	US\$	1.500
• Equipement contre l'incendie	US\$	2.000
• Equipement de conservation	US\$	3.500
• Kit de connexion à l'Internet	US\$	300

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS et l'ICCROM ont appuyé cette demande et se sont référés au plan de gestion du site élaboré en 1998 dans le cadre du programme AFRICA 2009. Ils ont fait deux observations : d'abord, que tout les achats d'équipement devaient être passés en revue par la Division des achats de l'UNESCO ; ensuite, que le Centre du patrimoine mondial devait demander des clarifications sur l'achat d'un camion 4x4 (US\$ 35.000 indiqués dans le budget précédent).

L'ICCROM a noté que US\$ 300 serviraient à l'installation d'une connexion à l'Internet pour Khami. L'ICCROM estime que l'Internet est un important moyen de communication et de liaison à des réseaux et appuie donc cette dépense. Il faudrait cependant s'assurer auprès du Zimbabwe qu'il est prêt à assurer le coût de la connexion après l'an 2000. L'ICCROM recommande également que l'on demande au Zimbabwe de fournir un rapport à la fin de l'an 2000 sur les activités de conservation, suivi et gestion menées sur le site au cours de l'année.

Commentaires du Secrétariat : Si la demande est approuvée, les fonds seront mis à disposition par le biais du Bureau de l'UNESCO à Harare, après examen des facture pro forma par la Division des achats. Les Musées nationaux et monuments du Zimbabwe ont clarifié la question du camion et réduit le montant demandé au Fonds du patrimoine mondial de US\$69.300 à US\$50.300 et demandé un camion 2x4 au lieu d'un camion 4x4. Ils ont fait remarquer que la liste d'équipement "était non seulement conforme aux recommandations du plan de gestion de Khami, mais qu'elle s'inspirait également de l'expérience acquise au Grand Zimbabwe."

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander que le Comité approuve une somme de **US\$ 50.300**, en demandant aux Musées nationaux et monuments du Zimbabwe d'assurer le coût de la connexion à l'Internet après l'an 2000 et de soumettre à la vingt-cinquième session du Comité un rapport sur les activités de conservation, suivi et gestion menées à Khami en 1999 et 2000.

REGION ETATS ARABES

3. ETATS ARABES.(c).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ETATS ARABES
Type d'assistance : Formation **Etat partie :** REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
PMD/PFR : Néant

Nom de l'activité : Séminaire de 3 jours sur la gestion du tourisme culturel, le développement durable et la gestion des sites du patrimoine mondial

Sites du patrimoine mondial concernés : Non précisé.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine culturel : [Total : US\$ 157 855]

<i>Assistance préparatoire</i>	1978	Liste	[US\$ 2 500]
	1997	Mise en œuvre de la Convention en Syrie	[US\$ 4 433]
	1997	Mise en œuvre de la Convention en Syrie, en Jordanie, au Liban	[US\$ 12 432]
<i>Coopération technique</i>	1981	Damas	[US\$ 65 190]
	1989	Palmyre	[US\$ 15 000]
	1992	Damas	[US\$ 19 500]
	1994	Equipements pour Damas	[US\$ 17 000]
	1996	Bosra	[US\$ 20 000]
<i>Formation</i>	1985	Bourse de recherche sur la conservation de la pierre	[US\$ 1 800]

Résumé des antécédents et description de l'activité :

Toute forme de patrimoine mondial (urbain, architectural, archéologique, historique, folklorique, artisanal, etc.) est considérée dans sa dimension économique, notamment dans le contexte du développement du tourisme. Cette activité peut contribuer à sauvegarder et dynamiser le patrimoine mondial, mais elle peut aussi provoquer sa détérioration. Les autorités publiques doivent être prêtes à faire face à des responsabilités de plus en plus grandes, mais parfois elles n'ont ni la solution ni les possibilités correspondantes.

Les sites du patrimoine mondial sont devenus des destinations très demandées du tourisme culturel mondial. La gestion de ce dernier exige une attention particulière.

Ce séminaire permettra aux participants de Syrie et d'autres pays de la région d'apprendre à identifier, expliquer et recommander des approches innovantes et concrètes de la gestion du tourisme.

OBJECTIF : Dans le développement des pays, il convient d'envisager un "tourisme durable" garantissant la préservation des ressources du patrimoine, dans la perspective de permettre à l'institution responsable de mieux sauvegarder les sites du patrimoine culturel tout en favorisant le tourisme.

Les participants au séminaire discuteront des moyens, pour le secteur du tourisme, de participer au financement de la promotion et du développement du patrimoine culturel. Ils examineront les possibilités de recours à des solutions institutionnelles, légales et financières.

Ce séminaire contribuera à renforcer la qualité de la gestion, de la protection, de la sauvegarde, de l'entretien, de la revitalisation, du financement et de la promotion des sites composant le patrimoine culturel des Etats arabes.

Il vise à garantir le développement harmonieux du tourisme culturel en Syrie et dans d'autres Etats arabes, et à encourager de nouvelles actions telles que :

- la promotion de la rencontre (dans le passé et le présent) de cultures différentes de l'Orient et de l'Occident ;
- la protection, la revitalisation et l'activation de différentes formes de patrimoine culturel dans la région, en particulier les sites du patrimoine mondial ;
- l'adoption de nouvelles méthodes de gestion et de coordination des actions publiques ou privées ;
- les procédures d'inscription, de suivi et de gestion des sites du patrimoine mondial.

THEMES DE REFLEXION PREVUS :

- A. Influences du patrimoine culturel sur le tourisme et l'économie.
 B. Nouveaux "produits" du tourisme culturel
 C. Production de nouvelles ressources en faveur du patrimoine culturel
 D. Gestion du patrimoine mondial.

PROGRAMME :

1. Séminaire et visites (3 jours)
 1.1 Séminaire
 -Présentation générale
 -Etudes de cas
 -Tables rondes
 -Discussions
 1.2 Visite de sites
 -Damas
 -Bosra
 2. En option : visite de la Syrie (3 jours)

Répartition du budget :

Budget total du projet :		US\$ 114 304
Apport national ou autre :		US\$ 56 304
Gouvernement syrien	US\$ 41 304	
Participation du Programme de l'UNESCO	US\$ 15 000	
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :		US\$ 58 000

(a) Organisation :

Locaux et personnel	US\$ 6 522
Réception officielle à Damas	US\$ 2 174
Pauses café	US\$ 2 174
Calicots (banderoles)	US\$ 1 087
Documentation	US\$ 2 000
Communication	US\$ 500

(b) Personnel :

Préparation scientifique	US\$ 6 000
Voyages de coordination	US\$ 3 000
Instructeurs	US\$ 6 000
Interprétation	US\$ 3 400

(c) Voyages :

Billets d'avion (18 personnes)	US\$ 14 400
Hôtels pour les instructeurs (16 personnes)	US\$ 12 800
Hôtels pour les invités	US\$ 11 955
Visite des sites	US\$ 15 218

(d) Publications :

Documents	US\$ 8 000
Impression	US\$ 18 000

(e) Divers :

US\$ 1 074

Commentaires des organes consultatifs : Le bureau régional du Centre du patrimoine mondial a demandé le 16 novembre 1999 à l'ICCROM d'apporter ses commentaires.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie cette demande, mais dans la mesure où il y a des postes d'économies ainsi que des postes peu clairs dans la répartition du budget, tels que les "pauses café" pour \$ 2 174 et une "préparation scientifique" pour \$ 6 000. Toutefois, le bureau régional arabe du Centre du patrimoine mondial appuie cette demande et a recommandé que le Comité approuve une somme de \$ 45 000 pour cette demande.

<p>Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter étudier les commentaires de l'ICCROM lors de sa session et formuler une recommandation à l'intention du Comité.</p>
--

3. ETATS ARABES.(c).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ETATS ARABES

Type d'assistance : Formation **Etat partie :** TUNISIE
PMD/PFR : Néant

Nom de l'activité: Atelier international de formation et d'information sur le projet de protection et de mise en valeur de Carthage

Sites du patrimoine mondial concernés : Carthage

**Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine culturel : [Total :
US\$ 419 093]**

<i>Assistance préparatoire</i>	1992	Proposition d'inscription de Thugga	[US\$ 15 000]
	1995	Experts Sidi Bou Said Carthage	[US\$ 12 129]
<i>Coopération technique</i>	1980	Carthage	[US\$ 118 000]
	1984	Colloque de Tunis	[US\$ 10 000]
	1989	Création d'un parc national à Carthage	[US\$ 5 603]
	1993	Consultations pour le suivi de Sidi Bou Said à Carthage	[US\$ 2 633]
	1999	Plan de gestion pour Carthage	[US\$ 14 000]
<i>Formation</i>	1982	Thèse	[US\$ 7 871]
	1988	Bourse de recherche sur la conservation du bois; Trondheim	[US\$ 2 857]
	1993	Cours pour architectes sur la conservation du Maghreb	[US\$ 50 000]
	1995	Cours pour architectes sur la conservation du Maghreb	[US\$ 50 000]
	1996	Cours sur l'architecture régionale du Maghreb	[US\$ 36 000]
<i>Assistance d'urgence</i>	1981	Tunis	[US\$ 95 000]

Paragraphes de référence de délibérations antérieures du Bureau ou du Comité concernant l'état de préservation du ou des sites éventuels concernés : Néant.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le plan de protection et de mise en valeur (PPMA) de Carthage est le premier projet lancé et mis en œuvre par la Tunisie conformément au Code du patrimoine mondial promulgué en 1994, en s'inspirant des règlements et orientations de la Convention du patrimoine mondial. Ce projet est le fruit de la collaboration entre la Tunisie et l'UNESCO par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial. Il est l'équivalent d'un plan d'urbanisme pour les sites archéologiques et historiques, et pose les bases légales et les conditions de sa mise en œuvre.

Cette demande sera l'occasion de partager les informations et le savoir-faire acquis pendant la mise en œuvre du projet de PPMA, et permettra d'élargir cette approche à d'autres sites dans le pays et à l'étranger.

Atelier de 5 jours et visite du site de Carthage.

OBJECTIFS :

- Réflexions sur la manière de développer et mettre en œuvre un projet similaire de PPMA.
- Voir où en sont les études archéologiques sur le site de Carthage conformément aux termes du PPMA.
- Renforcer la coopération dans le domaine de l'archéologie et promouvoir la participation de scientifiques internationaux.
- Permettre aux scientifiques et aux administrateurs de sites archéologiques de travailler ensemble et de mettre en œuvre le PPMA.

- Une manifestation visant à sensibiliser davantage à la mise en œuvre du projet de protection et de mise en valeur de Carthage sera organisée pendant l'atelier.

THEMES PREVUS :

1. Le plan de protection et de mise en valeur de Carthage dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial.
2. Le plan dans le contexte du Code du patrimoine national.
3. Définition et portée du plan.
4. Etude méthodologique.
5. Mise en œuvre du plan.
6. Formation sur le plan.
7. Etudes archéologiques prévues par le plan.
8. Perspectives de la recherche archéologique à Carthage
9. Coopération internationale pour Carthage

Répartition du budget :

Aucune répartition détaillée du budget n'a été fournie

Budget total de l'activité : **US\$ 90 000**

1. Locaux, interprétation	US\$ 10 000
2. Secrétariat	US\$ 3 000
3. Travail sur le terrain	US\$ 2 000
4. Spécialistes	US\$ 33 000
5. Voyages internationaux	US\$ 25 000
6. Voyages intérieurs	US\$ 3 000
7. Publications	US\$ 10 000
8. Divers	US\$ 4 000

Apport national ou autre : Gouvernement tunisien **US\$ 40 000**

Montant demandé au Fonds : **US\$ 50 000**

Commentaires des organes consultatifs : L'ICCROM a été sollicité le 16 novembre 1999 par le bureau régional arabe du Centre du patrimoine mondial pour apporter ses commentaires.

Commentaires du Secrétariat : Le "bureau régional arabe du Centre du patrimoine mondial appuie cette demande des autorités tunisiennes et recommande au Comité d'approuver un montant ramené à US\$ 45 000 au titre du budget de formation, qui représente 50 % de cette activité. Cette approbation permettra de conclure les travaux sur ce site important qu'est Carthage et sera l'occasion de présenter au niveau international la valeur de la coopération dans le cadre de la Convention. Elle permettra également de présenter le PPMA à des spécialistes internationaux et nationaux, et enfin de promouvoir ce type de procédure de gestion pour les autres sites tunisiens".

<p>Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter étudier les commentaires de l'ICCROM lors de sa session et faire une recommandation au Comité.</p>

3. ETATS ARABES.(d).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ETATS ARABES

Type d'assistance : Coopération technique **Etat partie :** EGYPTE

PMD/PFR : Néant

Etat des paiements dues au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Programme de revitalisation du Caire islamique

Site du patrimoine mondial concerné : Le Caire islamique

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : [Total : US\$ 506 488]

<i>Assistance préparatoire</i>	1979	Liste des sites	[US\$ 3 609]
	1998	Réunion sur la stratégie de conservation du Caire historique	[US\$ 14 900]
<i>Coopération technique</i>	1979	Centre islamique du Caire	[US\$ 30 000]
	1981	Le Caire	[US\$ 25 949]
	1983	Restauration de monuments du Caire historique	[US\$ 50 000]
	1993	Restauration du Caire après un séisme	[US\$ 50 000]
	1996	Restauration du Caire islamique	[US\$ 30 000]
	1997	Restauration de la maison Al Sinnari, Le Caire	[US\$ 20 000]
	1998	Préparation du programme pour Le Caire	[US\$ 19 000]
	1999	Réhabilitation du Caire historique	[US\$ 120 000]
<i>Formation</i>	1988	Bourse de recherche sur le bois; Trondheim	[US\$ 2 857]
	1989	Bourse de recherche de Louvain	[US\$ 5 273]
	1993	Bourse de recherche de Louvain	[US\$ 10 000]
	1994	Bourse de recherche de Louvain	[US\$ 10 000]
	1998	Sites du patrimoine mondial en Egypte	[US\$ 19 900]
	1998	Documentation des sites archéologiques par système informatique	[US\$ 20 000]
<i>Assistance d'urgence</i>	1992	Evaluation des effets des secousses sismiques	[US\$ 20 000]
	1994	Le Caire	[US\$ 50 000]
<i>Promotion</i>	1998	Exposition sur Le Caire historique	[US\$ 5 000]

Paragraphes de référence des délibérations antérieures du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation du ou des sites concernés :

22e session du Comité, paragraphe VII.43

23e session du Bureau - Rapport, paragraphe IV.55

Paragraphes de référence dans les documents de travail WHC-99/CONF.208/5 et WHC-99/CONF.209/14

Oui, voir le Document de travail consacré aux sites égyptiens.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Caire est l'une des plus anciennes cités islamiques, avec ses célèbres mosquées, ses medersas, ses hammams et ses fontaines ; c'est à l'heure actuelle la plus grande ville islamique. Pour résoudre les problèmes causés par la croissance urbaine et les bouleversements sociaux, il lui faut un plan de gestion et un programme de coopération bien encadré, afin de revitaliser ce site du patrimoine mondial qui est l'un des plus grands sites urbains avec 500 ha et plus de 450 000 habitants.

Les monuments historiques sont protégés par la loi n°. 215 de 1951. Le tissu urbain du site est placé sous la responsabilité directe du gouverneur de la ville.

Le site du Caire islamique est devenu une priorité nationale et a été doté d'un mécanisme spécifique de prise de décision et de coordination. Un haut comité regroupant les ministres concernés et le président du Conseil suprême des antiquités sous la direction du Premier ministre, prend toutes les décisions concernant le site. Un comité technique, composé de représentants des ministères concernés et présidé par le gouverneur du Caire, contrôle et coordonne les activités sur le site. Le Conseil suprême des antiquités reste responsable des monuments inscrits sur la liste du patrimoine mondial qui sont situés à l'intérieur du site.

L'état général de conservation du site a commencé à s'améliorer grâce à d'importants travaux d'infrastructure (suppression des ponts-routes, ouverture d'un tunnel pour dévier la circulation, installation d'un nouveau réseau d'égouts, sous-traitance de la restauration de plusieurs monuments, etc.). Ces travaux sont toujours en cours.

En 1999, le programme de coopération a permis d'entreprendre les activités suivantes :

- conception et approbation d'une série d'actions prioritaires de revitalisation,
- renforcement du mécanisme de coordination, avec recrutement d'un coordinateur technique attaché au gouverneur du Caire,
- achèvement de la restauration de Beit Sinanri et lancement du premier projet pilote de revitalisation,
- lancement d'un second projet pilote,
- début de la préparation d'une étude stratégique du rôle du patrimoine mondial dans le processus de développement global de l'Égypte.

OBJECTIFS POUR 2000:

1. Coordination des interventions :

1.1 Conseiller en stratégie

Un poste de conseiller en stratégie sera créé auprès du Comité interministériel. Ce conseiller coopérera avec la Commission consultative du Comité pour les prises de décisions.

1.2 Coordinateur technique

Un coordinateur technique assure déjà l'interface avec les organismes gestionnaires qui interviennent dans le Caire historique. Il a été intégré dans le "Comité exécutif pour la supervision de la réhabilitation et de la revalorisation du Caire historique" présidé par le gouverneur, et il a commencé à coordonner les différentes unités qui travaillent sur le site.

1.3 Architecte-restaurateur

Détaché par la France et chargé du premier projet pilote de revitalisation.

2. Projets pilotes :

2.1 Beit Sinnari – Formation technique. Extension des travaux sur le quartier.

2.2 Second projet pilote de revitalisation dans les environs de la mosquée d'Al-Azhar pour exploiter la variété des interventions afin de créer un schéma commun.

Répartition du budget :

(Pas de répartition détaillée du budget)

Conseiller en stratégie (coordinateur en chef)	US\$	60 000
Coordinateur technique	US\$	30 000
Architecte restaurateur	US\$	50 000
Ingénieur structure	US\$	10 000
Missions au Caire	US\$	20 000
Missions à Paris	US\$	5 000
Réunion d'évaluation	US\$	10 000
Revitalisation de quartiers	US\$	25 000

Beit Sinnari	US\$ 40 000
Budget total de l'activité :	US\$ 250 000
Apport national ou autre	US\$ 150 000
Contribution du gouvernement égyptien	US\$ 150 000
Contribution du PNUD à l'élaboration de la stratégie nationale pour le patrimoine mondial	(US\$ 90 000)
Montant demandé au Fonds :	US\$ 100 000

Commentaires des organes consultatifs : Ni l'ICCROM ni l'ICOMOS n'ont été sollicités après le 16 novembre 1999 par le bureau régional du Centre du patrimoine mondial pour évaluer la demande et faire part de leurs commentaires.

Décision du Comité lors de sa 22e session en décembre 1998 : “ Lors de sa 22e session, le Comité a approuvé la somme de US\$ 120 000 en 1999 pour la 1re phase de cette activité, soulignant qu'il s'agissait d'un cas exceptionnel. Le Comité a demandé à l'Etat partie de soumettre un rapport complet sur la mise en œuvre de cette activité au bout d'un an, rapport qui sera présenté à la 23e session du Comité. Bien qu'apportant un soutien total aux initiatives prises par les autorités égyptiennes, quelques membres du Comité se sont demandé si une subvention aussi importante devait être approuvée, compte tenu des ressources limitées du Fonds du patrimoine mondial. Un membre du Comité a en outre exprimé son inquiétude de principe de voir le Comité s'engager à financer partiellement un projet d'une telle envergure pendant trois ans.

Mais le délégué du Maroc, soutenu par d'autres membres du Comité, a souligné que Le Caire islamique était l'un des sites du patrimoine mondial les plus menacés et que compte tenu des subventions précédemment accordées à l'Egypte pour protéger son site, le Comité devrait continuer à aider cet Etat partie à réhabiliter Le Caire islamique. Le Comité a décidé d'approuver la somme de US\$ 120 000 pour la première année du projet, soulignant que c'était un cas exceptionnel compte tenu de l'engagement des Etats parties de fournir la même somme pour la première année d'activité ; le Comité a en outre demandé à l'Etat partie de soumettre un rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre de ce projet lors de la 23e session du Comité.

L'observateur de l'Egypte, remerciant le Comité pour sa subvention généreuse pour la première année d'activité, a souligné l'ampleur du projet de réhabilitation du Caire islamique. Il a assuré le Comité de la volonté de son gouvernement de mettre en œuvre ce projet de plusieurs centaines de millions de dollars et a indiqué que la subvention d'assistance technique [du Fonds du patrimoine mondial] représenterait une portion minimale du budget total du projet.”

Commentaires du Secrétariat : Dans le principe, le Centre du patrimoine mondial appuie cette demande soumise le 4 octobre 1999. Le responsable du bureau régional arabe du patrimoine mondial est prêt à clarifier les détails du budget au moment où le Bureau le souhaitera.

Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter étudier les commentaires de l'ICCROM et de l'ICOMOS lors de sa 23e session extraordinaire, ainsi que les renseignements complémentaires fournis par le Centre du patrimoine mondial, avant de faire une recommandation au Comité.

3. ETATS ARABES.(d).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ETATS ARABES

Type d'assistance : Coopération technique **Etat partie :** LIBAN
PMD/PFR : Néant

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999

Nom de l'activité : Travaux de restauration des monastères de Ouadi Quadisha et de la Forêt des Cèdres de Dieu

Sites du patrimoine mondial concernés : Monastères de Ouadi Quadisha et Forêt des Cèdres de Dieu

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour le site concerné : [Total : US 90 500]

<i>Assistance préparatoire</i>	1996	Proposition d'inscription de Quadisha	[US\$ 7 500]
<i>Formation</i>	1998	Conservation de peintures murales	[US\$ 20 000]
	1999	Séminaire régional sur la conservation des peintures murales	[US\$ 60 000]
<i>Promotion</i>	1999	Exposition sur les sites libanais du patrimoine mondial	[US\$ 3 000]

Paragraphes de référence de délibérations antérieures du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation du ou des sites concernés : Ces informations seront présentées lors de la session du Bureau.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le monastère de "Notre Dame de Quannoubine", qui fut pendant plusieurs siècles (1440-1830) le siège du patriarcat maronite, est l'édifice religieux le plus important de ce site. Le bâtiment du monastère est vraiment en mauvais état, de même que certaines des fermes qui l'entourent. Les travaux de réhabilitation pour les rendre habitables pour longtemps devraient permettre à la communauté religieuse de revenir dans la Vallée. Ils permettront également de recevoir des visiteurs et d'organiser des réunions religieuses à cet endroit. Les peintures de l'église du monastère ont en outre une importance particulière. Elles reflètent la morphologie de la tradition iconographique et l'influence qu'ont eue sur elle les styles extérieurs. Ces peintures se dégradent à un rythme accéléré à cause de l'humidité qui traverse les murs. Plusieurs fragments de peintures murales du douzième ou du treizième siècle sont menacés de disparition rapide. Des opérations urgentes de renforcement et de restauration sont indispensables.

L'ermitage de Deir El Salib, situé près du village de Hadchit creusé dans le roc, menace de s'écrouler. Il recèle quelques-unes des plus belles peintures du douzième siècle qui sont donc menacées de disparition.

PROJET : Travaux de restauration : janvier - décembre 2000, suivis de quatre campagnes d'un mois pour mener à bien le projet.

1. Monastère de Quannoubine :

- Peintures
- Restauration

2. Deir El Salib :

- Peintures
- Renforcement de la structure

3. Autres peintures :

- Eglise de Mar Assia : fragments de peintures éthiopiennes
- Ermitage de Mar Youhanna : fragments de peintures
- Ermitage de Mar Georgios : fragments de peintures

4. Collecte de fonds à titre de contributions supplémentaires pour redynamiser la vallée de façon permanente (lors de la phase suivante)

- Organisation et accroissement de la micro-agriculture.
- Gestion de la route avec panneaux indicateurs et panneaux explicatifs.
- Consolidation des fermes près de Quannoubine et transformation en logements ruraux.
- Etude écologique de la vallée.

RESULTATS ATTENDUS : Le travail de restauration dans la vallée de Quadisha revitalisera la vallée et ses monastères en tant que lieu sacré et communauté religieuse très ancienne.

Répartition du budget :

Budget total du projet : (pas de répartition détaillée) US\$ 75 000

1) spécialistes internationaux en restauration de monuments (2 x 1 semaine)

2) architecte national

3) traitement du problème hygrométrique dans l'église de Quannoubine

4) consolidation des structures de Quannoubine

5) première phase de restauration du monastère

sous-total US\$ 40 000

6) restauration des peintures de Deir El Salib et consolidation de la structure

7) consolidation des peintures des autres ermitages.

Sous-total US\$ 10 000

8) fixation et restauration des peintures de Quannoubine

US\$ 25 000

Apport national ou autre :

Contribution du patriarcat

US\$ 25 000

Montant demandé au Fonds :

US\$ 50 000

Commentaires des organes consultatifs :

L'ICOMOS appuie cette demande (US\$ 50 000) dans le principe. Mais il souhaite faire deux remarques : premièrement, le projet envisage des travaux en l'an 2000, suivis de quatre campagnes d'un mois chacune. Ces dernières sont-elles incluses dans la demande ? Dans l'affirmative, il semblerait plus logique d'accorder une première subvention de \$ 35 000 pour 2000 et une seconde de \$ 15 000 en 2001. Deuxièmement, l'ICOMOS souhaite être consulté pour la sélection de l'expert international.

L'ICCROM a reçu le 29 septembre 1999 la demande transmise par courrier par le Centre. La lettre d'accompagnement du Centre, datée du 22 septembre 1999, dit avoir reçu la demande du Liban le 21 septembre 1999. Le document libanais a été signé et mis sous pli le 16 septembre 1999. La réponse de l'ICCROM a été préparée par Herb Stovel le 6 octobre 1999.

L'ICCROM estime que les objectifs des travaux proposés sont tout à fait louables et formulés de manière détaillée. Ceux qui sont chargés des travaux ont établi un planning clair à l'intérieur d'un cadre holistique qui accorde la même attention à l'urgence de la stabilisation, au caractère indispensable de la restauration, à la qualité de l'environnement autour des sites et à la modernisation nécessaire pour améliorer l'utilisation et le "caractère" du complexe.

Mais il est très difficile de juger la façon dont le projet sera exécuté. Aucune information n'est donnée sur la manière dont les travaux seront effectués et sur les personnes qui y participeront. Les données de coût sont très générales et ne sont pas détaillées comme spécifié dans les "notes" concernant la coopération technique. Le calendrier est lui aussi extrêmement général.

Si l'ICCROM peut certainement appuyer cette demande dans le principe, compte tenu de l'importance de la subvention demandée (US\$ 50 000), il semblerait souhaitable de demander de plus amples détails aux

autorités libanaises. Sans ces détails, il est difficile de juger le caractère approprié du montant et l'utilité des fonds demandés. L'ICCROM serait tout à fait prêt à examiner ces données en urgence si elles pouvaient être fournies rapidement.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie cette demande. Compte tenu des commentaires de l'ICOMOS et de l'ICCROM, et de l'absence de répartition détaillée du budget pour le projet, il est recommandé que les fonds soient approuvés à condition d'obtenir des informations détaillées sur la mise en œuvre du projet, la répartition du budget et les experts internationaux à solliciter. Sous réserve de l'avis positif des organes consultatifs sur les informations fournies par l'Etat partie, le Comité pourrait souhaiter approuver l'octroi des fonds.

Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver le montant de **US\$ 50 000, à condition que l'Etat partie fournisse sur les activités proposées les informations détaillées demandées par les organes consultatifs, et que l'examen de ces informations par les organes consultatifs soit positif. Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité de demander aux organes consultatifs, à l'Etat partie et au Centre du patrimoine mondial d'organiser des consultations pour arrêter les détails de l'activité proposée, afin de tirer au maximum parti de l'aide accordée. Enfin, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité de demander à l'Etat partie de consulter les organes consultatifs pour choisir les experts internationaux qui seront engagés pour cette activité.**

REGION ASIE

3. ASIE.(a).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE

Type d'assistance : Assistance préparatoire **Etat partie :** CHINE
PMD/PFR: PFR

Nom de l'activité : Réunion d'experts pour harmoniser la proposition d'inscription des villes anciennes dotées de canaux du Jiangnan, en Chine

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour des propositions d'inscription : **[Total: US\$ 9 000]**

Assistance préparatoire 1994 Mise à jour et révision de la Liste indicative pour les propositions d'inscription de biens culturels **[US\$9 000]**

Résumé des antécédents et description de l'activité : La Chine est fière de la richesse de son patrimoine culturel, et en particulier de ses nombreuses agglomérations/villes historiques. Les villes de ce pays, qui furent parmi les premières dans le monde à avoir doté les habitats urbains d'une organisation sociale, ont joué un rôle vital dans l'évolution de la civilisation chinoise. L'aménagement urbain des dernières décennies a modifié le caractère socio-économique et physique de nombre de ces agglomérations/villes historiques. Leur développement anarchique a entraîné la perte d'une partie importante de leur patrimoine historique et culturel. Mais il reste, pour des raisons historiques, quelques agglomérations urbaines de petite ou moyenne taille en grande partie épargnées par les aménagements ultérieurs. Parmi elles Zhouzhuang, Tongli, Luzhi, Nanxun, Xitang et Wuzhen, dans les provinces de Jiangsu et Zhejiang, sont des exemples typiques de villes dotées de canaux du Jiangnan. Ces cités très anciennes sont un témoignage fidèle et complet des traditions des Han en matière d'urbanisme et de construction entre le XIIIe et le XIXe siècle.

Bien que ces villes aient été protégées par la loi de 1989 sur l'urbanisme et par d'autres lois et règlements nationaux pertinents, l'absence de politiques cohérentes et de capacités de gestion pour intégrer préservation culturelle et aménagement urbain continue de faire peser une menace sur ces villes traditionnelles, inscrites sur la Liste indicative des biens culturels dont la Chine propose l'inscription au patrimoine mondial.

Afin que la Liste des sites du patrimoine mondial soit plus représentative et plus équilibrée en Chine, et dans la droite ligne de la Stratégie globale appuyée par le Comité du patrimoine mondial, les autorités chinoises estiment qu'il est temps de revoir la Liste indicative des biens culturels et de présenter des propositions d'inscription regroupant plusieurs biens d'une même région géo-culturelle, plutôt que des propositions individuelles pour chaque monument culturel. A cette fin, l'université Tongji de Shanghai, en coopération avec le ministère chinois du Bâtiment, l'Administration nationale du patrimoine culturel et la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO, organisera une réunion d'experts à Shanghai (Chine), entre mars et avril 2000, pour harmoniser les propositions d'inscription de certaines villes historiques situées dans une même région géo-culturelle. La proposition d'inscription groupée concernera "**Les villes anciennes dotées de canaux du Jiangnan (Chine)**" et englobera des villes historiques des provinces chinoises de Jiangsu et de Zhejiang.

Cet atelier de 10 jours a pour objet :

d'illustrer les activités de la *Convention du patrimoine mondial*, en particulier la Stratégie globale en Asie ;

d'offrir un forum où experts nationaux et internationaux pourront débattre de l'identification et des énormes besoins de gestion des villes dotées de canaux de la région de Jiangnan pour une éventuelle proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;

de faire le point sur l'état actuel et les tendances de l'évolution des villes dotées de canaux des provinces de Jiangsu et de Zhejiang, notamment Zhouzhuang, Tongli, Luzhi, Nanxun, Xitang et Wuzhen, du point de vue de leurs valeurs culturelles ;
de préparer la proposition d'inscription groupée de ces villes, pour la soumettre à l'UNESCO.
d'élaborer un cadre légal solide pour la protection et l'aménagement des villes anciennes dotées de canaux de la région de Jiangnan.

Cette activité devrait permettre de produire :

de la documentation sur les villes dotées de canaux de la région de Jiangnan ;
les actes de l'atelier d'experts ;
un projet de dossier de proposition d'inscription pour soumission éventuelle ;
un projet de programme d'action pour la conservation et l'aménagement des villes historiques dotées de canaux de la région de Jiangnan.

Calendrier des activités prévues

Octobre/novembre 1999 : sélection des experts nationaux chinois et des experts internationaux (il y a déjà des candidats dans ces deux catégories ; la coordination sera assurée par le Centre national d'étude des villes historiques de l'université Tongji de Shanghai, en coopération avec le ministère chinois du Bâtiment et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO).

Février/mars 2000 ; Atelier international d'experts (10 jours) à l'université Tongji (Shanghai) avec visite sur place des villes historiques de la région de Jiangnan, c'est-à-dire les villes dotées de canaux de Zhouzhuang, Tongli et Luzhi dans la province de Jiangsu, et celles de Nanxun, Xitang et Wuzhen dans la province de Zhejiang, et sessions de formation sur place.

Avril/mai 2000 : Finalisation des actes de la réunion et du dossier de proposition d'inscription; mission de suivi d'un expert international pour relire le dossier de proposition d'inscription, en avril.

Agences participantes

Ministère chinois du Bâtiment
Administration nationale du patrimoine culturel de la Chine
Commission nationale chinoise pour l'UNESCO
Centre national d'étude des villes historiques, Département de l'urbanisme, Université Tongji de Shanghai, Chine
Commission du bâtiment de la province de Jiangsu
Commission du bâtiment de la province de Zhejiang
Conseils municipaux de Zhouzhuang, Tongli et Luzhi (province de Jiangsu) et de Nanxun, Xitang et Wuzhen (province de Zhejiang).

Répartition du budget :

(i) Organisation	US\$ 13 500
Préparation des documents de travail pour l'atelier (en anglais et en chinois pour les participants)	US\$ 3 000
Services et équipements pour l'atelier	US\$ 2 000
Services de secrétariat	US\$ 2 000
Hébergement des participants (\$ 35 x 15 personnes x10 nuits)	US\$ 5 250
Divers (frais de communication, restauration, etc.)	US\$ 1 000
(ii) Voyages	US\$ 12 000

Voyage des experts internationaux (cinq billets aller-retour région et Europe)	US\$ 6 000
Voyage des experts chinois	US\$ 2 000
Transport des participants (navettes, visites sur place, etc.)	US\$ 4 000
(iii) Personnel	US\$ 7 600
Consultant nationaux (deux hommes/mois)	US\$ 3 600
Honoraires du personnel chinois	US\$ 1 500
Indemnités journalières pour les experts internationaux	US\$ 2 500
(iv) Coût de production du dossier de proposition d'inscription avec cartes, vidéo & photos	US\$ 5 000

Budget total de l'activité : US\$ 37 850

Apport national : Une contribution nationale de **US\$ 17 850** qui prendra la forme d'un versement comptant sera attribuée pour les postes (iii) & (iv)—frais de personnel et production du dossier de proposition d'inscription, et pour une partie du poste (ii)- transport des participants, à laquelle s'ajouteront des contributions en nature.

Montant demandé au Fonds : Un montant de **US\$ 20 000** est demandé au Fonds du patrimoine mondial pour couvrir les postes (i) et (ii)-- frais d'organisation et une partie du poste (ii)--voyage des experts internationaux et des experts chinois.

Commentaires des organes consultatifs : Sans objet

Commentaires du Secrétariat :

Actuellement, la Chine possède déjà vingt et un sites culturels, naturels ou mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; parmi ceux-ci, les sites culturels sont principalement des monuments. Cette réunion d'experts a pour but d'harmoniser les propositions d'inscription groupée de villes historiques de la région géo-culturelle unique des provinces chinoises de Jiangsu et Zhejiang.

<p>Action du président : Le président pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 20 000 pour cette activité, au titre du budget d'Assistance préparatoire pour 2000.</p>

3. ASIE.(a).II.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : RDP de COREE

PMD/PFR : Néant

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1998.

Nom de l'activité : Préparation d'une Liste indicative de sites potentiels du patrimoine mondial en République démocratique populaire de Corée et proposition d'inscription groupée des tombeaux Koguryo

Sites du patrimoine mondial concernés : Tous les sites de la République démocratique populaire de Corée susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, notamment les tombeaux Koguryo

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : [Total: US\$ 20 000]

Formation 1999 Formation sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

[US\$ 20 000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : La République démocratique populaire de Corée est un nouvel Etat partie à la Convention du patrimoine mondial, puisqu'elle n'a ratifié la Convention qu'en 1998. Pour que la Liste du patrimoine mondial soit plus représentative et pour intensifier la collaboration internationale dans le domaine de la protection du patrimoine, la République démocratique populaire de Corée souhaite proposer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de biens tels que le groupe de tombeaux Koguryo ou les sites de dolmens. La République démocratique populaire de Corée finalisera un projet de Liste indicative de biens culturels et naturels exceptionnels à inclure dans la Liste du patrimoine mondial, puis préparera un dossier complet de proposition d'inscription des tombeaux Koguryo Tombs. Pour préparer une Liste indicative de sites potentiels du patrimoine mondial, l'Etat partie a proposé que l'organisme national responsable de la conservation des biens culturels et naturels prépare la Liste indicative avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial pour financer les services d'experts internationaux et l'achat d'équipements. Cette demande a été reformulée avec l'Etat partie, le Centre du patrimoine mondial et un expert international qui représentait l'ICOMOS et l'ICCROM pendant la session de formation sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial organisé en 1999 en RDP de Corée. Sur la base des conclusions de la mission de l'expert international et de la session de formation, le budget de US\$ 16 507 et l'activité de la demande initiale ont été revus pour tenir compte des besoins actuels de conservation et de gestion en RDP de Corée.

Les nouveaux plan et budget proposés sont les suivants :

Mois 1-10 : collecter les informations et la documentation nécessaires, numériser les données à l'aide du matériel informatique acheté pour cette activité (voir Répartition du budget)

Mois 2-4 : consulter des experts internationaux (1) pour organiser la conservation et la gestion, produire un projet de proposition d'inscription groupée, notamment les tombeaux Koguryo, et (2) pour bénéficier de compétences techniques dans le domaine de la conservation des peintures murales/tombeaux, à décider avec l'ICCROM et le WHC.

Mois 3-9 : effectuer un voyage d'étude (2 experts nationaux, par exemple le directeur du Département d'archéologie et le responsable des tombeaux Koguryo) au Royaume-Uni (Stonehenge, site du patrimoine anglais) et en France (vallée de la Vézère, Carnac) pour une meilleure conservation et gestion des sites archéologiques avec peintures murales, des sites mégalithiques, etc. (destination à décider ultérieurement avec les organes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial) ; finaliser le

projet de Liste indicative ; réaliser un projet de proposition d'inscription des tombeaux Koguryo ; délimiter les zones principales et tampons des tombeaux, les marquer à l'aide de panneaux ; préparer un plan de gestion détaillé pour la protection et le développement durables du site des tombeaux Koguryo ; préparer des cartes et de la documentation cartographique pour le dossier de proposition d'inscription ; préparer les diapositives, photos et études comparatives nécessaires.

Mois 8-9: consulter un expert international (1) pour vérifier la Liste indicative, le projet de proposition d'inscription et le plan de gestion, et apporter les modifications et compléments nécessaires.

Mois 10-12: soumettre la Liste indicative et le dossier de proposition d'inscription au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Répartition du budget :

Budget total du projet : **US\$ 45 800**

Apport national ou autre : **En nature & US\$ 15 800**

1. Salaire des autorités nationales : US\$ 5 500

2. Services des experts nationaux : US\$ 2 000

3. Documentation : US\$ 1 000

4. Hôtel pour les experts nationaux : US\$ 2 300

5. Réunion de travail avec les experts : US\$ 5 000

Montant demandé au Fonds : **US\$ 30 000**

1. Matériel informatique (demandé dans la demande initiale) **US\$ 7 000**
(Par l'intermédiaire de l'Unité des achats de l'UNESCO)

2. Experts internationaux pour : **US\$ 8 000**
(a) organiser la préparation de la proposition d'inscription, rédiger le projet de proposition et élaborer un plan de gestion de la conservation et du développement durable du site

(deux missions x US\$ 4 000, y compris les indemnités journalières, les vols internationaux aller-retour, les honoraires des experts pour 7 jours ouvrés pour chaque mission, les frais de production des rapports)

(b) conservation et gestion des tombeaux / peintures murales **US\$ 4 000**
(une mission x US\$ 4 000, y compris les indemnités journalières, les vols internationaux aller-retour, les honoraires des experts pour 7 jours ouvrés, les frais de production des rapports)

3. Coûts nationaux de préparation de la Liste indicative et de la proposition d'inscription des tombeaux Koguryo

(a) reproduction de diapositives, photographies, documentation de recherche, cartes, plans de gestion **US\$ 1 000**

(b) cartographie, délimitation physique (zones principales, tampons) et marquage des tombeaux (panneaux) **US\$ 1 000**

(c) préparation d'un plan de gestion détaillé et durable des tombeaux, avec notamment le voyage de deux experts nationaux (directeur du site ou directeur du département d'archéologie responsable de la conception et de la mise en œuvre du plan de gestion) au Royaume-Uni (Stonehendge et Avebury/ Patrimoine anglais) et en France (vallée de la Vézère, Carnac, ministère de la Culture et collectivités locales) **US\$ 9 000**

Commentaires des organes consultatifs : Ces commentaires ont été demandés le 16 novembre 1999, après la finalisation du plan d'activité et du budget reformulés par le Centre du patrimoine mondial et la Commission nationale de la RDP de Corée.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial a collaboré étroitement avec l'Etat partie pour reformuler cette demande, sur la base des conclusions de l'expert culturel à la suite de la session de formation de 1999 concernant l'état de conservation des fragiles tombeaux Koguryo. L'Unité des achats de l'UNESCO a été consultée pour savoir quels sont les équipements informatiques les plus économiques. La RDP de Corée a demandé l'intervention d'un expert pour la conservation des peintures murales et l'élaboration d'un plan détaillé de gestion et de conservation. Le nouveau plan d'action a été proposé et approuvé par l'Etat partie. Le voyage d'étude au Royaume-Uni et en France, en particulier, est vivement recommandé, car la découverte de systèmes de gestion mis au point par d'autres Etats parties possédant des sites culturels semblables déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, devrait permettre d'améliorer la planification de la politique de gestion du patrimoine culturel pour les sites de la RDP de Corée susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il est donc recommandé au Bureau d'approuver les US\$ 30 000 prévus pour cette activité, tout en demandant que l'Etat partie, le WHC et les organes consultatifs continuent à collaborer pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial est prêt à faciliter les voyages d'étude, afin que la RDP de Corée tire le maximum de bénéfices de ces visites dans d'autres Etats parties.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver les **US\$ 30 000, en demandant que l'Etat partie, le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs travaillent en étroite collaboration pour formuler la Liste indicative et préparer le dossier de proposition d'inscription des tombeaux Koguryo, ainsi que pour organiser le voyage d'étude des experts nationaux.**

3. ASIE.(a).III.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE

Type d'assistance : Assistance préparatoire **Etat partie :** INDE
PMD/PFR: PFR

Etat des paiements dus au fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999

Nom de l'activité : Préparation de la Liste indicative et du dossier de proposition d'inscription du palais de Padmanabhapuram, Tamil Nadu

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : Aucune assistance préparatoire pour des propositions d'inscription de sites culturels indiens n'a été fournie dans le passé.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le ministère du Développement des Ressources humaines a soumis une demande détaillée et bien planifiée pour la préparation de la Liste indicative et du dossier de proposition d'inscription du palais de Padmanabhapuram, situé à Tamil Nadu, dans l'Etat indien de Kerala. Ce site, qui se trouve dans le sud de l'Inde, fut autrefois la résidence de la famille royale de Travancore et est aujourd'hui protégé par le Département d'archéologie de Kerala. Il fut construit à l'origine entre 1400 et 1500 ap. J.-C., puis agrandi au XVIIIe siècle sous Martanda Varma. Ce palais d'environ 3 ha se trouve à l'intérieur d'un fort de 93 ha.

Le palais est un exemple unique d'architecture locale et représente le couronnement de divers styles architecturaux du sud du sous-continent indien. Ce complexe est le plus bel exemple du principe d'urbanisme ancien dit "Thachu Shastrum" et d'une science de la construction intégrant diverses disciplines liées à l'architecture : climatologie, techniques de construction, astronomie, astrologie, mathématiques, valeurs religieuses, etc. Le palais abrite également les plus beaux exemples de peintures murales de la région, ainsi que des chefs d'œuvre de l'artisanat (ouvrages en bois, sculptures et des planchers en bois de tilleul poli), pour la plupart disparus de la région.

La présente demande propose de réaliser une documentation complète sur le complexe du palais de Padmanabhapuram (en compilant la documentation existante) et de préparer la Liste indicative, ainsi que le dossier de proposition d'inscription de ce vaste site, le tout sur une période de 3-4 mois.

Répartition du budget :

1. Architecte spécialiste de la conservation (3 mois x 1 personne x US\$ 271/mois)	US\$ 813
2. Chercheur (3 mois x 2 personnes x US\$ 189,7/mois)	US\$ 1 138
3. Spécialiste de la conservation des matériaux (1 mois x 1 personne x US\$ 271/mois)	US\$ 271
4. Architecte (1 mois x 4 personnes x US\$ 135,5/mois)	US\$ 542
5. Voyage (8 personnes x 1 aller-retour x US\$ 487,8/personne)	US\$ 3 903
6. Subsistance (7 personnes x 1 mois x US\$ 13,55/jour)	US\$ 2 846
7. Hébergement (3 personnes x 1 semaine x US\$ 40,65/jour)	US\$ 854
8. Matériel de relevé topographique/ fournitures de bureau	US\$ 542
9. Ordinateur et logiciel Acad Etc.	US\$ 1 138
10. Documentation photographique / diapositives	US\$ 1 044
11. Schémas et production du rapport	US\$ 1 159
12. Frais divers	US\$ 750
Budget total de l'activité :	US\$ 15 000

Apport national ou autre : Contributions en nature du gouvernement indien et du gouvernement de l'Etat de Kerela

Montant demandé au Fonds : US\$ 15 000

Commentaires des organes consultatifs: Non demandés.

Commentaires du Secrétariat :

1. Cette demande couvrira la mise à jour de la Liste indicative de l'Inde et la préparation d'une documentation complète, essentielle pour la protection de ce site important à inclure dans le dossier de proposition d'inscription pour soumission au Comité du patrimoine mondial.
2. La Section de l'Équipement de l'UNESCO a informé le Centre du patrimoine mondial qu'avec une somme aussi modeste, l'ordinateur acheté risquait d'être de qualité médiocre et donc inapproprié pour cette activité. C'est pourquoi la Section Équipement de l'UNESCO a conseillé d'acheter un ordinateur de meilleure qualité avec un budget d'environ US\$ 2 500. Il faut donc prévoir US\$ 1 362 de plus pour acheter un ordinateur de qualité convenable.
3. Le Centre du patrimoine mondial pense que la documentation permettra aux autorités concernées d'élaborer un plan de gestion pour protéger le site de manière satisfaisante. Il est par conséquent recommandé, si la demande est approuvée, d'inclure l'élaboration d'un plan de gestion dans l'activité qui sera menée avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial.
4. Compte tenu des efforts conjugués du gouvernement central et des autorités régionales, ainsi que de l'INTACH (Société nationale indienne pour l'art et le patrimoine culturel, importante ONG indienne très active dans le domaine de la conservation) pour protéger ce site comme il le mérite, le Centre du patrimoine mondial appuie fortement cette demande.

Action du président : Le président pourrait souhaiter approuver le montant total de **US\$ 16 362 pour cette activité, à condition que les autorités indiennes acceptent d'élaborer un plan de gestion parallèlement à la préparation de la documentation complète sur le site, qui sera à soumettre avec le dossier de proposition d'inscription.**

3. ASIE.(b).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE

Type d'assistance : D'urgence **Etat partie :** VIETNAM
PMD/PFR : PFR

Nom de l'activité : Assistance d'urgence pour des travaux de restauration à Hue et Hoi An, à la suite des inondations de novembre 1999.

Sites du patrimoine mondial concernés : Monuments de Hue, et site de Hoi An inscrit sur la Liste indicative

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour le site concerné:

			[Total: US\$ 169 203]
<i>Assistance préparatoire</i>	1992	Liste indicative	[US\$ 15 000]
	1998	Préparation de la proposition d'inscription de Hoi An	[US\$ 14 892]
<i>Coopération technique</i>	1995	Séminaire à Hue et Hanoi	[US\$ 20 000]
	1996	Evaluation des limites du site de Hue	[US\$ 12 500]
	1998	Révision des règles d'urbanisme pour Hue	[US\$ 35 000]
	1999	Présentation d'une proposition de projet concernant Hue & Hoi An à l'Union européenne (Asia Urbs) pour le financement d'une coopération décentralisée de 2 ans	[US\$ 16 811]
<i>Assistance d'urgence</i>	1998	Restauration du palais de la Reine mère (Hue) après le passage d'un ouragan	[US\$ 50 000]
<i>Promotion</i>	1998	Promotion de la Convention du patrimoine mondial à Hue	[US\$ 5 000]

Délibérations antérieures du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation des monuments de Hue : 18^e session du WHC (paragraphe IX.22)
19^e session du WHC (paragraphe VII.49)
20^e session du WHC (paragraphe VII.70)
21^e session du WHC (paragraphe VII.54)
22^e session du WHC (paragraphe VII.43)

Hoi An n'est pas encore inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (la décision concernant l'inscription de ce site sera prise par le Comité lors de sa 23^e session)

Résumé des antécédents et description de l'activité : Par un courrier du 10 novembre 1999, la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO a informé le Centre que l'ouragan qui a traversé le pays début novembre a provoqué de sérieux dégâts dans huit provinces du centre du Vietnam. Cette catastrophe naturelle, considérée comme la plus grave depuis 48 ans, a causé des dégâts considérables au site de Hue et à la ville de Hoi An, proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial et en attente de la décision du Comité lors de sa 23^e session. Un montant de US\$ 100 000 a été demandé au titre de l'assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial, bien que ni la nature de l'assistance ni la répartition du budget n'aient été précisées.

Commentaires des organes consultatifs : La lettre demandant les fonds a été transmise à l'ICOMOS et à l'ICCROM avec les commentaires du Secrétariat au moment où ce document de travail était finalisé.

Commentaires du Secrétariat : Au 12 novembre 1999, le solde disponible au titre de l'assistance d'urgence du Fonds était de US\$ 20 471, donc insuffisant compte tenu du montant demandé par les autorités vietnamiennes. Le Centre a donc proposé d'envoyer une mission de suivi pour évaluer les dégâts et aider les autorités nationales et locales à élaborer une proposition de projet basée sur un

classement des besoins par ordre de priorité. Des informations sur tout élément nouveau seront données lors de la session.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter examiner toute nouvelle information lors de sa session.

3. ASIE.(c).I.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Formation

Etat partie : CHINE

PMD/PFR : PFR

Nom de l'activité : Stage de formation sur l'emploi des SIG pour la préservation et la gestion des sites historiques et culturels chinois

Contribution précédente du Fonds du patrimoine mondial pour cette activité : [Total : US\$ 60 000]

Formation 1998 Conférence internationale des maires de villes historiques de Chine et de l'Union européenne
[US\$ 25 000]

Formation 1999 Programme de formation pour les responsables des sites de villes chinoises inscrites au patrimoine mondial
[US\$ 35 000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : Dans le sud de la province chinoise d'Anhui, il existe des centaines de villages traditionnels qui ont conservé leur état original. Xidi et Hongcun figurent parmi les plus typiques. Tous deux situés dans le comté de Yixian, dans le sud de la province d'Anhui, ces villages sont des établissements claniques traditionnels qui datent des débuts de la dynastie Ming (1368-1644). Ces deux sites ont été inscrits en 1997 sur la Liste indicative des propositions d'inscription et leur inscription sur la Liste du patrimoine culturel mondial est en cours. L'importance de ces villages tient à la grande maîtrise avec laquelle ils ont été aménagés, typique de l'esprit du système clanique, à l'art de traiter l'environnement selon les principes du Fengshui (géomancie chinoise pour la construction des bâtiments), à leur artisanat ingénieux, à leur technique de construction et à la pérennité de la tradition. Entouré de montagnes, le site des villages a été soigneusement choisi par des géomanciens antiques selon les principes du Fengshui. C'est pourquoi toutes les maisons ont été construites selon les mêmes directives. Un projet de plan de préservation a été rédigé et les collectivités locales cherchent à coopérer avec d'autres institutions pour améliorer les conditions de vie de la population locale et mieux préserver les caractéristiques historiques de ces villes. Pour toutes ces raisons, les deux sites seront choisis pour des excursions sur place.

a) Justification

Les SIG sont une nouvelle technologie très employée partout dans le monde pour l'aménagement et la gestion des zones urbaines. Depuis quelques années, grâce aux efforts considérables de l'UNESCO, les SIG sont également utilisés pour la préservation et la gestion du patrimoine culturel en Asie et dans la région Pacifique. Plusieurs modèles de SIG ont été élaborés au Vietnam, au Laos et au Népal avec le soutien et les conseils de l'UNESCO.

Il reste encore de nombreux biens et sites historiques en Chine, preuve du rôle important qu'ils ont joué dans le développement social et culturel du pays. Pour protéger ces biens et afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel chinois, il est important d'organiser un stage de formation sur l'utilisation de nouvelles techniques telles que les SIG, pour ceux qui travaillent dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine, de la recherche, de la formation et du suivi. A cette fin, le Département de l'architecture de l'université chinoise de Nanjing (SEU) propose d'organiser ce stage entre le 10 et le 30 août 2000.

b) Objectifs

1. Former les responsables de sites à appliquer les SIG pour la préservation et la gestion du patrimoine historique.
2. Dans un premier temps, établir un réseau national de SIG pour les activités de recherche, de gestion et de formation en rapport avec le patrimoine mondial.

3. Travailler sur un site du patrimoine mondial qui servira d'étude de cas. Pour les stagiaires, apprendre à associer la maîtrise des SIG et les méthodes traditionnelles de préservation (toujours employées) pour améliorer l'efficacité de la gestion et du suivi des sites.

c) Thèmes de la formation

1. Les SIG, développement et application à la préservation et à la gestion du patrimoine historique.
2. Utilisation des SIG et autres nouvelles techniques pour la gestion quotidienne du patrimoine - l'emploi de nouvelles technologies pourrait entraîner une modification institutionnelle de la gestion et de la préservation des sites.
3. Travail collectif via un réseau de SIG - l'évolution technique permet à plusieurs personnes opérant à partir de lieux et/ou sites différents de travailler ensemble en vue d'un objectif commun.

d) Agences nationales participantes

Administration nationale du patrimoine culturel de la Chine
Ministère chinois du Bâtiment
Commission nationale chinoise pour l'UNESCO
Centre du SIG SEU- UNESCO
Organismes nationaux et provinciaux
Collectivités locales concernées de la province d'Anhui

f) Programme indicatif

1. 10-17: Cours et exercices au Centre du SIG SEU-UNESCO sur les thèmes suivants :
Signification et développement des SIG ;
Utilisation d'un SIG pour gérer la préservation du patrimoine ;
Suivi du patrimoine et réalisation de la documentation à l'aide d'un SIG ;
Comment mettre en place facilement un réseau de SIG.
2. 18-25 août : Etude sur le terrain dans les villages de Hongcun et Xidi, dans le sud de la province d'Anhui.
Etude d'un site et collecte de données ;
Entrée des données et mise en place du SIG sur site ;
Utilisation du réseau de SIG pour suivre et gérer le site.
3. 26-28 août : Etude sur le terrain dans d'autres villes historiques situées le long du fleuve Yangtze
(sites à Zhenjiang, Wuxi, Suzhou)
4. 29-30 août : Récapitulatif au centre du SIG SEU-UNESCO
Exercices sur le SIG mis en place à Zhenjiang Summerly et programme de coopération future.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :

US\$ 68 520

I. Frais d'organisation

1. Frais de matériel et services annexes (**contributions des agences nationales**)

a) Réaménagement de la salle de cours	US\$ 7 000
b) Services de photocopie	US\$ 2 500
c) Un projecteur de diapositives et un écran pour le cours	US\$ 500
d) Un ordinateur multimédia	US\$ 7 500
e) Deux ordinateurs portables pour les exercices sur le terrain	US\$ 8 000
f) Trois PC	US\$ 5 600
g) Fournitures de bureau	US\$ 500
h) Exercices sur le terrain	US\$ 1 500
i) Divers	US\$ 400

Sous-total : US\$ 33 500

2. Frais de séjour (**contribution du Fonds du patrimoine mondial**)

a) Hébergement à Nanjing pour les spécialistes (12 X\$25x10 jours)	US\$ 3 000
b) Hébergement à Nanjing pour les stagiaires (30 X\$12X10 jours)	US\$ 3 600
c) Hébergement lors des visites sur le terrain (42 pers. X \$10X 10 jours)	US\$ 4 200
Sous-total :	US\$ 10 800

II. Personnel

a) Honoraires des experts internationaux (3 pers. X10 jours X\$164)	US\$ 4 920
b) Honoraires des spécialistes nationaux (9 personnes X \$200)	US\$ 1 800
c) Services de secrétariat (3 professeurs et 7 étudiants de la SEU)	US\$ 1 500
Sous-total :	US\$ 8 220

III. Voyages

a) Frais de voyage des experts internationaux (\$1 200 X 5 personnes)	US\$ 6 000
b) Frais de voyage des experts nationaux	US\$ 2 200
c) Transports interurbains pour tous les participants (Nanjing-Zhenjiang-Suzhou-Xidi-Hongcun, etc.)	US\$ 2 800
Sous-total :	US\$ 11 000

IV. Préparation des documents de travail (avec des contributions des agences nationales)

a) Matériel pédagogique pour les participants	US\$ 2 000
b) Recueil de techniques pour les exercices sur le terrain (notamment cartographie, données des SIG, documentation, etc.)	US\$ 3 000
Sous-total :	US\$ 5 000

Apport national :

US\$ 38 520

Un montant de **US\$ 38 520** pour les postes I.1 et IV sera fourni par les agences nationales et l'université chinoise du Sud-Est.

Montant demandé au Fonds:

US\$ 30,000

Un montant de **US\$ 30 000** (pour les postes I.2, II et III) est demandé au Fonds du patrimoine mondial.

Commentaires des organes consultatifs : Le 5 octobre 1999, le Centre a demandé à l'ICCROM et à l'ICOMOS d'étudier cette demande et de lui adresser leurs commentaires. Le Centre a reçu l'évaluation de l'ICCROM le 18 octobre 1999.

Les commentaires de l'ICCROM sont les suivants :

- la proposition est un effort intéressant pour appliquer (dans le cadre d'une formation) une technologie moderne à la préservation des villes et villages historiques chinois ;
- la stratégie qui sous-tend cette application est également salutaire, car elle est centrée sur des méthodes adaptées à deux des villages les plus "typiques", avec la perspective de pouvoir par la suite en faire profiter des centaines d'autres villages ;
- si les villages choisis ne figurent pas sur la Liste du patrimoine mondial, ils sont inscrits sur la liste indicative et les leçons qui seront tirées de cette expérience seront valables pour l'ensemble du système du patrimoine mondial ;
- les objectifs poursuivis montrent clairement que les auteurs de la proposition comprennent que les stages de formation peuvent être utilisés pour des objectifs plus vastes, tels que la constitution de réseaux
- l'ICCROM voudrait souligner (bien que cela soit reconnu dans la proposition) qu'il est fondamental, pendant la formation, de replacer la technologie des SIG et ses applications dans le contexte. Les SIG ne sont qu'un outil d'enregistrement et de documentation, et ne constituent pas en soi des outils de conservation. La conservation exige l'engagement de l'homme pour une cause et il est important d'inscrire le programme de SIG dans le contexte plus large des efforts pour promouvoir et servir cette cause.

L'ICCROM pense donc que, dans le principe, cette initiative devrait être fermement appuyée par le Comité du patrimoine mondial.

L'ICCROM a soulevé quelques questions qui devraient, nous semble-t-il, être abordées lors de la préparation d'une réponse complète à la demande :

1. rien n'est dit dans la demande, au paragraphe (e) (ii), sur l'identité ou le profil des stagiaires. Le budget indique 30 participants. Il serait utile d'en savoir plus sur les participants, leur formation, leurs capacités et perspectives, etc. ;
2. environ \$ 25 000 semblent affectés aux achats de matériel - photocopieur, projecteur de diapositives, écran, ordinateur, 2 ordinateurs portables, 3 PC de bureau, une imprimante. Si l'acquisition de ce matériel constitue indéniablement un avantage pour l'université, elle vise des objectifs qui dépassent de loin le champ du seul stage de formation et pourrait donc ne pas recueillir l'appui total du Fonds du patrimoine mondial. L'ICCROM présume que la contribution de l'université servira principalement à couvrir ces dépenses ?
3. Le montant demandé pour le "réaménagement" d'une seule salle de cours (\$7 000) semble très élevé. Il serait bon d'avoir des éclaircissements sur la nature de cette dépense.
4. Le montant total des postes "personnel", "voyage", "publications" et "divers" (hébergement) dépasse \$ 38 000. Il est destiné à permettre la participation de formateurs internationaux et de stagiaires chinois, ainsi qu'à faciliter la diffusion de la documentation, et semble donc justifié. Dans ce contexte, les \$ 30 000 demandés au Fonds du patrimoine mondial semblent plutôt raisonnables.
5. Il n'y a pas de frais d'interprétation de prévus. Dans la mesure où des intervenants internationaux seront sollicités, ne faudra-t-il pas des services d'interprétation ?
6. La possibilité d'inclure des participants régionaux intéressés par les applications des SIG a-t-elle été envisagée, afin que cette opération ne bénéficie pas aux seuls professionnels chinois ?

Si l'ICCROM appuie fermement cette proposition jugée pertinente et intéressante, il pense néanmoins qu'il faudrait attendre les réponses aux questions ci-dessus avant de finaliser la contribution du Fonds du patrimoine mondial.

Commentaires du Secrétariat : Cette activité de formation permettra à l'université chinoise du Sud-Est, en tant que point d'accueil du SIG de l'UNESCO en Chine, de présenter aux stagiaires les tendances en matière de préservation du patrimoine culturel inspirées par l'UNESCO. Le Secrétariat appuie donc cette demande et recommande que les fonds soient approuvés, sous réserve que l'Etat partie fournisse des éclaircissements sur les points soulevés par l'ICCROM. La répartition du budget pour les sommes demandées au Fonds semble raisonnable et bien étudiée.

<p>Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de US\$ 30 000, sous réserve que les autorités chinoises fournissent des éclaircissements sur les points soulevés par l'ICCROM. Le Bureau pourrait également souhaiter recommander que soit envisagée la possibilité d'ouvrir cette formation à des participants régionaux pour faire profiter de cet avantage un public plus large que les seuls professionnels chinois. Le Bureau pourrait souhaiter demander au Centre du patrimoine mondial de suivre de près la mise en œuvre de cette activité, en liaison avec les autorités chinoises et l'ICCROM.</p>
--

3. ASIE.(c).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE

Type d'assistance : Formation **Etat partie :** LAOS
PMD/PFR : PMD

Nom de l'activité : Formation sur site : Levés archéologiques et techniques de documentation (République démocratique populaire lao)

Site du patrimoine mondial concerné : Site inscrit sur la liste indicative : plaine des Jarres

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine culturel :
[Total : US\$ 126 782]

Assistance préparatoire :

1991 Dossier de proposition d'inscription de Luang Prabang : US\$ 6 540.

1994 Mission pour la proposition d'inscription de Luang Prabang : US\$ 15 000.

1996 Manuel de conservation : US\$ 7 342.

1999 Préparation du dossier de proposition d'inscription de Vat Phu : US\$ 13 000.

1999 Préparation du dossier de proposition d'inscription de la plaine des Jarres : US\$ 15 000.

Assistance technique :

1996 Conservation de maisons traditionnelles à Luang Prabang : US\$ 39 900.

Aide à la formation :

1997 Programme de formation pour la ville historique de Luang Prabang : US\$ 25 000.

Promotion :

1998 Promotion de la Convention du patrimoine mondial à Luang Prabang : US\$ 5 000

Résumé des antécédents et description des activités : Cette proposition de formation répond à un besoin, celui de constituer, à l'échelle nationale et locale, un corps de géomètres experts en sites archéologiques, capables de faire le levé et de documenter dans le détail un site tel que la plaine des Jarres, grâce à une formation intensive de 3 mois sur le terrain portant sur les levés de sites archéologiques et les techniques de documentation, pour 4 collaborateurs du département de l'information et de la culture de la province de Xiengkhouang, plus 4 collaborateurs du ministère national de l'Information et de la Culture. Cette activité permettra de faire des levés détaillés et la cartographie des champs de jarres et des jarres qu'ils contiennent, mais aussi de familiariser un nombre important de collaborateurs des ministères et départements locaux responsables avec des techniques essentielles pour inventorier et protéger les sites archéologiques qui pourraient être découverts dans la plaine ou partout ailleurs dans le pays.

Parmi les techniques enseignées figurent :

L'utilisation de la planchette, du théodolite et autres techniques de levé topographique applicables aux sites archéologiques ; la cartographie des sites et de leur contenu à l'aide d'un GPS (global positioning system) et d'un SIG (système d'information géographique) ; l'inventaire sur le terrain des découvertes archéologiques (dans le cas présent, les jarres proprement dites) notamment des prises de vues et des techniques informatiques d'enregistrement des données ; les méthodes de documentation systématique des découvertes archéologiques faites sur place ; l'enregistrement des découvertes faites sur place par des procédés compatibles avec la cartographie de l'ensemble du site à l'aide d'un SIG ; les techniques pour produire des schémas précis des sites et des découvertes ; les techniques de vérification des sites, notamment l'échantillonnage et l'analyse statistique.

Les stagiaires apprendront également :

A déterminer l'emprise archéologique souterraine probable de chaque site (dans le cas présent chaque champ de jarres) les techniques pour clôturer ou protéger le site archéologique par tout autre moyen ; comment analyser les menaces établies et potentielles pour la préservation du site et quelles dispositions prendre pour les atténuer.

A Un programme indicatif sur 12 semaines a été établi et peut être consulté.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :

US\$ 85 055

Contribution nationale ou autre :

PROAP US\$ 2 000

Montant demandé au Fonds :

US\$ 83 055

(i) Organisation

Visas et autres dispositions logistiques

coût estimatif US\$ 10/jour x 10 jours ouvrés US\$ 200

Locaux de bureaux sur place pendant la durée de la formation

coût estimatif : US\$ 200/mois x 3 mois US\$ 600

Fourniture des cartes existantes (papier et numériques)

coût estimatif en cas d'achat US\$ 4 000

Fournitures de bureau et photocopies

US\$ 3 000

Matériel d'étude topographique (Théodolite : US\$ 5 500 ;

Planchette : US\$ 1 000 ; jalons de topographe :

US\$ 200 ; ordinateur portable avec logiciels : US\$ 4 000) US\$6 700

(ii) Personnel (et services spécialisés)

Contrat avec Archaeological Assessments (Hong Kong) Ltd, pour une formation de 3 mois sur site pour les homologues nationaux, période pendant laquelle des levés des champs de jarres identifiés seront effectués et des données enregistrées pour chaque jarre. Archaeological Assessement (Hong Kong) Ltd, détachera sur place une équipe de 3 formateurs à plein temps US\$ 9 000

Contrat avec la Commission nationale laotienne pour la prise en charge (hébergement et nourriture) d'une équipe de formateurs internationaux, de spécialistes du déminage, d'un spécialiste des SIG, de géologues, d'homologues et d'animateurs nationaux pendant la formation sur le terrain (Xieng Khouang)

(Equipe de formation: US\$ 20/jour x 3 personnes x 90 jours US\$ 5 400 ;

Homologues nationaux : US\$ 15/jour x 8 personnes x 90 jours US\$ 10 800 ;

Spécialistes du déminage : US\$ 15/jour x 4 personnes x 30 jours US\$ 1 800 ;

Spécialiste des SIG : US\$ 20/jour x 1 personne x 10 jours x 2 voyages US\$ 400 ;

Géologue US\$ 20/jour x 1 personne x 10 jours US\$ 200 ;

Archéologue : (national) US\$ 15/jour x 1 personne x 10 jours US\$ 150 ;

Animateurs nationaux : US\$ 15/jour x 2 personnes x 6 jours x 2 voyages US\$ 360 ;

Animateurs de l'UNESCO : US\$ 20/jour x 1 x 6 x 2 voyages US\$ 240)

US\$ 19 350

Contrat avec un consultant spécialiste des SIG (Paul Box) :

US\$ 50/jour x 1 personne x 20 jours: US\$ 1 000

Contrat avec un géologue (Heng Thung) :

\$50/jour x 1 personne x 10 jours : US\$ 500

Mise à disposition d'un archéologue national (Thongsa) - coût estimatif :

US\$ 50/jour x 1 personne x 10 jours US\$ 500

Mise à disposition de 8 homologues nationaux - coût estimatif :

\$10/jour x 8 personnes x 90 jours US\$ 7 200

Services spécialisés de l'administration nationale du déminage

Equipe de spécialistes - coût estimatif : : US\$ 10 x 4 personnes x 30 jours US\$ 1 200

Chauffeur - coût estimatif : US\$ 10/jour x 90 jours US\$ 900

Repas sur le terrain : US\$ 3/jours x 1 personne x 90 jours US\$ 270

Administration et suivi - coût estimatif :

US\$ 100/jour x 20 jours **PROAP US\$ 2 000**

(iii) Voyages

Voyage international pour 3 formateurs
(Hong Kong – Vientiane – Xieng Khouang aller-retour) US\$ 2 100

3 Missions de suivi de l'UNESCO

(Bangkok – Vientiane – Xieng Khouang aller-retour),
voyage x 1 personne x 3 missions US\$ 930

Indemnités journalières à Vientiane :

US\$ 100/jour x 1 personne x 2 jours x 3 missions US\$ 600

2 Missions de suivi du gouvernement laotien

(Vientiane – Xieng Khouang aller-retour), voyage x 2 personnes x 3 missions US\$ 150

1 archéologue national (Vientiane – Xieng Khouang aller-retour) US\$ 35

voyage sur les lignes aériennes intérieures du spécialiste des SIG (Vientiane – Xieng Khouang aller-retour) US\$ 90

voyage sur les lignes aériennes intérieures du géologue (Vientiane – Xieng Khouang aller-retour) US\$ 90

voyage sur les lignes aériennes intérieures des homologues laotiens

(Vientiane – Xieng Khouang aller-retour x 4 personnes) US\$ 140

Déplacements des formateurs internationaux et de l'animateur de l'UNESCO à Vientiane US\$ 200

Déplacements dans Xieng Khouang US\$ 2 700

(iv) Publications

Publication du catalogue du levé : US\$ 5 000

Traduction du catalogue du levé : US\$ 2 000

(v) Divers

Echantillonnage géologique et analyse : US\$ 1 000

Matériel pour clôturer : US\$ 6 000

Main d'œuvre pour la pose de la clôture : US\$ 3 000

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS appuie cette demande. L'ICCROM a écrit ce qui suit :

Les objectifs du projet défini dans la proposition sont tout à fait louables. La fragilité et l'état d'insécurité de ce site extrêmement important exige une intervention urgente telle que décrite dans les documents joints. Le budget du projet est établi avec précision et correspond à des coûts réels soigneusement étudiés pour atteindre les objectifs du projet. L'ICCROM a la plus grande sympathie pour les objectifs du projet.

On doit toutefois se demander s'il convient d'utiliser les fonds de formation du Comité du patrimoine mondial pour cet objectif, du moins à l'échelle requise, à l'époque actuelle :

- l'activité n'est pas soutenue par d'autres sources (\$ 83 055 sur \$ 85 055 sont demandés au Fonds du patrimoine mondial) ;
- le montant demandé représente environ 20 % des fonds de formation disponibles pour l'an 2000 ;

- bien que très important et inscrit sur la Liste indicative de la RDP lao, le site ne figure pas encore sur la Liste du patrimoine mondial ;
- les bénéficiaires de la formation semblent être uniquement les personnes qui s'occupent de ce seul site ;
- cette demande est motivée en partie par l'impossibilité pour le budget de l'UNESCO de faire face aux engagements pris par l'ancien Directeur général de l'UNESCO lors d'une visite sur le site. Le Fonds du patrimoine mondial doit-il être utilisé pour combler les déficits d'autres budgets de l'UNESCO ?

L'ICCROM pense que le Comité peut reconnaître l'importance du projet tout en réservant ses fonds de formation limités pour une distribution plus équitable et plus diversifiée de par le monde.

- s'engager sur des fonds de formation d'un certain montant (par exemple 1/3 du coût du projet), suffisant pour attirer des fonds d'autres organismes intéressés par ce type de projet (par ex. le Fonds mondial pour les monuments) ;

dans la mesure où le projet débouchera également sur un levé topographique de site, il peut être conçu, au moins en partie, comme une demande de coopération technique. Peut-être un budget de formation d'environ US\$ 30 000 pourrait-il être complété par une demande de fonds de coopération technique du Fonds du patrimoine mondial ;

- comme le suggère le Centre, le projet pourrait peut-être être échelonné afin de répartir les coûts sur une période plus longue. Il est toutefois difficile d'imaginer comment cela pourrait être fait concrètement. Tout échelonnement du projet dans le temps, compte tenu de la nature de l'activité envisagée, se traduira par une augmentation importante du montant total des fonds nécessaires pour le projet, du fait que les voyages de tous les participants et consultants se répéteront à chaque phase du travail.

En conclusion, l'ICCROM recommande donc que le Comité approuve un montant maximum de \$30 000 prélevé sur les fonds d'aide à la formation, afin de financer ce projet. L'ICCROM pense que le projet est important et mérite d'une façon générale d'être soutenu et il recommande également au Comité de voir dans quelle mesure un certain soutien pourrait être apporté au travail de levé décrit dans le cadre de la coopération technique, et des liens être établis avec d'autres sources de financement.

Commentaires du Secrétariat : Comme indiqué par l'ICCROM, compte tenu des ressources financières limitées du budget global de formation et du montant très élevé demandé par l'Etat partie, le Secrétariat (le Centre du patrimoine mondial et le Bureau régional de l'UNESCO à Bangkok), tout en reconnaissant l'importance de cette activité recommande une réduction considérable du budget. Il recommande au Comité d'approuver le montant à hauteur de US\$ 30 000, et de demander à l'Etat partie de réviser le budget en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, ou de trouver d'autres sources de cofinancement.

<p>Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 30 000 pour cette activité, tout en demandant à l'Etat partie de revoir le budget en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, ou de trouver d'autres sources de cofinancement.</p>
--

3. ASIE.(c).III.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Formation

Etat partie : NEPAL &
NORVEGE

PMD/PFR : Le Népal est un PMD

Nom de l'activité : Culture, gestion du patrimoine et tourisme : Modèles de coopération entre parties prenantes. Atelier d'élaboration de modèles de coopération

Site du patrimoine mondial concerné : Sites culturels du Patrimoine mondial ou sites inscrits sur une Liste indicative et situés dans des zones urbaines de Chine (nombreux), d'Inde (nombreux), du Japon, du Laos (Luang Prabang), du Népal (vallée de Katmandou), de Norvège, des Philippines (églises baroques), du Sri Lanka (tous les sites inscrits), du Vietnam (Hue) ; sites culturels potentiels du patrimoine mondial du Bhoutan, des îles Fidji et de Malaisie.

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial en faveur des Etats parties demandeurs :

Népal : Une aide totale de US\$ 240 374 a été octroyée par le Fonds du patrimoine mondial pour sauvegarder la vallée de Katmandou depuis son inscription en 1979. D'autres fonds hors budget de l'UNESCO, provenant soit d'accords de fonds de gestion soit de contributions privées, ont en outre été alloués au site de la vallée de Katmandou.

Norvège :

Assistance préparatoire 1995

Forum de la jeunesse à Bergen. [US\$ 30 000]

Coopération technique 1994

Réunion sous-régionale [US\$ 10 000]

Education, Information 1999

Séminaire/camp d'été sur le patrimoine mondial

& Promotion

[US\$ 10 000]

Paragraphes de référence de délibérations antérieures du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation du ou des sites concernés :

23^e session du Bureau - Rapport - paragraphe IV.69 (WHC-99/CONF.209/4) pour la vallée de Katmandou. Nombreuses références pour d'autres sites d'autres Etats parties.

Paragraphes de référence dans les documents de travail WHC-99/CONF.208/5 et WHC-99/CONF.209/14

Oui - voir le Document de travail pour les sites de la Chine, de l'Inde, du Népal.

Résumé des antécédents et description de l'activité :

Le tourisme est l'un des secteurs les plus lucratifs du monde et celui qui connaît l'essor le plus rapide ; en tant que tel il offre des possibilités sans précédent pour le développement économique des populations qui vivent sur les sites du patrimoine d'Asie et du Pacifique ou à proximité.

Là où les activités économiques traditionnelles sont sur le déclin, les emplois dans le tourisme et les activités connexes peuvent ouvrir de nombreuses perspectives nouvelles.

Mais les expériences du passé montrent qu'un développement non planifié du tourisme, s'il est rentable à court terme, peut causer des dommages irréversibles aux sites les plus précieux du patrimoine de l'humanité.

Les populations locales, les spécialistes de la conservation du patrimoine et les professionnels du tourisme de cette région sont tout à fait conscients des problèmes qui se posent à eux, et en particulier du fait que le développement du tourisme, en tant que secteur de l'économie, est menacé par l'absence d'articulation des différents intérêts et le manque de coopération entre les parties concernées.

Un projet baptisé "Culture, gestion du patrimoine et tourisme : Modèles pour une coopération entre les parties prenantes", financé par le gouvernement norvégien et mis en œuvre par l'intermédiaire du Conseiller régional de l'UNESCO pour la culture en Asie et dans le Pacifique, traitera directement ces questions.

Dans le cadre de la partie *ACTION 1* de ce projet, le gouvernement norvégien a sélectionné 11 sites¹ de la région Asie-Pacifique pour entreprendre des études approfondies sur l'impact du tourisme sur la préservation du patrimoine. Tous les sites choisis, sauf Thimpu (Bhoutan), sont soit des sites du patrimoine mondial; soit inscrits sur la liste indicative de leur pays.

La partie *ACTION 2* de ce projet sera l'organisation d'un atelier sur la conservation du patrimoine et le tourisme, qui fait l'objet de la présente demande d'aide du Fonds du patrimoine mondial. Des représentants de chaque équipe d'étude de cas participeront à un atelier de 14 jours à Bhaktapur (Népal) en avril 2000 pour mettre en commun leurs conclusions.

Cette demande est destinée à cofinancer l'atelier sur le patrimoine et le tourisme (*ACTION 2* du projet : Culture, gestion du patrimoine et tourisme : Modèles pour une coopération entre les parties prenantes) conjointement avec le gouvernement norvégien. L'atelier a pour thème la nécessité d'ouvrir et de structurer des voies de communication entre le secteur du tourisme et ceux qui sont responsables de la conservation et de l'entretien de biens du patrimoine culturel dans toute la région Asie-Pacifique.

En tant que composante à part entière du projet global, l'atelier sera pour les représentants des sites du patrimoine de l'ensemble de la région l'occasion d'élaborer des stratégies spécifiques à chaque site et gérées au niveau local, qui pourront être utilisées et développées sur le long terme et ouvriront de nouveaux débouchés économiques, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'atelier sera principalement centré sur les thèmes, questions et problèmes qui ont trait à l'instauration d'un tourisme durable.

Une proposition complète et détaillée de projet peut être consultée.

Dates et durée de la formation : 1er avril – 15 avril 2000 (deux semaines)

Bénéficiaires ciblés : Ce projet réunit des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales très diverses, responsables de la conservation du patrimoine, du développement du tourisme et de l'action publique, travaillant conjointement avec l'UNESCO, le secteur privé et les milieux universitaires sur les sites du patrimoine sélectionnés.

Répartition du budget :

(a) Organisation :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Frais d'organisation de la conférence | US\$ 18 000 |
| ▪ Préparation des études de cas | US\$ 24 000 |

(b) Personnel :

- | | |
|---|------------|
| ▪ Missions de préparation et de suivi de l'UNESCO/PROAP et frais correspondants | US\$ 5 000 |
|---|------------|

(c) Voyages :

¹ Bhaktapur, Népal ; Hoi An, Vietnam ; Luang Prabang, RDP lao ; Lijiang, Chine ; Kandy, Sri Lanka ; Thimpu, Bhoutan ; Leh, Inde ; Levuka, îles Fidji ; Melaka, Malaisie ; Shirakawa-go, Japon ; Vigan, Philippines.

- voyage et indemnités journalières pour 26 participants régionaux de 10 sites servant d'étude de cas US\$ 26 000
- voyage, indemnités journalières et honoraires de trois consultants internationaux pendant la durée de l'atelier US\$ 9 000

(d) Publications :

- Préparation des documents de travail de l'atelier et publicité US\$ 3 000

Budget total de l'activité : US\$ 85 000

Apport national ou autre : US\$ 68 000

Gouvernement norvégien US\$ 68 000

Gouvernement népalais en nature

Montant demandé au Fonds : US\$ 17 000

Commentaires des organes consultatifs : L'ICCRROM et l'ICOMOS estiment que cette proposition mérite un appui très fort. Le thème (développer le dialogue entre le secteur du tourisme et celui de la conservation) est extrêmement intéressant, en particulier pour les sites visés par l'atelier. La démarche d'organisation de l'atelier est pragmatique et interactive, de nature à susciter l'engagement total des participants invités. Le montant demandé au Fonds semble très modeste par rapport au coût total du projet et sa rentabilité. L'atelier, qui devrait renforcer les capacités des participants, est aussi fortement orienté vers les résultats et destiné à déboucher sur des programmes d'action à mettre en œuvre dans diverses situations.

L'ICCRROM et l'ICOMOS ont soulevé des questions qui seront lues lors de la session du Centre du patrimoine mondial.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre du patrimoine mondial appuie totalement cette demande préparée par le Conseiller régional pour la culture de la région Asie-Pacifique. Les fonds approuvés compléteront les autres fonds recueillis hors budget, et la demande est un exemple d'utilisation du Fonds en tant que catalyseur.

Action du président : Le président pourrait souhaiter approuver le montant total de **US\$ 17 000** pour cette activité, tout en demandant au Conseiller régional pour la culture de la région Asie-Pacifique d'apporter des éclaircissements sur les questions soulevées par les organes consultatifs.

3. ASIE.(c).IV.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE
Type d'assistance : Formation **Etat partie :** REPUBLIQUE DE COREE
PMD/PFR: Néant , mais les autres Etats parties
PMD/PFR d'Asie bénéficieront de cette demande.

Nom de l'activité : Préservation et développement intégré des villes fortifiées<?> du patrimoine mondial

Site du patrimoine mondial concerné : Forteresse de Hwasong & autres villes fortifiées du patrimoine mondial dans le monde (8-10 octobre 2000)

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial : [US\$ 20 000]
Formation 1998 Atelier de formation sur le suivi avec des membres de la population locale [US\$ 20 000]

Description succincte : Au cours des dernières décennies, les préoccupations concernant la préservation du patrimoine culturel se sont étendues au paysage culturel, aux zones historiques et à l'environnement naturel. Les gouvernements et les autorités locales reconnaissent de plus en plus la nécessité d'intégrer leurs politiques de préservation du patrimoine culturel dans le programme global de développement social, afin de développer la viabilité par la collectivité et d'améliorer la vie culturelle des populations, tout en préservant l'authenticité du site.

L'UNESCO et d'autres partenaires internationaux de premier plan dans ce domaine, par exemple l'ICCROM et l'ICOMOS, insistent sur le fait que la plupart des problèmes de préservation auxquels sont confrontées les villes du patrimoine mondial viennent d'un manque de maîtrise de l'urbanisme et de la survivance de systèmes légaux et administratifs dépassés. Pour aborder les aspects complexes de la préservation du patrimoine culturel, il est extrêmement urgent de fournir aux décideurs des gouvernements centraux et locaux des connaissances et informations sur l'institution et la mise en œuvre d'une "préservation intégrée" du patrimoine culturel.

C'est dans ce contexte que la ville de Suwon, qui abrite la forteresse de Hwasong inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, a proposé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en mars 1999 lors du séminaire de Nara, d'organiser une conférence internationale sur les villes fortifiées du patrimoine mondial afin de réfléchir sur les moyens d'instituer la préservation intégrée de ces villes, dans le cadre d'une collaboration entre le Centre du patrimoine mondial et la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO.

Les objectifs de ce "Séminaire international sur les villes fortifiées", sont les suivants :

- fournir aux décideurs de l'administration et/ou des services d'urbanisme des villes fortifiées du patrimoine mondial (ci-après dénommées les "Villes") des méthodologies pour élaborer des politiques de préservation des forteresses visant à intégrer la conservation dans le programme global de développement de la ville touchant la population, les transports, l'environnement et le bien-être ;
- sensibiliser davantage le public à la préservation intégrée des Villes ;
- promouvoir la participation des ONG et des civils aux activités de préservation des Villes ;
- renforcer l'application de la Convention du patrimoine mondial dans les Etats membres qui possèdent des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en encourageant les autorités centrales et locales à développer ou adopter des politiques plus évoluées pour la préservation des sites du patrimoine mondial sur leur territoire ;
- permettre les échanges d'expériences et d'informations entre les Villes participantes ;
- créer un réseau international entre les Villes fortifiées du patrimoine mondial.

Thèmes et questions à aborder :

- présentation d'exemples de préservation réussie ;
- conseils d'experts internationaux pour la préservation des Villes ;
- mesures pour intégrer la préservation du site dans l'urbanisme, afin de maintenir et développer la viabilité des Villes, ainsi que les droits culturels de la population afin qu'elle apprécie pleinement son patrimoine ;
- implication créative de la forteresse dans le traitement des problèmes d'urbanisme du XXI^e siècle ;
- comment traiter les cas où les résidents habitent à l'intérieur ou tout près de la forteresse ;
- mise au point d'un système de transport qui ne mette pas en danger la préservation de la forteresse ;
- difficultés rencontrées pour mobiliser des ressources financières pour un urbanisme intégré.

Agences participantes :

- la Ville de Suwon
- la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO
- le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Profil des (i) spécialistes et formateurs, (ii) des stagiaires

(i) Des spécialistes/formateurs seront mis à disposition par :

- ICCROM International
- ICOMOS International
- d'autres organisations internationales spécialisées dans la préservation des villes fortifiées
- le Comité national coréen de l'ICOMOS
- l'Institut national coréen de recherche sur les biens culturels
- les départements de Sciences de la préservation et d'archéologie de diverses universités
- le Service de la culture et du tourisme de Suwon
- (Au total, 15 spécialistes/formateurs seront invités)

(ii) stagiaires :

- fonctionnaires de haut niveau de l'administration et/ou des services d'urbanisme de villes fortifiées du patrimoine mondial
- animateurs de Suwon chargés du patrimoine mondial
- (Au total 25 stagiaires seront invités)

Programme indicatif

- présentation d'un rapport sur les politiques actuelles de préservation des Villes
- présentation de lignes directrices d'experts d'organisations internationales pour la préservation des Villes
- visite de la forteresse de Hwasong, site du patrimoine mondial à Suwon
- discussion sur les moyens qui permettraient d'instituer un réseau international reliant les villes fortifiées du patrimoine mondial

Répartition du budget :

Budget total du projet :

US\$ 147 500

(a) Organisation :

\$ 42 700

- Location du centre de conférence : \$ 3 000*1jour= \$ 3 000 \$ 4 800
\$ 900*2 jours= \$ 1 800
- Location de matériel audiovisuel : \$ 4 000
(notamment pour l'interprétation simultanée)
- Fournitures de bureau & affiches (deux pour affichage à l'intérieur)

et une pour affichage à l'extérieur) :	\$ 3 000
• Photocopies :	\$ 500
• Services de secrétariat :	\$ 27 900
personnel de la CNCU \$ 2 000*2 personnes*3 mois= \$ 12 000	
ville de Suwon \$ 1 500*3 personnes*3 mois= \$ 13 500	
assistants temporaires \$ 600*4 personnes*1 mois= \$ 2 400	
• Réunions préparatoires : \$ 500*5 fois= \$ 2 500	\$ 2 500
 (b) Personnel :	US\$ 37,700
• Hébergement : \$ 100*25 personnes*5 jours=\$ 125 000	\$ 12 500
• Repas :	\$ 14 800
ouverture & clôture : \$ 50*70 personnes*2 fois=\$ 7 000	
autres repas : \$ 20*30 personnes*13 fois=\$ 7 800	
• Honoraires :	\$ 3 200
consultants & formateurs internationaux/nationaux : \$ 250*8 personnes=\$ 2 000	
animateurs et rapporteurs : \$ 200*2 personnes*3 fois=\$ 1 200	
• Interprétation : \$ 600*4 personnes*3 jours=\$ 7 200	\$ 7 200
 (c) Voyages :	US\$ 57 200
• Billets d'avion des participants :	\$ 56 000
\$ 4 000*5 personnes=\$ 20 000	
\$ 1 800*20 personnes=\$ 36 000	
• Transports : \$ 400*3 jours=\$ 1 200	\$ 1 200
 (d) Publications :	US\$ 7 400
Traduction : \$ 4*300 pages*2 (anglais et coréen)=\$ 2 400	
Correction des épreuves : \$ 10*300 pages=\$ 3 000	
Mise en page & impression : \$ 10*200 ex.=\$ 2 000	
 (e) Divers :	US\$ 2,500
Photos & enregistrements : \$ 500*3 jours=\$ 1 500	
Communication & courrier \$ 500	
Autres : \$ 1 000	

Apport national ou autre :	En nature &	US\$ 122 500
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :		US\$ 25 000

Commentaires des organes consultatifs : Il a été demandé à l'ICCROM d'évaluer cette demande et sa réponse est la suivante :

La proposition (a) est une contribution utile et bien conçue au développement des capacités des professionnels chargés de la gestion des villes historiques dans la région, et mérite donc d'être fortement appuyée. La formulation des problèmes, l'articulation des objectifs et l'analyse des thèmes/questions constituent une réponse cohérente et bien formulée à la situation actuelle des villes historiques. Le contexte (ville fortifiées) est tout à fait légitime et constitue un bon moyen d'encourager des échanges fructueux.

La demande adressée au Comité du patrimoine mondial (\$ 25 000) représente une part relativement modeste du budget total proposé (\$ 150 000).

L'ICCROM est convaincu que cette demande devrait être appuyée. En effet, compte tenu de la convergence des objectifs de ce programme et de ceux du programme ITUC (Conservation territoriale et urbaine intégrée) de l'ICCROM, ce dernier serait heureux de fournir des fonds de son propre budget pour améliorer le développement scientifique de cette manifestation (environ \$ 5 000 pour financer une manifestation de planification de l'atelier) si les autorités jugent cette proposition faisable.

L'ICCROM émet toutefois un certain nombre de réserves sur les détails de la proposition qu'il serait bon d'étudier avant de finaliser l'attribution des fonds :

1. le coût de la formation semble très élevé pour une session d'une semaine, par ex. US\$ 3 000 pour les fournitures de bureau et les affiches. Si le budget reflète des coûts locaux légitimes, l'ICCROM serait heureux de partager son expérience de l'évaluation des coûts des sessions de formation et d'aider les collectivités locales à vérifier la justesse de leur budget ;
2. si les préparatifs du séminaire et les coûts associés à son déroulement sont très détaillés, aucun coût n'a été prévu pour la préparation de la planification du séminaire. L'ICCROM pense que cette dernière est essentielle et, compte tenu du thème de la formation, serait heureux d'offrir une aide budgétaire pour une réunion préalable de planification d'ampleur modeste ;
3. alors que cette manifestation est présentée comme un événement international, l'identité des participants et les villes d'où ils viennent ne sont pas claires. Combien y a-t-il de villes fortifiées appartenant au patrimoine mondial ? De quelles villes sont les participants ciblés ?
4. il est étrange que l'Organisation des villes du patrimoine mondial ne soit pas citée. Elle a de toute évidence un rôle à jouer et un grand intérêt pour cette manifestation, et il semble souhaitable de solliciter sa participation pour la formulation et l'élaboration du projet ;
5. le budget prévoit \$ 7 400 de frais de publication. Il n'est pas expliqué en quoi consistera cette publication ou quel est son rapport avec les \$ 10 000 demandés pour frais de publication (Activité promotionnelle) ;
6. alors que le congrès est présenté comme une manifestation internationale, de nombreux objectifs et problèmes semblent formulés en référence à la situation locale, par ex. le problème n° 1 : "comment traiter les cas où les résidents habitent à l'intérieur ou tout près de la forteresse". Les exemples locaux peuvent être utilisés pour favoriser la compréhension des principes et pratiques internationaux, mais l'ICCROM pense qu'il serait utile de formuler clairement dans la présentation du séminaire la nécessité d'équilibrer les deux ordres de préoccupations.

Une fois encore, l'ICCROM appuie très fortement cette demande dans le principe. Mais nous pensons qu'il serait très utile d'ajuster la proposition en fonction des commentaires apportés.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial a conçu cette activité avec l'Etat partie dans la droite ligne des 3 derniers séminaires internationaux (Suzhou, Valence, Nara) consacrés à l'amélioration de la gestion et de l'aménagement des villes historiques du patrimoine mondial. C'est pourquoi le Centre du patrimoine mondial appuie sans réserve cette demande, tout en demandant à l'Etat partie de prendre en considération les commentaires de l'ICCROM. En ce qui concerne le financement, le Centre du patrimoine mondial est d'avis que les fonds octroyés par le Fonds du patrimoine mondial devraient permettre la participation de ressortissants des Etats parties en développement. Compte tenu du budget limité, il recommande d'approuver un montant de US\$ 20 000.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 20 000 à titre de contribution à l'organisation du Séminaire international des Villes fortifiées et pour faciliter la participation d'experts d'Etats parties en développement, en demandant à l'Etat partie de prendre en considération les commentaires de l'ICCROM.</p>
--

3. ASIE.(d).I.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : PAKISTAN

PMD/PFR : PFR

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Recherche et documentation pour préparer un plan de gestion complet pour les jardins de Shalimar (suite aux recommandations de l'ICOMOS et à la demande du Bureau du Comité du patrimoine mondial.

Site du patrimoine mondial concerné : Fort de Lahore et jardins de Shalimar
(Cette demande concerne uniquement les jardins de Shalimar)

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial: Aucune pour les jardins de Shalimar.

Référence à des délibérations antérieures et à des rapports sur l'état de conservation des sites dans des documents de travail :

Rapport de la 23^e session du Bureau

Document de travail WHC-99/CONF.208/5 (Etat de conservation des sites du patrimoine mondial)

Antécédents et description succincte : Cette demande a été soumise au titre de l'assistance préparatoire. Mais en raison de la nature des activités décrites et des fonds limités du budget d'assistance préparatoire, le Centre du patrimoine mondial l'a traitée comme une demande au titre de la coopération technique.

- a) Le fort et les jardins de Shalimar qui constituent le site de Lahore (inscrit au patrimoine mondial) sont situés dans une ville qui s'urbanise rapidement. Ces deux lieux sont visités par près de 2 millions de personnes par an et sont très appréciés par la population locale, ainsi que par les Pakistanais et les visiteurs étrangers. Mais les jardins de Shalimar sont aujourd'hui confrontés à de graves problèmes de conservation, ce qui a amené l'UNESCO à organiser une mission de suivi effectuée par l'ICOMOS et un expert (Robert de Jong) de l'IFLA (Fédération internationale des architectes paysagistes). en octobre-novembre 1998. Le rapport a été joint à la demande (annexe A).
- b) A la suite de cette mission, les recommandations de la mission ont été acceptées par le Northern Circle of Archaeology (autorité responsable des jardins de Shalimar et du Fort de Lahore). Conformément aux recommandations, le Département d'archéologie souhaite lancer la première phase de recherches scientifiques pour préparer une demande de coopération technique en vue de prendre des mesures de conservation conformes aux normes internationales.
- c) Les activités qui seront menées avec l'assistance internationale demandée sont les suivantes :
 - (i.) fouilles archéologiques dans les deux quadrants sud de la terrasse supérieure pour déterminer la présence possible du dessin original de 16 carrés par carré "mentionnés" et la présence (possible) de canalisations et réservoirs d'eau dans chacun des deux carrés, comme il en a été question pendant la mission ;
 - (ii.) recherches dans le sol pour déterminer la présence possible de graines des plantes plantées à l'origine dans le jardin (en coopération avec l'Institut national de biotechnologie et de génie génétique (NIBG) de Faisalabad) ;
 - (iii.) recherches sur les principes géométriques du dessin et des structures pour comprendre les dimensions et les systèmes de mesure appliqués aux jardins de Shalimar, après quoi un levé méticuleux en trois dimensions pourra être effectué de l'ensemble.;
 - (iv.) réalisation d'un plan de plantation avec la collaboration de l'université d'ingénierie et de technologie de Lahore, sur la base de recherches scientifiques et conformément aux principes de l'architecture paysagère historique moghole.

- d) Le Département d'archéologie du Northern Circle organisera les quatre activités susmentionnées et les mettra en œuvre en collaboration avec les instituts de recherche compétents. Ces activités seront réalisées dans les 7 mois qui suivront l'obtention de l'aide financière.
- e) Après achèvement des activités citées au point c), un projet de coopération technique pour :
- (i.) Établir, à titre d'essai, un plan de restauration ou de revitalisation pour un carré, sur la base de principes de restauration reconnus au niveau international,
 - (ii.) mener à bien, à titre d'expérience pratique, un projet pilote sur un carré, sur la base de ce plan,
- sera préparé et soumis au Comité du patrimoine mondial pour approbation. Ceci, conformément aux recommandations du rapport de suivi de l'UNESCO.
- f) Dès réception de l'aide financière, si elle est approuvée par le président du Comité du patrimoine mondial, le Northern Circle du Département d'archéologie commencera les activités.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :	US\$ 13 500
Apport national ou autre :	US\$ 3 500
En nature : salaires du personnel du Département d'archéologie :	US\$ 3 000
En numéraire : frais de communications et de liaison :	US\$ 500
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial	US\$ 10 000

- (i.) fouilles archéologiques dans les deux quadrants sud de la terrasse supérieure pour déterminer la présence possible du dessin original des 16 carrés par carré "mentionnés" et la présence (possible) de canalisations et réservoirs d'eau dans chacun des deux carrés, comme il en a été question pendant la mission ;
 - (a) pour le dessin : 10 ouvriers, 2 mois de travail pour creuser
(1 archéologue, 1 expert en jardinage, matériel) US\$ 1 500
 - (b) pour récupérer les graines : 1 mois de travail
(5 ouvriers, 1 archéologue) US\$ 500

- (i.) recherches dans le sol pour déterminer la présence possible de graines des plantes plantées à l'origine dans le jardin (en coopération avec l'Institut national de biotechnologie et de génie génétique (NIBG) de Faisalabad) ;
 - (a) 1 mois de travail : travaux de recherche par l'Institut national US\$ 1 000
 - (b) mission du Département d'archéologie à Faisalabad US\$ 2 000

- (i.) recherches sur les principes géométriques du dessin et des structures pour comprendre les dimensions et les systèmes de mesure appliqués aux jardins de Shalimar, après quoi un levé méticuleux en trois dimensions pourra être effectué de l'ensemble.;
 - (a) 2 mois de travail US\$ 1 000

- (ii.) réalisation d'un plan de plantation avec la collaboration de l'université d'ingénierie et de technologie de Lahore, sur la base de recherches scientifiques et conformément aux principes de l'architecture paysagère historique moghole ;
 - (a) 3 mois de travail US\$ 2 000

- (iii.) production et compilation des rapports
(photos, mise en page, édition, etc.) US\$ 2 000

Commentaires des organes consultatifs : La demande et chacune des activités mentionnées ci-dessus suivent à la lettre les recommandations de la mission de l'ICOMOS. C'est pourquoi la demande n'a pas été transmise à l'ICOMOS pour examen.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial a formulé cette demande à la suite de la mission de l'ICOMOS et en collaboration étroite avec l'Etat partie lors d'une mission de suivi en février 1999. Le budget est raisonnable et a été établi dans un souci d'économie avec une utilisation maximale des instituts de recherche du Pakistan pour réduire les coûts. Lors de sa 23^e session, le Bureau a demandé à l'Etat partie de soumettre une demande d'assistance internationale pour entreprendre les activités recommandées par l'ICOMOS, à la suite de quoi l'Etat partie a soumis sa demande. Compte tenu du travail de conservation actuellement en cours, entrepris à l'initiative des autorités nationales en raison de la disponibilité des fonds et sans suivre un plan de gestion détaillé fondé sur des recherches archéologiques, l'activité proposée dans le cadre de cette demande est importante pour garantir l'authenticité et l'intégrité des jardins de Shalimar. C'est pourquoi le Centre du patrimoine mondial appuie cette demande.

<p>Action du président : Le président pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 10 000 pour cette demande.</p>
--

3. ASIE.(e).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** ASIE
Type d'assistance : EDUCATION, INFORMATION & PROMOTION **Etat partie :** REPUBLIQUE DE COREE
PMD/PFR: Néant

Nom de l'activité : Publication du 'Guide illustré des villes fortifiées du patrimoine mondial'

Site du patrimoine mondial concerné : Forteresse de Hwasong & autres villes fortifiées du patrimoine mondial dans le monde

Contributions précédentes du patrimoine mondial : [Aucune pour ce site]

Description succincte : La ville de Suwon, qui abrite la forteresse de Hwasong inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, a proposé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en mars 1999 lors du séminaire de Nara d'organiser une conférence internationale sur les villes fortifiées du patrimoine mondial, afin de réfléchir sur les moyens d'instituer la préservation intégrée de ces villes, dans le cadre d'une collaboration entre le Centre du patrimoine mondial et la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO. Cette conférence comprendra des réunions de maires et des sessions de formation. Dans le cadre de ce projet, il conviendrait de réunir la documentation sur la préservation des villes fortifiées du patrimoine mondial, notamment des photos anciennes et récentes, des cartes, des documents d'étude et autres données utiles. En particulier, les documents montrant les modifications apportées aux forteresses et aux villes, seraient très intéressants pour faire la chronique de l'évolution du patrimoine proprement dit et du concept d'aménagement urbain.

Objectifs

- produire, sous forme de livre illustré, une synthèse des informations visuelles et écrites intéressantes sur la préservation des villes fortifiées du patrimoine mondial ;
- faire une présentation complète du concept de transition historique dans la théorie de la préservation, les politiques et l'utilité des forteresses et villes du patrimoine mondial ;
- déterminer l'orientation future de la préservation et de la revitalisation des villes fortifiées du patrimoine mondial à travers les analyses et suggestions des experts ;
- sensibiliser davantage le public à l'importance de la Convention de 1972 et d'une "préservation intégrée" non seulement des villes fortifiées du patrimoine mondial, mais des sites du patrimoine mondial en général.

Cette publication comportera :

- des photos et cartes montrant l'état des villes et forteresses autrefois et aujourd'hui ;
- une présentation des politiques actuelles de préservation et d'aménagement urbain des villes ;
- des analyses et suggestions d'experts concernant l'orientation future de la préservation des villes.

Calendrier indicatif

Collecte des documents	novembre 1999 - mars 2000
Traduction & correction des épreuves	mars-mai 2000
Révision/mise en page/conception de la couverture	juin-juillet 2000
Impression	août 2000
Diffusion	septembre-octobre 2000

Agences participantes

- la ville de Suwon

- la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO
- d'autres organisations internationales spécialisées dans la préservation des villes fortifiées

Répartition du budget :

Budget total du projet :		US\$ 18 700
Services de secrétariat :	\$ 2 000*2 personnes*2 mois=	\$ 8 000
Communication:		\$ 500
Traduction :	\$ 4*200 pages*2 (anglais et coréen)=	\$ 1 600
Correction des épreuves:	\$ 10*400 pages=	\$ 4 000
Révision & impression :	\$ 70*300 ex.=	\$ 2 100
Conception de la couverture :		\$500
Envoi :	\$ 10*200 ex.=	\$ 2 000
Apport national ou autre :		US\$ 8 700
En nature, contributions de la Commission nationale et de la ville de Suwon		
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :		US\$ 10 000

Commentaires des organes consultatifs : Il a été demandé à l'ICCROM d'évaluer cette demande et sa réponse est la suivante:

La proposition (b) est une proposition très intéressante de publication d'informations comparatives sur les villes fortifiées du patrimoine mondial. Une publication de ce type fournirait indéniablement des données utiles à ceux qui sont chargés de gérer de telles villes et leur ouvrirait de nouvelles perspectives pour traiter leurs problèmes spécifiques.

Mais l'ICCROM a plusieurs questions :

1. Pourquoi ce projet est-il séparé du séminaire de formation dont il est dérivé ?
2. Quels sont ses liens avec les frais de publication indiqués dans le projet de séminaire ?
3. Quel est le rôle de l'Organisation des villes du patrimoine mondial ou des villes qui la composent dans la promotion d'une telle publication ? Il est probable qu'elles seraient prêtes à financer - du moins en partie - une publication qui servirait de vitrine pour leurs intérêts.
4. Le budget comprend des sommes "floues" (par ex. les \$ 8 000 prévus pour les services de secrétariats, soit environ 40 % du budget total) qui appellent des éclaircissements.

L'ICCROM, tout en appuyant sans réserve cette demande dans le principe, pense qu'elle devrait être reformulée pour tenir compte des points ci-dessus.

L'ICCROM serait enchanté d'aider les autorités coréennes à étudier les remarques ci-dessus et à retravailler les éléments inclus dans la présentation. Comme indiqué plus haut, l'ICCROM serait également ravi d'être associé à la conception et à la mise en œuvre de la formation dans le cadre de son programme ITUC, et serait prêt à apporter sa contribution financière pour une réunion d'organisation.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie l'initiative des autorités gouvernementales et locales concernées pour la production d'une publication sur les villes fortifiées du patrimoine mondial qui pourrait servir de document de référence lors de l'activité de formation prévue pour octobre 2000 sur une meilleure gestion des villes fortifiées, ou faire partie des actes de la conférence. Compte tenu des commentaires de l'ICCROM, il recommande au président d'approuver le montant de US\$ 10 000 pour cette activité, en demandant à l'Etat partie d'éclaircir, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, les points soulevés par l'ICCROM.

Action du président : Le président pourrait souhaiter approuver le montant de **US\$ 10 000 pour cette activité, en demandant à l'Etat partie d'éclaircir, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, les points soulevés par l'ICCROM.**

REGION EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

3.EUROPE.(c).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région :** EUROPE

Type d'assistance : Assistance de formation **Etat partie :** HONGRIE
PMA/PFR : Non

Etat des cotisations dues au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Atelier de conservation urbaine intégrée et séminaire destiné à des gestionnaires de villes historiques d'Europe centrale

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : **[Total: US\$ 15.000]**
Assistance préparatoire 1999 Villes du patrimoine mondial d'Europe orientale et centrale
(exécutée par M. Dennis Rodwell, consultant) [US\$ 15.000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : Entre 1996 et 1998, le programme ITUC de l'ICCROM, en partenariat avec le ministère de la Culture de Lituanie, l'Institut canadien urbain et la municipalité de Vilnius, a mené des activités de formation pilote de "conservation urbaine intégrée" (ateliers, séminaires) axés sur les besoins des gestionnaires de villes historiques dans les économies de transition des Etats baltes, du Bélarus et de l'Ukraine. Dans le nord-est de l'Europe, ces activités de formation ont inclus une évaluation des besoins, deux ateliers de formation de 5 jours de présentation destinés aux gestionnaires de la région, un séminaire sur "les nouvelles constructions dans des environnements historiques" et des rapports de formation pour les différents pays actuellement en préparation pour chacun des Etats de la région. En 1999, l'Académie lituanienne du patrimoine culturel a mené une étude régionale sur les besoins en matière de formation en conservation urbaine et une réunion analytique de suivi (juillet 1999, Vilnius) ; elle prépare un séminaire d'une journée à Vilnius sur les incitations économiques (le 5 novembre 1999) ainsi qu'un cours régional de plus longue durée (4 jours) comportant plusieurs thèmes, à Kaunas, du 7 au 10 novembre 1999.

Ces activités permettent maintenant à l'ICCROM et à ses partenaires de tester ces approches pour application dans la région et au-delà. L'étude préparée par le consultant Dennis Rodwell en 1999 (parrainée par la Hongrie et bénéficiant d'un appui du Fonds du patrimoine mondial pour un montant de US\$ 15,000) qui étudiait les conditions et les besoins en formation des villes historiques d'Europe orientale a confirmé l'importance d'une telle formation et ses objectifs particuliers.

Afin de tirer parti des leçons pertinentes apprises lors des expériences des récents programmes de formation d'Europe du nord-est traitant de la conservation urbaine dans des économies de transition, la Hongrie et l'ICCROM voudraient collaborer à la tenue d'un atelier de formation d'une semaine et d'un séminaire associé d'une journée à la fin du mois de juin 2000 en Hongrie. Cela sera organisé en association avec le cours d'été d'Eger.

L'atelier, comme ses précédents en Europe du nord-est, constituerait une présentation de la conservation urbaine intégrée dans les économies de transition d'Europe du nord-est. Le séminaire d'une journée qui lui serait associé traiterait de questions de gestion en archéologie urbaine.

Objectifs :

- Atelier de conservation urbaine intégrée : développer la capacité des gestionnaires d'intégrer le souci de la conservation du patrimoine dans la planification de la gestion et la prise de décision.

- Séminaire d'archéologie urbaine : sensibiliser davantage les gestionnaires, administrateurs, décideurs, dirigeants politiques à l'importance d'intégrer le souci des ressources archéologiques dans la gestion urbaine et mieux faire connaître les options possibles pour ce faire.

Thèmes, questions et problèmes à discuter :

Atelier de conservation urbaine intégrée

- Clarification des objectifs de la conservation dans les villes historiques : conservation intégrée, développement urbain durable, protection, authenticité, etc. ;
- Intégration des objectifs de la conservation à d'autres objectifs municipaux légitimes (par exemple logement, transport, emploi, etc.) ;
- Conservation et valeurs du patrimoine ; définition des valeurs importantes et patrimoine valeurs ; quelles valeurs ? Valeurs dynamiques ou valeurs statiques ? Le contexte des villes historiques et leur authenticité ;
- Etude comparative de cadres juridiques : des instruments juridiques adaptés pour des économies de transition post-socialistes ; le traitement de la privatisation et des nouveaux modes de propriété des biens ;
- Etude comparative de cadres économiques : incitations financières, subventions, fonds de roulement, prêt à taux réduit, crédits d'impôts et autres mécanismes adaptés à utiliser dans des "économies de transition" post-socialistes ;
- Développement de l'engagement des citoyens dans l'identification significative et le soin apporté au patrimoine culturel urbain ; et
- Atteinte des objectifs de la conservation : le rôle des communications humaines et des relations inter-personnelles, la résolution et la gestion des conflits, la négociation, l'aide apportée.

Séminaire d'archéologie urbaine

- Reconnaissance de l'importance des ressources archéologiques dans le développement urbain comme moyen de mise en valeur des villes historiques ;
- Identification du potentiel archéologique : anticipation de la présence de ressources archéologiques significatives dans la planification ; et
- Gestion des conflits entre les valeurs archéologiques et les avantages du développement : études de cas, exemples de résolutions réussies, organismes participants.

Les autorités et organisations suivantes sont participantes :

- Ministère hongrois du patrimoine culturel
- Ministère hongrois des Affaires étrangères
- Bureau national hongrois de Protection des Monuments historiques
- Comité du patrimoine mondial hongrois et son Secrétariat
- Comité national hongrois de l'ICOMOS
- ICCROM
- Comité des Villes historiques de l'ICOMOS (Secrétariat à Eger)
- Organisation des Villes du patrimoine mondial

Profils des participants : spécialistes, formateurs et stagiaires

Spécialistes

- Formateurs internationaux confirmés dans le domaine de la conservation urbaine intégrée dans des "économies de transition", en particulier ceux qui participent aux activités de formation en Europe du nord-est (notamment Herb Stovel, Leo van Nispen, Kirsteen Thomson, Jim Johnson, Hans Jacob Roald, Michel Bonnette) et formateurs régionaux confirmés en ce domaine en Europe centrale.

stagiaires

- Les participants devront être choisis parmi des gestionnaires généralistes (ceux dont les décisions affectent les valeurs du patrimoine) et des spécialistes des villes historiques de la région. L'objectif est d'établir un dialogue entre "gestionnaires" et "professionnels" et il doit donc y avoir les deux.

Atelier (5 jours)

- 1^{er} jour – Etude des objectifs de la conservation
- 2^e jour – Etude des différents outils disponibles pour atteindre ces objectifs
- 3^e jour – Application : "analyse de la situation" déterminant votre propre situation et options de réponse
- 4^e jour – Application : études de cas ; cadres économiques et juridiques ; participation du public
- 5^e jour – Compétences relationnelles : négociation, résolution des conflits, aide apportée.
- Séminaire (1 jour)
- Etudes de cas concernant la sensibilisation (importance des ressources archéologiques urbaines) ; moyens d'identifier le potentiel archéologique, conflits entre archéologie et développement urbain ;
- Elaboration d'un ensemble de principes utiles pour guider la prise de décision lors de conflits.

Le séminaire d'archéologie urbaine sera organisé à Budapest. L'atelier de conservation urbaine intégrée sera basé à Eger et Nosvaj étant donné la qualité des installations de formation, leur coût avantageux par rapport à des locaux comparables à Budapest, la crédibilité et les résultats positifs du cours d'été d'Eger et l'expérience en matière d'organisation de l'équipe du cours d'été d'Eger.

Répartition du budget :

Budget total du projet : **US\$ 61.240**

- **Coûts d'organisation :** **US\$ 15.000**

Atelier (5 jours)

1. Installations pour les réunions (salle et équipement)	US\$ 2.000
2. Reproduction documentation et communiqués	US\$ 2.000
3. Traduction des documents	US\$ 1.500
4. Interprétation	US\$ 3.000
<u>5. Rafrâichissements</u>	<u>US\$ 500</u>
SOUS-TOTAL :	US\$ 9.000

Séminaire (1 jour)

1. Installations pour les réunions (salle et équipement)	US\$ 500
2. Communiqués du séminaire	US\$ 300
3. Traduction	US\$ 300
4. Interprétation	US\$ 750
<u>5. Rafrâichissements</u>	<u>US\$ 150</u>
SOUS-TOTAL :	US\$ 2.000

Soutien logistique :

1. Temps administratif	US\$ 3.000
<u>2. Dépenses de bureau (fax, téléphone)</u>	<u>US\$ 1.000</u>
SOUS-TOTAL :	US\$ 4.000

- **Personnel :** **US\$ 6.200**

Atelier

1. Rétributions des spécialistes étrangers à la région (6) (US\$ 500 par pers.) 4 x US\$ 500*	US\$ 2.000
2. Rétributions des spécialistes de la région (6) (US\$ 500 par pers.) 6 x US\$ 500	US\$ 3.000

Séminaire

Honoraires des conférenciers 12 x US\$ 100*	US\$ 1.200
---	------------

*certains conférenciers (l'ICCROM par ex.) ne demandent pas de rétribution

• **Voyage :** **US\$ 26.340**

Atelier (hébergement à Nosvaj ; 5 jours)

1. spécialistes étrangers à la région :
 - billets d'avion et frais de transit 6 x US\$ 800= US\$ 4.800
 - hébergement et indemn. journalières 6 x US\$ 50 x 5=US\$ 1.500
2. spécialistes de la région :
 - billets d'avion/voiture/train 6 x US\$ 200= US\$ 1.200
 - hébergement et indemn. journalières 6 x US\$ 50 x 5=US\$ 1.500
3. participants stagiaires :
 - billets d'avion/voiture/train 30 x US\$ 200= US\$ 6.000
 - hébergement et indemn. journalières 30xUS\$50 x 5= US\$ 7.500

SOUS-TOTAL : **US\$ 22.500**

Séminaire (1 jour)

spécialistes
 héberg. et indemn. journalières 12 x US\$ 120 US\$ 1.440
 participants invités 10 x US\$ 120 US\$ 1.200
SOUS-TOTAL : **US\$ 2.640**

Manifestations sur le terrain et visites pendant l'atelier

Location d'un bus et rafraîchissements 2 x US\$ 600 US\$ 1.200

• **Publications :** **US\$ 9.500**

Les participants au séminaire comme à l'atelier recevront un certain nombre de documents déjà publiés et des collections de documentation de l'atelier et du séminaire.

Atelier

On souhaite publier un manuel de conservation urbaine intégrée pour les gestionnaires à l'issue de l'atelier. Il serait réalisé à partir de documentation de cours utilisés lors de précédents cours de formation en Europe du nord-est et préparé pour cet atelier :

- Elaboration du manuel US\$ 4.000
- préparation des illustrations US\$ 1.000
- impression US\$ 1.000

Séminaire

Les actes du séminaire seront publiés :

- prép. des rapports/révision/mise en page US\$ 1.500
- impression US\$ 1.000

Evaluation de l'atelier et du séminaire

- Prép. Et production d'évaluations après le séminaire et l'atelier US\$ 1.000

• **Divers** **US\$ 4.200**

- Planification et mise au point de l'atelier
 Coût du voyage pour la session de planification à Budapest avec l'ICCROM, des spécialistes et les autorités hongroises US\$ 3.000

- Location d'un bus
 Pour amener les spécialistes et certains participants invités de Budapest à Nosvaj et retour US\$ 1.200

Apport national ou autre : **En nature et US\$ 27.400**

Agences nationales **En nature et US\$ 5.000**

- Appui logistique fourni par l'Unité du Secrétariat du patrimoine mondial, Secrétariat du cours d'été d'Eger US\$ 3.000
- Contributions pour révision des publications après l'atelier et le séminaire par le personnel du ministère du Patrimoine culturel, Bureau national, (Protection des monuments historiques), ICOMOS Hongrie US\$ 1.000
- Appui du Com. Nat. De l'ICOMOS pour l'organisation US\$ 1.000

Ministère hongrois du Patrimoine culturel **US\$ 9.900**

- Dépenses de bureau (fax, téléphone) US\$ 1.000
- Location bus/Budapest → Nosvaj et retour US\$ 1.200
- Manifestions sur le terrain et visites pendant l'atelier US\$ 1.200
- Appui pour traduction/interprétation US\$ 5.050
- Matériels de formation, communiqués atelier/séminaire (partiel) et rafraîchissements US\$ 1.450

ICCROM **US\$ 12.500**

- Planification et mise au point de l'atelier US\$ 3.000
 - Elaboration du manuel de conservation urbaine intégrée destiné aux gestionnaires après l'atelier US\$ 6.000
 - Rapports d'évaluation de l'atelier et du séminaire US\$ 1.000
 - Impression des actes après le séminaire US\$ 1.000
 - Reproduction de la doc. de formation (partiel.) US\$ 1.500
- (L'ICCROM contribuera aussi pour environ US\$ 5.000 en temps de personnel non noté dans le budget ci-dessus, pour l'élaboration, la livraison et l'évaluation de cette activité.)

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **US\$ 33.840**

- Une partie des frais d'organisation (install. de réunion pour séminaire/atelier) US\$ 2.500
- Coût en personnel US\$ 6.200
- Voyage de spécialistes/stagiaires participants au séminaire et à l'atelier US\$ 25.140

Commentaires des organes consultatifs : L'ICCROM (partenaire de cofinancement) appuie cette demande. Le budget est très soigneusement précisé. Cette activité de formation offre une occasion de présenter de nouvelles approches de la gestion des villes historiques de la région pour les années à venir.

Commentaires du Secrétariat : Aucun.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander que le Comité approuve le montant de **US\$ 33.840** pour cette activité.

3. EUROPE.(d).I.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région: EUROPE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : GEORGIE

PMA/PFR : PFR

Etat des cotisations dues au Fonds du patrimoine mondial : Payé jusqu'en 1997. Les cotisations pour 1998 et 1999 n'ont pas été payées bien que l'Etat partie ait informé le Centre du patrimoine mondial de son intention de payer ses cotisations avant janvier 2000.

Nom de l'activité : Etude et élaboration du plan directeur pour le patrimoine et le tourisme de Mtskheta Patrimoine.

Site du patrimoine mondial concerné : Réserve de la ville-musée de Mtskheta

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial au site concerné :

			Total: US\$ 65.580]
<i>Assistance préparatoire</i>	1993	Liste indicative	[US\$ 1.580]
<i>Coopération technique</i>	1997	<i>Plan directeur pour Mtskheta</i>	[US\$ 18.000]
	1999	<i>Plan directeur pour Mtskheta</i>	[US\$ 19.000]
<i>Formation</i>	1996	Atel. rég. d'architecture vernaculaire	[US\$ 27.000]

Paragraphes de référence de précédentes délibérations du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation du site concerné :

Résumé des antécédents et description de l'activité :

La *Réserve de la ville-musée de Mtskheta* a été inscrite en 1994 sur la Liste du patrimoine mondial. Le consultant of UNESCO, M. Bernard Bizet, a élaboré avec une assistance financière du Fonds du patrimoine mondial, à la demande du gouvernement géorgien, les grandes lignes d'un *Plan directeur pour Mtskheta* (présenté en janvier 1999) et le "Cahier des charges de 9 actions" (présenté en juin 1999).

Cette demande concerne la première action proposée dans le "Cahier des charges pour 9 actions". La préparation d'un *Plan directeur du patrimoine et du tourisme* dans la région de Mtskheta va indiquer les principales composantes du développement local. Elle va définir l'utilisation et les caractéristiques principales des différentes zones à protéger et à améliorer suivant cette politique. Elle va signaler les limitations nécessaires de l'utilisation du sol et fournir des principes directeurs pour l'aménagement futur des sites, des monuments, des constructions et des éléments essentiels du paysage de Mtskheta.

Les objectifs du plan directeur sont les suivants :

- Protection des ressources du patrimoine culturel et historiques de Mtskheta,
- Etude et amélioration des ressources du patrimoine,
- Promotion des activités touristiques en respectant les ressources de ce patrimoine, et
- Etablissement d'une référence de réglementation du paysage pour la construction et la réhabilitation.

Le plan directeur sera également utilisé comme base pour d'autres décisions d'aménagement concernant les monuments et les sites présentant un intérêt archéologique et historique à Mtskheta.

Répartition du budget :

Budget total du projet :

US\$ 75.000

Un groupe de travail de cinq experts (architecte-urbaniste, archéologue, expert en musée, expert du tourisme et juriste expert en cadre juridico-institutionnel et besoins de formation) élaborera le plan directeur.

- Rétrib. et frais de voyage de 5 experts à US\$ 10.400 US\$ 52.000
- Soutien logistique sur le site US\$ 5.000

- préparation du rapport US\$ 7.500
- présentation des résultats de l'étude: US\$ 10.500

Apport national ou autre : **En nature & US\$ 40.000**

- PNUD - SPPD (une partie des rétrib. des experts) US\$ 40.000
- Contribution nationale : l'Etat partie fournira le soutien logistique pour l'organisation ainsi que les experts nationaux qui travailleront avec l'équipe internationale.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **US\$ 35.000**

Une partie des coûts de l'élaboration du plan directeur

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS appuie cette demande. L'ICOMOS s'est montré préoccupé de l'absence de plan directeur lors de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 1994. Comme la situation politique dans le pays est plus stable et que le tourisme commence à jouer un rôle important dans l'économie, la nécessité d'un plan directeur devient plus pressante. L'ICOMOS appuie donc cette demande de financement partiel d'un projet qui bénéficie déjà d'un appui substantiel du PNUD-SPPD.

Commentaires du Secrétariat : La mise en œuvre de la première solution fondée sur de précédents travaux et études constitue une très importante étape pour la définition de l'aménagement futur de ce site et de la région environnante.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander que le Comité approuve cette demande pour le montant de **US\$ 35.000, à condition que l'Etat partie paye ses cotisations non réglées pour 1998 et 1999.**

3. EUROPE.(d).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** EUROPE
Type d'assistance : Coopération technique **Etat partie :** LETTONIE
PMA/PFR : Non

Etat des cotisations dues au Fonds du patrimoine mondial : Réglé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : *Séminaire régional sur l'authenticité et le travail de reconstruction à Riga.*

Sites du patrimoine mondial concernés : *Centre historique de Riga et sites culturels de la région.*

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine culturel:

[Total: US\$ 36.500]

Les contributions suivantes ont été attribuées à Riga où doit se tenir le séminaire régional :

<i>Assistance préparatoire</i>	1996	Prop. d'inscription de la Vieille ville de Riga	[US\$ 7.500]
<i>Coopération technique</i>	1998	1 ^e phase du système d'information pour l'inventaire de Riga	[US\$ 20.000]
<i>Suivi</i>	1999	2 ^e phase du système d'information pour l'inventaire de Riga	[US\$ 9.000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : La reconstruction des bâtiments est un facteur très important pour la valeur des sites du patrimoine mondial de cette région. La question scientifique essentielle de l'analyse de la reconstruction est l'*authenticité*, l'un des points fondamentaux du processus d'évaluation des sites culturels proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les sites doivent satisfaire au test d'authenticité par leur conception, les matériaux employés, l'exécution et le cadre. Les *Orientations* font observer que la reconstruction ne doit pas être acceptée sur la Liste du patrimoine mondial. Elles comportent toutefois des indications moins claires à propos de la légitimité des structures récemment reconstruites sur des sites déjà inscrits.

Un *Séminaire régional sur l'authenticité et le travail de restauration* va réunir pendant trois jours à Riga des experts régionaux et internationaux et des personnalités politiques nationales et municipales ainsi que des décideurs et des administrateurs de la région. La Commission nationale lettone pour l'UNESCO, en étroite concertation avec l'Inspection d'Etat pour la protection du patrimoine, sera responsable du projet. L'ICCROM contribuera sous forme de planification, participation et publication des actes.

Les objectifs de cette activité de formation sont les suivants :

- Mieux faire comprendre la situation aux dirigeants politiques et aux décideurs ;
- Elaborer des directives qui établissent des principes utiles pour l'analyse future des projets de reconstruction projets ; et
- Renforcer le cadre scientifique d'étude des projets de reconstruction et contribuer à l'analyse de l'authenticité selon la Convention du patrimoine mondial.

Calendrier :

Janv. 2000 Création d'un groupe de travail régional pour élaborer le plan d'action pour la réalisation du séminaire.
Oct. 2000 Séminaire de 3 jours à Riga, Lettonie

Répartition du budget :

Budget total du projet : US\$ 50.000
Apport national ou autre : US\$ 25.000
 Apport national :
 • Soutien logistique US\$ 5.000

- Temps du personnel US\$ 5.000
Apport de l'ICCROM
- Participation d'experts et publication US\$ 10.000
- Temps du personnel US\$ 5.000

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 25.000

- Voyage, indemnités journalières et hébergement : 20x US\$ 650 = US\$ 13.000
- Conférenciers : voyage, hébergement, indemnités journalières: 8x US\$ 1.000 = US\$ 8.000
- Traduction et interprétation pendant le séminaire : US\$ 4.000

Commentaires des organes consultatifs : Les avis de l'ICOMOS et de l'ICCROM ont été demandés le 20 octobre 1999. Leurs évaluations seront présentées lors des sessions du Bureau ou du Comité.

Commentaires du Secrétariat : La reconstruction des monuments pose différents problèmes concernant les sites du patrimoine mondial de la région (identification et proposition d'inscription du bien, état de conservation). L'organisation d'un séminaire sur la reconstruction constitue donc une très utile et importante contribution en vue d'une meilleure mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans cette région.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter étudier les commentaires des organes consultatifs et prendre une décision en conséquence .

3. EUROPE.(d).III.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région: EUROPE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : LETTONIE

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations dues au Fonds du patrimoine mondial : Régulé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Restauration de l'intérieur de la *Maison Reutern*, vieux Riga.

Site du patrimoine mondial concerné : *Centre historique de Riga*

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour le site concerné :

		[Total: US\$ 36.500]
<i>Assistance préparatoire</i>	1996	Proposition d'inscription du vieux Riga [US\$ 7.500]
<i>Coopération technique</i>	1998	1 ^e phase du système d'information Pour l'inventaire de Riga [US\$ 20.000]
<i>Suivi</i>	1999	2 ^e phase du système d'information Pour l'inventaire de Riga inventaire [US\$ 9.000]

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Centre historique de Riga a été inscrit en 1997 sur la Liste du patrimoine mondial. En tant que monument historique et architectural du XVII^e siècle, la *Maison Reutern* est un bâtiment unique du vieux Riga. Construite en 1685, elle marque le début d'un nouveau type de maison d'habitation à Riga. Propriété de l'Etat, elle tombait en ruine et a été réhabilitée grâce à l'Union lettone des journalistes entre 1980 et 1990. En 1990, elle est devenue une maison de journalistes et un centre actif de la vie culturelle et sociale de Riga.

Le projet comprend la restauration de l'intérieur historique de la maison et des réparations de la façade, du toit et l'installation de nouveaux systèmes d'aération, de protection contre l'incendie, d'alarme et de communication.

Activités entreprises avec un financement national (*Agence d'Etat pour l'immobilier*) : Dépenses pour des réparations de la façade, du toit, des systèmes de communication, changement des systèmes d'aération, de protection contre l'incendie et d'alarme.

Activités entreprises avec un financement du Fonds du patrimoine mondial : restauration des parties les plus importantes et les plus endommagées de l'intérieur : salle rococo, salle "Lira", salle Brune, salle Verte et cave.

Calendrier :

Février-mars 2000 Systèmes d'aération, de protection contre l'incendie, de sécurité et d'alarme

Avril-août 2000 Restauration de l'intérieur

Juill.-septembre 2000 Réparations des toits et de la façade.

Répartition du budget :

Budget total du projet : US\$ 65.000

Apport national ou autre : US\$ 40.000

1. réparation de la façade US\$ 11.864.⁰⁰
2. réparation de l'aération US\$ 6.779.⁶⁶
3. systèmes incendie et sécurité US\$ 12.881.⁷⁷
4. réparation du toit US\$ 3.389.⁸³
5. réparation du système de communication US\$ 5.084.⁷⁴

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 25.000

Coût de la restauration :

1. Salle rococo US\$ 1.527.⁴⁵

2. Salle baroque	US\$ 852. ²⁰
3. Salle "Lira"	US\$ 1.268. ¹³
4. Salle Brune	US\$ 1.658. ⁶⁴
5. Cave	US\$ 9.087. ⁰⁰
6. Hall d'entrée	US\$ 4.518. ⁹⁹
7. Autres travaux	US\$ 3.012. ¹³
8. Divers	US\$ 1.013. ⁶⁰

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS, après examen de la répartition détaillée du budget soumise par l'Etat partie, a déclaré que la Maison Reutern du vieux Riga était une œuvre d'art très travaillée et que les niveaux de financement demandés étaient tout à fait raisonnables. L'ICOMOS appuie donc fermement cette demande.

Commentaires du secrétariat : Aucun.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 25.000 pour cette demande.</p>
--

3. EUROPE.(d).IV.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : EUROPE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : TURQUIE

PMD/PFR : Néant

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : A jour jusqu'en 1999

Nom de l'activité : Production d'une documentation sur les bâtiments et monuments à l'intérieur des murs de la ville

Site du patrimoine mondial concerné : Zones historiques d'Istanbul

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Coopération technique

- 1983 Conservation de la mosaïque de Hagia Sophia, Zones historiques d'Istanbul (US \$ 30 000)
- 1987 Matériel de photogrammétrie, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 31 247)
- 1988 Equipements, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 29 902)
- 1991 Conservation de la mosaïque de Hagia Sophia, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 20 000)
- 1994 Hagia Sophia, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 20 000)
- 1994 Restauration de la mosaïque de Hagia Sophia, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 80 000)
- 1999 Travaux de conservation de la mosaïque de Hagia Sophia, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 50 000)
- 1999 Création de la Maison du patrimoine mondial d'Istanbul, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 30 000)

Formation

- 1987 Formation sur la conservation de la pierre, Zones historiques d'Istanbul (US\$ 12 000)

Aide aux activités d'éducation, d'information et de promotion

- 1999 Promotion de la Convention du patrimoine mondial (US\$ 5 000)

Paragraphe de référence de délibérations antérieures du Bureau ou du Comité concernant l'état de conservation du ou des sites concernés :

- 16^e session du Bureau (paragraphe VI.44)
- 16^e session du Comité (paragraphe VIII.2)
- 17^e session du Bureau (paragraphe VIII.3)
- 18^e session extraordinaire du Bureau (paragraphe IV.1)
- 18^e session du Comité (paragraphe IX.22)
- 21^e session extraordinaire du Bureau (paragraphe III.C)
- 21^e session du Comité (paragraphe VII.55)
- 22^e session du Bureau (paragraphe V.67)
- 22^e session extraordinaire du Bureau (paragraphe III.C)
- 22^e session du Comité (paragraphe VII.43)
- 23^e session du Bureau (paragraphe IV.85.2)

Paragraphe de référence dans les Documents de travail WHC-99/CONF.208/5 et WHC-99/CONF.209/14 :

Oui – voir les Documents de travail

Résumé des antécédents et description de l'activité : La demande, soumise par l'Université technique d'Istanbul avec l'aval de la Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO, concerne la production d'une documentation sur les bâtiments et monuments situés à l'intérieur de murs de la ville.

La documentation est un outil essentiel pour la gestion du site du patrimoine mondial. Du fait de l'évolution sociale et économique rapide, doublée d'une urbanisation galopante et d'une pression croissante résultant de l'exode rural de la population, la nature de l'utilisation des bâtiments, ainsi que les gens qui les habitent, sont en plein bouleversement. Les aspirations à de meilleurs modes de vie soumettent les bâtiments historiques à de fortes pressions. De plus, pour améliorer les services à l'intérieur de la ville historique, il est essentiel que la municipalité d'Istanbul soit informée de l'importance de chaque bâtiment, monument et zone historique, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de ses devoirs de protection.

Objectif :

Fournir à la municipalité d'Istanbul, au Conseil des Monuments, aux autres autorités concernées et au grand public, notamment les propriétaires immobiliers, des informations à jour sur tous les monuments et bâtiments historiques situés à l'intérieur de la ville fortifiée, notamment leur contexte historique. L'inventaire de la ville historique sera un document public, afin que son utilité soit maximale et que la population soit impliquée dans l'aménagement et la conservation de la ville.

Résultats escomptés :

Meilleure gestion du site du patrimoine mondial grâce à un inventaire complet, flexible et actualisable, qui pourra être utilisé non seulement par les responsables de l'urbanisme, mais aussi par le public.

Répartition du budget :

1/ Apport national

- Fourniture du matériel informatique :	US\$ 10 000
- Personnel du projet de formation :	US\$ 5 000
- Supervision par l'université : US\$ 500 x 12 x 2 =	US\$ 12 000
- Personnel universitaire d'appui : US\$ 750 x 12 x 2 =	US\$ 18 000
- Bureau du projet US\$ 500 x 12 x 2 =	US\$ 12 000
- Cartes numérisées :	US\$ 10 000

Total du montant en nature : US\$ 67 000

2/ Apport demandé au Fonds du patrimoine mondial :

- Missions x 2 pour un expert international (conseils pour le projet de documentation)	
billets d'avion x 2 @ US\$ 400 :	US\$ 800
indemnités de voyage x 4 @ US\$ 24 :	US\$ 96
indemnités journalières 2 x 7 jours @ US\$ 181 :	US\$ 2 534
honoraires 2 x 7 jours @ US\$ 139 :	US\$ 1 946
Total pour les missions de l'expert international :	US\$ 5 376

- 2 spécialistes nationaux pour l'inventaire	
2 x 24 x US\$ 1 000 :	US\$ 48 000

- Optimisation du matériel informatique :	US\$ 5 000
---	------------

Total demandé au Fonds du patrimoine mondial :	US\$ 58 376
--	-------------

Montant demandé au Fonds :

US\$ 58 376

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a étudié cette demande et lui apporte son appui. Il estime fondé le point de vue du Secrétariat. Les besoins d'Istanbul, dans ce domaine, sont très grands et extrêmement urgents. Le Secrétariat a souligné un aspect essentiel de cette demande, à savoir qu'elle doit être liée à la préparation du programme de conservation pour la totalité du centre historique d'Istanbul. C'est pourquoi l'ICOMOS approuve sans réserve la recommandation du Secrétariat de modifier le budget et de l'établir à US\$ 35 208, pour couvrir la mise à jour de l'inventaire et les activités préliminaires en rapport avec le programme de conservation.

L'ICCROM pense qu'il faut considérer cette demande dans le contexte des discussions récentes sur la conservation du centre historique d'Istanbul au sein du Comité et du Bureau.

Comme l'a rappelé le Centre, lors de la 23^e session du Bureau il a été demandé aux autorités d'accélérer l'élaboration d'un "programme de conservation" pour les Zones historiques d'Istanbul. Le Centre pense que l'inventaire doit être envisagé comme une aide opérationnelle à l'élaboration du programme de conservation. Cela semble logique et dans la droite ligne de l'orientation des discussions récentes du Bureau et du Comité sur l'état de conservation d'Istanbul.

En ce qui concerne l'application du projet, l'ICCROM est d'accord sur l'importance de l'activité de documentation décrite. La demande est en outre d'une extrême urgence en raison du retard pris dans la mise en œuvre des programmes détaillés de conservation des quartiers de Fatih et Eminou : les demandes concernant la construction continuent d'être traitées par un Conseil régional en sous-effectifs, ce qui retarde souvent la délivrance des permis de construire et entraîne des démolitions et constructions illégales. L'activité de documentation proposée ici est une nécessité critique pour mener à bien les programmes de conservation des Zones historiques d'Istanbul.

Mais l'ICCROM estime que le budget soulève beaucoup de questions, notamment en ce qui concerne les détails techniques de la proposition :

- on ne comprend pas très bien en quoi consistera le "produit" inventaire : s'agira-t-il de données descriptives, d'images obtenues par stéréophotogrammétrie ou de données historiques ?
- il est par conséquent difficile de comprendre les compétences professionnelles requises pour effectuer le travail ;
- on ne comprend pas très bien comment a été décidée la répartition du temps et des compétences. Normalement, les études de documentation sont fonction de "niveaux" de documentation obligatoires sur lesquels se base par conséquent l'attribution de ressources ; or ces niveaux n'ont pas été clairement indiqués ici.

Après consultation du personnel du Centre du patrimoine mondial, des éclaircissements satisfaisants ont été fournis sur tous ces points.

Par conséquent, l'ICCROM recommande que la demande soit approuvée à un niveau inférieur de financement, suffisant pour payer l'intervention de un (et non deux) expert national pendant deux ans. En plus de ses recommandations, le Centre a également suggéré de porter de deux à trois le nombre de missions consultatives. L'ICCROM pense que c'est un moyen important de garantir la qualité des résultats et appuie sans réserve cette suggestion. L'ICCROM estime qu'il serait important d'utiliser ces missions pour que soient établies des relations satisfaisantes entre la documentation fournie, les programmes de conservation en cours d'élaboration et la gestion à long terme de la zone historique. L'ICCROM serait extrêmement heureux d'apporter ses compétences en matière de conservation urbaine, notamment en début de projet, pour assurer la bonne orientation du travail et la compréhension la plus large possible des intentions du projet et de ses processus par ceux qui sont chargés de la gestion urbaine à Istanbul.

L'ICCROM pense, par conséquent, que l'attribution d'un montant de US\$ 35 000 environ permettrait de réaliser un document de qualité suffisante pour assurer l'exécution effective du programme de conservation.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat pense que cette demande pour la réalisation de la documentation relative aux bâtiments et aux monuments situés à l'intérieur des murs de la ville d'Istanbul, telle que formulée par l'Etat partie, est fondée mais devrait être envisagée dans le but de préparer le plan de conservation des Zones historiques d'Istanbul.

Le Bureau du Comité du patrimoine mondial, lors de sa 23^e session ordinaire, a décidé ce qui suit : (Extrait du compte rendu du Rapporteur de la 23^e session ordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial.)

“Malgré les déclarations faites en 1996 par le Conseil régional des monuments et des sites, classant toute la péninsule historique d’Istanbul en tant que zone de conservation, un nouveau Plan de développement urbain pour la conservation (au 1/5000^e) et le Plan de conservation détaillé des quartiers de Fatih et d’Eminonu (au 1/1000^e) n’ont pas été adoptés dans le délai d’un an, comme le veut la loi. Ce retard dans l’adoption du Plan a entraîné la prolongation de ladite « phase transitoire » pendant laquelle toutes les demandes concernant la construction dans la totalité de la péninsule doivent être approuvées par le Conseil Régional. Le Conseil régional étant doté d’un personnel réduit, ceci retarde le processus de délivrance des permis de construire et entraîne de nouvelles constructions illégales.

Le Bureau a par ailleurs demandé à l’Etat partie de favoriser rapidement la préparation du Plan de développement urbain pour la conservation, par l’Administration métropolitaine du Grand Istanbul et des environs. Les municipalités de Fatih et d’Eminonu devraient préparer le Plan détaillé de conservation. Le Bureau a également demandé l’adoption officielle de ces Plans pour assurer la protection des zones de patrimoine mondial. »

Par conséquent, le Secrétariat recommande vivement que cette demande d’assistance internationale (coopération technique) soumise par l’Université technique d’Istanbul avec l’aval de la Délégation permanente de la Turquie auprès de l’UNESCO soit revue et axée sur l’aide technique nécessaire pour la préparation du Plan de développement urbain pour la conservation par l’Administration métropolitaine du Grand Istanbul et du Plan détaillé de conservation par les municipalités de Fatih et d’Eminonu, comme demandé par le Bureau.

Cette demande serait ainsi la première étape de la préparation de ces Plans de conservation.

Le projet révisé permettrait la mise à jour de l’inventaire, mais plus pour les besoins opérationnels de la préparation du plan de conservation.

Le Secrétariat suggère d’apporter les modifications suivantes au budget, qui s’élève au total à US\$ 35 208.

Budget révisé :

2/ Apport demandé au Fonds du patrimoine mondial :

- Mission x 3 pour un expert international, pour aider l’Administration métropolitaine du Grand Istanbul à préparer le Plan de conservation et pour aider les quartiers d’Eminonu et de Fatih à préparer un Plan détaillé de conservation de ces deux quartiers :

billets d’avion x 3 @ US\$ 400 :	US\$ 1 200
indemnités de voyage x 3 @ US\$ 96 :	US\$ 288
indemnités journalières 3 x 7 jours @ US\$ 181 :	US\$ 3 801
honoraires 3 x 7 jours @ US\$ 139 :	US\$ 2 919
Sous-total :	US\$ 8 208

- Experts nationaux (W/M)
24 x US\$ 1 000 : US\$ 24 000

- Optimisation du matériel informatique : US\$ 3 000

Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d’approuver le montant de cette demande, ramené à **US\$ 35 208** à la suite de la réduction de budget suggérée par le Centre du patrimoine mondial et approuvé par les Organes consultatifs.

REGION AMÉRIQUE LATINE

3. LATIN.(b).I.

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AMÉRIQUE LATINE

Type d'assistance : Assistance d'urgence

Etat partie : GUATEMALA

PMA/PFR: Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Payé, y compris 1999.

Nom de l'activité : Assistance d'urgence pour la réhabilitation du site archéologique de Quirigua.

Résumé des antécédents et description de l'activité :

Un financement est nécessaire pour la réhabilitation du site après les dommages causés par l'ouragan Mitch en novembre 1998.

Une partie de cette réhabilitation concerne le réaménagement des installations d'infrastructure et touristiques et le nettoyage, la consolidation et la restauration des caractéristiques protégées du site. Les fonds de l'UNESCO sont particulièrement requis pour la construction d'un lieu de stockage pour le matériel archéologique et pour donner un traitement d'urgence à certains autels et statues.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :

US\$ 38.069

Apport national et autre (IDAEH-PROCORBIC)

US\$ 5.821

Coût du travail de restauration

US\$ 3.821

Supervision de la construction d'installations de stockage

US\$ 2.000

Matériels et ressources pour le musée

En nature

Montant demandé au Fonds :

US\$ 32.248

Matériels et équipement de restauration des statues US\$ 7.427

Contrat pour la construction d'installations de stockage US\$ 20.321

2 spécialistes pour le projet muséologique US\$ 4.500

Commentaires des organes consultatifs : Les documents ont été transmis à l'ICOMOS pour évaluation le 19 octobre 1999. Une version révisée a été transmise pour évaluation le 10 novembre 1999.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie la demande mais note que le projet muséologique ne constitue pas une partie intégrante de la demande d'assistance d'urgence. Il recommande donc d'approuver un montant de US\$ 27.748 pour les mesures d'urgence et de soumettre une nouvelle fois le projet muséologique en tant que demande de coopération technique.

<p>Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver US\$ 27.248 pour les mesures d'urgence nécessaires aux Parc archéologique et aux Ruines de Quirigua.</p>

3. LATIN.(b).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** AMÉRIQUE LATINE

Type d'assistance : Assistance d'urgence **Etat partie :** GUATEMALA
PMA/PFR : Non

Nom de l'activité : Nettoyage et mesures préventives à Antigua Guatemala.

Résumé des antécédents et description de l'activité :	Total: US\$ 80.710
<i>Coopération technique</i> 1979	[US\$ 60.710]
1994	[US\$ 20.000]

Une demande d'assistance d'urgence reçue le 28 Juillet 1999, d'un montant de US\$ 35.241, n'a pu recevoir de réponse en raison du manque de fonds.

En 1998, l'ouragan Mitch a dégradé les versants montagneux qui entourent la ville d'Antigua Guatemala, en partie à cause de glissements de terrain qui ont détruit la couverture végétale. Cela a entraîné une augmentation des écoulements d'eau saturée de boue provenant de la couverture du sol des pentes qui n'est plus retenue. L'état constamment humide des murs et la redéposition de terre autour des constructions architecturales de la ville menace considérablement l'intégrité de ses valeurs de patrimoine mondial.

Afin de lutter contre l'effet négatif de la situation actuelle et empêcher toute nouvelle détérioration, un programme de 70 jours a été élaboré pour mettre en œuvre des mesures de nettoyage et de conservation préventive. Ses principaux objectifs sont les suivants :

1. Nettoyage de la boue et des débris redéposés dans les canaux naturels et artificiels et sur les fondations des murs ;
2. Construction de terrasses sur les pentes des collines pour atténuer la force des courants d'eau de pluie ;
3. Protection et renforcement des canaux ;
4. Construction de canaux de diversion pour éloigner l'eau des bâtiments.

Pour faciliter l'achèvement de ces tâches et économiser du temps et de l'argent qui pourraient être utilisés pour des ouvriers, il faudrait disposer d'un engin de chantier type Skid-Steer Loader (Bobcat 453 D-Series). Les moyens financiers pour effectuer cet achat sont demandés au Fonds du patrimoine mondial, dans une demande de coopération technique associée à la présente demande d'assistance d'urgence car il s'agit de la même activité.

Répartition du budget :	
Budget total de l'activité :	US\$ 20.216
Apport national ou autre :	En nature
Montant demandé au Fonds :	US\$ 20.216
• Nettoyage général	Q 1.750
• Retrait des sédiments des canaux	Q 3.850
• Retrait des débris et mise à la décharge	Q 5.000
• Nouvelle canalisation des courants d'eau	Q 28.500
• Construction de terrasses sur les versants pour atténuer la force des courants d'eau	Q 6.900
• Construction de murs de soutènement	Q 27.400
• Reboisement	Q 1.500
Sous-total pour les travaux	(Q 79.400) US\$ 10.089
Engin Skid-Steer Loader (Bobcat 453 D-Series)	US\$ 10.127

Commentaires des organes consultatifs : Les documents ont été transmis à l'ICOMOS pour

information le 19 octobre 1999. Une version révisée a été transmise pour évaluation le 10 novembre 1999.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie cette demande.

Action du Président : Après étude des commentaires des organes consultatifs, le Président pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de **US\$ 20.216**, en demandant au Secrétariat d'aider l'Etat partie à obtenir le prix le plus bas pour l'achat du Skid Steer Loader avec l'aide de l'Unité des achats d'équipement de l'UNESCO. Le Président pourrait également souhaiter demander à l'Etat partie de faire rapport au Bureau à sa vingt-quatrième session sur le résultat de l'assistance internationale fournie et sur l'état de conservation du site.

3. LATIN.(b).III.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** AMÉRIQUE LATINE

Type d'assistance : Assistance d'urgence **L'Etat partie:** MEXIQUE
PMA/PFR : Non

Nom de l'activité : Mesures d'urgence pour réparer et consolider le monastère de Tochimilco, Puebla, endommagé par un tremblement de terre dans la partie sud du centre du Mexique.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce site : Aucune.

Résumé des antécédents et description des activités : Un tremblement de terre de 6,7° sur l'échelle de Richter a frappé toute la région sud du centre du Mexique le 15 juin 1999, causant des dommages à 1.485 bâtiments historiques. Des dommages très importants ont été causés au monastère de Tochimilco, Puebla, qui fait partie du site du patrimoine mondial des "Premiers monastères du XVI^e siècle sur les pentes du Popocatepetl", inscrit en 1994. La voûte de la nef centrale du monastère ainsi que les murs extérieurs et les éléments structurels associées ont subi des lézardes, des crevasses et des fissures. Certains éléments se sont écroulés et la stabilité structurelle est comprise en certains endroits. Une liste détaillé des dommages causés à d'autres bâtiments de la région – où sont situés les deux sites du patrimoine mondial "Premiers monastères du XVI^e siècle sur les pentes du Popocatepetl" et du "Centre historique de Puebla" – accompagnait également la demande d'assistance.

Pour réparer les dommages déjà causés et empêcher une nouvelle détérioration des bâtiments touchés, les activités suivantes ont été entreprises par les autorités mexicaines :

- Visites d'urgence à la région touchée pour confirmer les dommages et définir des mesures préventives ;
- Inventaire général des dommages et estimation générale des coûts ;
- Définition des mécanismes de coordination à tous les niveaux gouvernement avec le concours de la société ;
- Etablissement de principes directeurs à suivre immédiatement : soutien des structures avec des éléments stabilisants ;
- Définition d'un projet de réhabilitation structurelle et restauration et remplacement d'éléments architecturaux ;
- Elaboration de projets de restauration pour certaines parties du bâtiment et pour les objets d'art qu'il contient ;
- Définition de priorités pour les travaux.

La contribution du Fonds du patrimoine mondial est requise pour financer la mise en œuvre du projet de réhabilitation structurelle et restauration précédemment prévu.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité (estimation) : **US\$ 650.000**

Mesures de stabilité d'urgence et de protection US\$ 150.000

Mesures de réhabilitation structurelle US\$ 400.000

Travaux de restauration US\$ 100.000

Apport national ou autre :

Gouvernement fédéral mexicain **US\$ 500.000**

Gouvernement de l'Etat de Puebla US\$ 40.000

Organisations communautaires US\$ 10.000

Montant demandé au Fonds : **US\$ 100.000**

Commentaires des organes consultatifs : Etant donné les graves dommages subis par ce monument et l'urgente nécessité d'une stabilisation et d'une restauration ultérieures, l'ICOMOS appuie fermement cette demande.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial se rallie à l'avis de l'ICOMOS et recommande d'approuver cette demande. Le Secrétariat a toutefois demandé à l'Etat partie de fournir une répartition détaillée du budget et des clarifications, ainsi qu'une description des tâches prévues pour l'utilisation des contributions du Fonds du patrimoine mondial. Le Centre recommande d'approuver la demande – à condition que le Président approuve la répartition du budget et les clarifications transmises par l'Etat partie.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter étudier les informations complémentaires disponibles lors de sa session et prendre une décision.</p>
--

3. LATIN.(c).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** AMÉRIQUE LATINE

Type d'assistance : Formation **Etat partie:** BRESIL
PMA/PFR : Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Payé, y compris pour 1999.

Nom de l'activité : Evaluation d'un programme régional de formation à la préservation du patrimoine (CECRE) à l'Université fédérale de Bahia.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour le patrimoine culturel :

[Total: US\$ 257.250]

Le cours qui doit être financé grâce à cette demande a reçu \$ 257.250 du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'assistance de formation depuis 1988, normalement par la mise à disposition de 6 professeurs internationaux et jusqu'à 10 bourses pour des étudiants internationaux. Chaque cours a été évalué lors d'une évaluation d'ensemble effectuée en 1995.

<i>Formation</i>	1988 Cours à Bahia	[US\$ 54.500]
	1990 Cours à Bahia	[US\$ 29.750]
	1993 Cours à Bahia	[US\$ 40.000]
	1994 Evaluation du cours de Bahia	[US\$ 18.000]
	1996 Cours interrégional du CECRE	[US\$ 65.000]
	1998 Cours interrégional du CECRE	[US\$ 50.000]

Résumé des antécédents et description des activités : Cette demande a été soumise en tant que demande d'assistance préparatoire mais, étant donné la nature de l'activité à financer, le Secrétariat l'a traitée comme une demande d'assistance de formation.

Les cours spécialisés de conservation des monuments et de réhabilitation des villes historiques (CECRE) sont dispensés tous les deux ans à l'Université fédérale de Bahia (Brésil). Le cours, de niveau post-universitaire, dure dix mois et est destiné à des architectes, urbanistes et ingénieurs du Brésil, d'Amérique latine et des Caraïbes. Le dixième cours du CECRE s'est tenu en 1998 et a formé 184 étudiants. Le CECRE, excellent centre de formation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, doit s'adapter à des conditions et besoins nouveaux dans la région dans le domaine des compétences. Afin de revoir le programme du CECRE (planification de futurs cours post-universitaires, création de brefs cours personnalisés), l'Institut national du patrimoine historique (IPHAN) et le coordonnateur des cours proposent d'entreprendre un exercice d'évaluation qui comporterait les éléments suivants :

- a) Renforcement institutionnel du CECRE
- b) Logistique et utilisation possible d'installations annexes
- c) Personnel local (développement et renforcement des capacités)
- d) Ajustement du programme de cours du CECRE pour l'an 2000
- e) Stratégie de financement
- f) Stratégie de diffusion et de sélection
- g) Elaboration de principes directeurs pour de brefs cours personnalisés.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité : US\$ 14.800

Contribution nationale ou autre : En nature.

Montant demandé au Fonds : US\$ 14.800

Budget demandé au Fonds du patrimoine mondial pour faciliter la participation à une réunion d'évaluation d'une semaine comprenant :

1 consultant confirmé (2 sem., voyage, indemn., prép. rapport)	US\$ 6.500
1 professeur international (1 sem., voyage, indemnités journ.)	US\$ 3.500
1 coordonnateur national (3 semaines)	US\$ 2.000
1 professeur du Brésil (1 semaine)	US\$ 500

1 ancien étudiant du Brésil
1 ou 2 anciens étudiants de PFR

US\$ 700
US\$ 1.600

Commentaires des organes consultatifs : L'ICCROM a estimé que cette demande devait être étudiée en tant qu'assistance de formation plutôt qu'assistance préparatoire.

L'ICCROM est d'avis que la demande doit être approuvée mais il a fait des observations et recommandations détaillées :

- Le Brésil a reçu une importante assistance de formation au cours des années. A une époque de demande croissante, il faudrait répartir plus équitablement les fonds en tenant compte des demandes d'autres institutions et/ou Etats parties.
- Le cours du CECRE ne profite pas directement au patrimoine mondial.
- Il faudrait s'assurer que le consultant impliqué dans le processus est un expert en formation reconnu.

Il faudrait inclure certains aspects dans la planification des futures cours :

- Les fonds du patrimoine mondial pourraient ne pas être toujours disponibles.
- La stratégie régionale de formation qui sera préparée pour les sites historiques d'Amérique latine par l'ICCROM
- Une meilleure coordination régionale

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat considère que le cours du CECRE est un succès. De plus, il maintient que l'assistance du patrimoine mondial est efficace car elle aide à ce qu'un programme national reconnu ait une portée et une importance régionales. Un critère de sélection pour les participants régionaux a toujours été qu'ils ont une responsabilité directe de gestion et de préservation du patrimoine culturel, et le plus souvent également pour des sites du patrimoine mondial. Par conséquent, le Secrétariat appuie fermement cette demande qui aidera le cours du CECRE à tenir compte des nouveaux besoins de la région et à y répondre.

<p>Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 14.800 sur le budget de formation, en demandant que l'Etat partie tienne compte des commentaires de l'ICCROM pour la planification de futurs cours et envisage de rechercher des fonds auprès d'autres sources à l'avenir.</p>
--

3. LATIN.(c).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** CARAÏBES
Type d'assistance : Assistance de formation **Etat partie:** DOMINIQUE
PMA/PFR : Non

Nom de l'activité : Atelier de préparation de cours de formation sur le patrimoine culturel pour les Caraïbes anglophones, francophones et néerlandophones

Sites du patrimoine mondial concernés : Sites culturels du patrimoine mondial des Caraïbes anglophones, francophones et néerlandophones

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Aucune pour le patrimoine culturel.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Cette demande a été initialement soumise comme une demande d'assistance préparatoire mais, en raison de sa teneur, le Secrétariat l'a traitée comme une demande de formation.

Les îles Caraïbes possèdent un riche patrimoine architectural vernaculaire et historique associé à des sites naturels importants. La plupart des ministères de l'Éducation ou de la Culture et de l'Environnement et du Tourisme ne possèdent pas les ressources humaines adaptées pour la gestion du patrimoine. Il est donc nécessaire de jeter les bases d'un cours régional destiné aux architectes, ingénieurs, urbanistes et planificateurs de l'environnement et professionnels du tourisme travaillant dans des organisations gouvernementales et non gouvernementales des Caraïbes anglophones, francophones, voire néerlandophones. Des cours de cette nature se sont tenus dans les Caraïbes hispanophones mais la Dominique n'a jamais reçu aucun fonds associé au patrimoine mondial.

L'objectif de cette demande, soumise par le Ministre dominiquais du Tourisme, des Ports et de l'Emploi de la Dominique, est de préparer un cours de formation sur le patrimoine culturel pour les Caraïbes anglophones, francophones, voire néerlandophones. Un atelier sera organisé à cette fin.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité :	US\$ 15.000
1 coordonnateur et rapporteur de l'atelier international (1 semaine, voyage et indemn. journ.)	US\$ 5.400
1 expert international en programme de cours (voyage de 5 jours, séjour)	US\$ 3.000
3 consultants caraïbes en patrimoine, architecture, ressources naturelles et tourisme (5 jours, voyage, indemnités journalières.)	US\$ 6.000
Rapport en anglais et français	US\$ 600
Apport national ou autre :	En nature
Contribution du gouvernement (valeur US\$ 7.500)	
Montant demandé au Fonds :	US\$ 15.000

Recommandation de l'organe consultatif : L'ICCROM appuie le principe de cette demande. Il estime cependant que le budget proposé pourrait être utilisé plus efficacement. Il n'est pas clairement expliqué pourquoi un "coordonnateur" d'atelier international doit exiger deux fois plus de fonds qu'un "expert" international. La coordination de toute manifestation est une activité qui devrait généralement être assurée par des fonctionnaires locaux. Si le gouvernement dominiquais offre un "séjour gratuit" à 2 participants, cela devrait peut-être se refléter dans des réductions budgétaires concernant des experts invités ; de telles réductions, si cela était possible, pourraient permettre une plus large participation d'experts caraïbes. Les coûts budgétaires associés aux voyages et coûts des experts caraïbes semblent quelque peu élevés à 2.000 US dollars par personne.

Une autre contradiction dans les documents du projet, qui pourrait avoir des implications budgétaires, est la durée de l'atelier. Il est décrit comme durant de 10 à 14 jours ; l'appui financier recherché pour

les experts est de seulement "1 semaine" ou "5 jours".

Etant donné que les organisateurs s'intéressent au patrimoine naturel et culturel des Caraïbes, devraient étudier si un budget plus précisément établi pourrait permettre la participation de professionnels de la conservation dans ces deux domaines. D'autre part, l'utilisation d'un expert en formation dans le domaine du patrimoine culturel ou naturel, en tant qu'expert aussi que bien coordonnateur, pourrait accroître la capacité du budget de disposer de compétences spécialisées utiles. L'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM devraient être consultés pour suggérer des spécialistes de la formation possédant l'expérience voulue.

Les experts invités devraient également être très familiarisés avec les mécanismes du patrimoine mondial car une grande partie des longs processus bien connus changent maintenant rapidement (fusion des critères, réexamen de l'intégrité/authenticité, stratégie globale, stratégies régionales de formation, impact du débat sur le Kakadu, etc.).

La demande de la Dominique n'indique rien sur les installations qui seraient utilisées pour l'atelier. Il serait utile de disposer de détails concernant les dispositions physiques proposées pour l'atelier auprès des autorités responsables.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial recommande l'approbation de cette demande, en suggérant que les autorités dominiquaises étudient les observations de l'ICCROM lors du développement futur de cette activité. Le Secrétariat s'assurera que les rétributions des participants seront fixées suivant les normes de l'UNESCO.

<p>Action du Président : Le Président pourrait souhaiter approuver un montant de US\$ 15.000 pour cette activité, au titre du budget de formation, en demandant que l'Etat partie étudie les observations de l'ICCROM lors du développement futur de cette activité et en demandant au Secrétariat de s'assurer que les rétributions des participants sont fixées suivant les normes de l'UNESCO.</p>
--

3. LATIN.(d).I.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** AMÉRIQUE LATINE

Type d'assistance : Coopération technique **Etat partie :** COLOMBIE
PMA/PFR : Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Régulé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Conservation intégrale du Cloître de San Pedro Claver à Carthagène des Indes

Site du patrimoine mondial concerné : Cloître de San Pedro Claver à Carthagène des Indes

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial au site concerné :

			[Total: US\$ 48.000]
<i>Assistance préparatoire</i>	1990	Législation pour Carthagène	[US\$ 5.000]
<i>Coopération technique</i>	1988	Carthagène	[US\$ 14.000]
		Plan directeur de Carthagène	[US\$ 19.000]
<i>Formation</i>	1995	Réunion d'institutions culturelles à Carthagène	[US\$ 10.000]

Aucune contribution du Fonds du patrimoine mondial n'a été fournie au Cloître de San Pedro Claver, Carthagène des Indes. Cependant le site du patrimoine mondial dont fait partie le cloître a reçu une assistance internationale comme indiqué ci-dessus.

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le Cloître de San Pedro Claver a fait l'objet d'une proposition en vue de l'élaboration d'un projet de conservation intégrale qui en est au stade préliminaire grâce aux nombreux efforts de la Société de Jésus en Colombie et de la Direction du patrimoine national du Ministère de la Culture. Actuellement, selon les résultats obtenus par la première des études préliminaires, l'état de conservation du Cloître est considéré comme acceptable. Les plus grands problèmes demeurent cependant d'ordre structurel, élément décisif lors de la planification de programmes de consolidation préventive (ou d'aide d'urgence).

Une proposition de conservation pour le Cloître qui abrite le Musée d'Art moderne ainsi que le Musée de la Marine des Caraïbes et qui a une grande importance socioculturelle et touristique a été établie. Ce programme est axé sur l'intervention et la conservation du site culturel avec les objectifs suivants :

1. Compréhension de l'essence culturelle du Cloître et de la manière dont une telle essence est associée au contexte environnant.
2. L'utilisation de nouvelles ressources et stratégies pour l'analyse du Cloître en tant qu'objet à protéger et reconnu pour ses valeurs culturelles.
3. L'utilisation de différents outils d'interprétation en tant qu'élément de la gestion et/ou du processus d'action.
4. La manière d'aborder les conflits entre conservation et aménagement urbain.

La contribution du Fonds du patrimoine mondial sera utilisée pour l'achèvement de la phase finale du projet de conservation intégrale :

- Proposition architecturale dans un but de conservation
- Production de dessins et maquettes
- Analyse structurelle des bâtiments
- Examens du sol et des structures en laboratoire
- Projet concernant les installations générales
- Projet d'aménagement paysager
- Compilation d'un inventaire du musée actuel
- Préparation d'un modèle d'intervention
- Gestion et relations publiques

- Travaux urgents

Tous les résultats des projets mentionnés ci-dessus serviront à la préparation d'un modèle de conservation intégrale pour les bâtiments historiques qui à son tour contribuera ultérieurement à l'élaboration d'une méthodologie pour leur restauration architecturale.

Répartition du budget :

Budget total de l'activité : **US\$ 110.300**

Apport national ou autre : **US\$ 50.300**

Les premières phases du projet ont été financées avec US\$ 50.300 de fonds nationaux (Société de Jésus en Colombie, Pontificia Universidad Javeriana et le ministère de la Culture).

Montant demandé au Fonds : **US\$ 60.000**

Un calendrier très détaillé était joint mais aucune répartition du budget n'était incluse.

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS considère favorablement cette demande car la bien en question constitue une caractéristique essentielle de l'ensemble historique. Le projet constituera également un modèle pour de futurs projets de conservation intégrée en Colombie. Toutefois, il estime qu'il ne peut faire de commentaires sans disposer d'une répartition du budget étroitement associée au calendrier.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial a envoyé une lettre le 15 octobre 1999 pour demander une répartition détaillée du budget. A la suite de précédentes décisions du Bureau selon lesquelles aucune demande ne sera étudiée sans répartition détaillée du budget, le Centre du patrimoine mondial recommande que le Bureau étudie cette demande lors de sa session, uniquement en cas de réception d'informations complémentaires concernant le budget.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter étudier des informations complémentaires lors de sa session et faire après cela une recommandation au Comité.</p>

3.LATIN.(d).II.

Type de patrimoine : CULTUREL **Région:** AMÉRIQUE LATINE

Type d'assistance : Coopération technique **Etat partie :** CUBA
PMA/PFR : Non

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Régulé jusqu'en 1999.

Nom de l'activité : Consolidation et réhabilitation du troisième cloître du Couvent de Santa Clara, La Havane

Site du patrimoine mondial concerné : La vieille ville de La Havane et ses fortifications

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial au site concerné :

			[Total: US\$ 184.255]
<i>Coopération technique</i>	1985	Consolidation/restauration de la Plaza Vieja et ses alentours	[US\$ 20.478]
	1993	Consolidation /restauration, Vieille ville de La Havane	[US\$ 55.000]
	1998	Conservation de Morro-Cabana, La Havane	[US\$ 28.777]
<i>Formation</i>	1996	Cours régional de réhabilitation urbaine	[US\$ 30.000]
	1998	Activité de form. à la conservation préventive	[US\$ 30.000]
<i>Assistance d'urgence</i>	1993	Consolidation de la Plaza Vieja	[US\$ 20.000]

Ce bâtiment particulier n'a encore jamais reçu d'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial, bien que le site ait bénéficié d'assistance, comme indiqué ci-dessus.

Résumé des antécédents et description de l'activité : le site de La vieille ville de La Havane et ses fortifications a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le 14 décembre 1982. Avec son premier cloître construit de 1638 à 1643, le Couvent de Santa Clara est le plus ancien monastère de religieuses cloîtrées construit à La Havane. C'est aussi la plus ancienne et la plus importante construction en terre (12.000 m²) du pays. Elle comprend quatre bâtiments, reflétés à l'intérieur par les quatre cloîtres, dans le centre historique de La Havane. Les deux premiers cloîtres ont été restaurés depuis 1982 par le ministère de la Culture. La restauration du troisième cloître est requise par le Centre national cubain de conservation, restauration et muséologie (CENCREM). Celui-ci a ses locaux dans les deux premiers cloîtres et voudrait s'étendre et créer de nouveaux ateliers de restauration et espaces annexes et éviter le risque d'effondrement qui constitue un réel danger pour les rues voisines.

Le Centre national de conservation Centre (CENCREM) a été créé dans les années 80 avec un important soutien du système des Nations Unies. Aucune assistance du patrimoine mondial n'a toutefois été accordée pour la restauration et la réhabilitation des bâtiments conventuels.

Les contributions du Fonds du patrimoine mondial seront essentiellement utilisées pour payer des matériaux importés et pour des besoins spéciaux pendant la seconde phase du programme. Les objectifs sont les suivants :

- Réparations et reconstruction sur les voûtes et les murs
- Reconstruction de structures horizontales actuellement manquantes
- Reconstruction des quatre plafonds maures (aile Nord)
- Construction de toits manquants dans les zones Nord et Ouest
- Reconstruction de galeries manquantes aux niveaux supérieur et inférieur
- Construction d'escaliers

Répartition du budget :**Budget total de l'activité :** **350.000 Pesos & US\$ 95.000**

A) Matériaux et équipement (à acheter avec des devises étrangères)	
Contribution du gouvernement	US\$ 65.000
Contribution du Fonds du patrimoine mondial	US\$ 30.000
B) Matériaux locaux, travail, conception et supervision, etc.	350.000 Pesos Cubanos

Apport national ou autre : **350.000 Pesos & US\$ 65.000**

Matériaux et équipement (à acheter avec des devises étrangères)
Matériaux locaux, travail, conception et supervision, etc.

Montant demandé au Fonds : **US\$ 30.000**

Bois dur	US\$ 12.800
Bois de bouleau (util. auxil.)	US\$ 9.800
Echafaudages et étaçons	US\$ 6.750
Clous pour la construction	US\$ 395
Autres utilisations	US\$ 255

Commentaires des organes consultatifs : Cette demande concerne l'achat de matériaux de construction et d'échafaudages pour la réhabilitation du troisième cloître qui est à l'état de ruine. Le Couvent est l'un des bâtiments les plus importants de la vieille ville de La Havane ; il abrite également le Centre national de conservation (CENCREM), qui a besoin de davantage d'espace pour ses ateliers et autres installations. La demande concerne la phase 2 du programme d'ensemble dont l'achèvement est prévu pour la fin de 2001. Cette demande est bien préparée et l'ICOMOS l'appuie fermement.

Commentaires du Secrétariat : Le Secrétariat est tout à fait d'accord avec les commentaires de l'ICOMOS et recommande d'approuver cette demande.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de US\$ 30.000 pour cette activité.
--